



Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

« Sud Cornouaille »

Rapport d'activités 2019



SOMMAIRE

Sommaire	2
I – Préambule	4
II. Les faits marquants de 2019	5
III. Rappel du contexte	6
1. Présentation du territoire	6
2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE	6
3. Organisation de travail.....	8
4. Les étapes d’élaboration du SAGE	8
IV – Animation et Mise en oeuvre du SAGE	9
1. Activités de la CLE et des instances associées	10
2. Elaboration de la feuille de route du SAGE.....	11
3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE	12
4. Communication.....	12
5. Etudes complémentaires	14
6. Bilan financier de l’action	16
IV. Second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt	17
1. Volet transversal	18
2. Volet agricole	24
3. Volet foncier	28
4. Volet valorisation économique	29
5. Volet curatif des algues vertes.....	30
6. Bilan financier 2019	31
V – Programme de Lutte contre les Contaminations bactériologiques	32
1. Littoral Fouesnantais	32
2. Bassins versants Aven Belon Merrien	36
VI – Programme de Gestion des Cours d’eau	46
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	46
2. Sur le territoire de la CCPF	54
3. Bassins versants de l’Aven Belon	57
VII – Préservation des zones humides	64
1. Suivi des indicateurs	64
2. Bilan financier	65
VIII - Promotion des Techniques alternatives au désherbage chimique	66
1. Bassins versants de la Baie de la Forêt	66
2. Bassins versants de l’Aven Belon Merrien	72
IX – Moyens mobilisés	73
1. Equipe d’animation.....	73
2. Bilan financier	73

Annexes.....	74
Annexe 1 – Réunions de CLE (compte rendu et supports de réunions).....	74
Annexe 2 - Feuille de route du SAGE Sud Cornouaille & courrier à l’AELB.....	74
Annexe 3 – Avis de la CLE.....	74
Annexe 4 – Rapport d’analyse des levés topo-bathymétriques réalisés sur l’Aven et le Belon	74
Annexe 5 – Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt	74
Annexe 6 – 2 ^{ème} lettre agricole de la Baie de la Forêt.....	74
Annexe 7 – Bilan de la qualité des eaux 2019 de la Baie de la Forêt	74
Annexe 8 – Bilan de la qualité des eaux 2019.....	74
Annexe 9– Plaquette d’informations sur l’accompagnement individuel.....	74
Annexe 10– Plaquette d’informations sur les MAEC	74
Annexe 11– Bilan de la CRAB sur le volet foncier	74
Annexe 12 – Conventions de mise en réserve foncière sur la Baie de la Forêt	74
Annexe 13– Courrier à l’attention de Daucy.....	74
Annexe 14– Profil de vulnérabilité conchylicole sur le littoral Fouesnantais	74
Annexe 15– Bilan des actions sur les bassins versants de l’Aven Belon Merrien	74
Annexe 16– Etude de la continuité écologique sur le Quinquis	74
Annexe 17– Bilan des suivis des indicateurs dans les zones humides	74
Annexe 18 – Bilan financier 2019.....	74

I – PREAMBULE

Après quatre années d'élaboration, le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.

L'approbation du SAGE coïncide avec le renouvellement du Contrat territorial sur la période 2017-2021. Il constitue la **déclinaison opérationnelle du SAGE Sud Cornouaille** afin de mettre en application concrètement les dispositions du SAGE.

L'année 2019 constitue la **3^{ème} année de mise en œuvre du SAGE. Elle aura notamment été marquée par :**

- *La poursuite de la concertation avec les acteurs de l'eau* : 2 Commission Locale de l'Eau, 2 Bureau, 3 Commissions thématiques, 3 avis rendus sur des Dossiers Loi sur l'Eau,
- La mise en place de la boîte à outils agricoles dans le cadre du plan de lutte contre les algues vertes
- L'organisation de 7 réunions d'échanges « Agricultures et Territoire » pour débattre de la place de l'agriculture dans les territoires
- La réalisation de levés topo-bathymétriques pour comprendre le processus d'ensablement sur l'Aven et le Belon
- La validation du projet de réhabilitation du site du Questel à Melgven

Le présent rapport détaille le bilan des actions menées en 2019.

II. LES FAITS MARQUANTS DE 2019

JANVIER

Carrefour de l'eau : retour d'expériences sur l'étude des têtes de bassin versant

FEVRIER

Diffusion de la 4^{ème} Newsletter du SAGE Sud Cornouaille dédiée aux Zéro pesticides

Réunion de la Commission « algues vertes » pour faire le point sur l'avancement des actions



MARS

Organisation de 7 réunions d'échanges « Agricultures et Territoires » pour débattre de la place de l'Agriculture dans le territoire

AVRIL

Réunion de la Commission Locale de l'Eau

MAI

Réunion de la Commission « Aménagement » pour faire le point sur les travaux milieux aquatiques

JUIN

Validation de l'avant-projet de réhabilitation du site du Questel à Melgven

Participation aux portes ouvertes « Bienvenue dans mon jardin » pour faire découvrir le Jardinage au Naturel (4 jardins ouverts sur le territoire réunissant près de 600 visiteurs)

AOUT

Avis du Bureau de la CLE sur le projet de PLU de Scaer et le projet de réhabilitation du site du Questel à Melgven

SEPTEMBRE

Réunion de la Commission Locale de l'Eau et validation de la feuille de route du SAGE Sud Cornouaille

OCTOBRE

Démarrage du profil de vulnérabilité conchylicole sur le bassin de Moustierlin

Réalisation de levés topo-bathymétriques pour comprendre le processus d'ensablement sur l'Aven et le Belon

NOVEMBRE

Entretien des cours d'eau :

- Sur les BV de l'Odet à l'Aven : 70 km de cours d'eau entretenus, 1 contournement de plans d'eau réalisé et 5 ouvrages aménagés
- Sur les BV de l'Aven Belon Merrien : 53.36 km de cours d'eau entretenus, 0.25 km de cours d'eau renaturé

DECEMBRE

Réunion de la Commission « algues vertes » pour faire le point sur l'avancement des actions

Validation de la motion portée par les élus des 8 baies algues vertes (CCPF le 17/12/2019 et CCA le 19/12/2019)



III. RAPPEL DU CONTEXTE

1. Présentation du territoire

Le SAGE Sud Cornouaille est constitué par une multitude de petits fleuves côtiers représentant un linéaire de 806 km (d'après les inventaires locaux). Il couvre une **superficie de 594 km²** et concerne **24 communes du Finistère Sud**.



Les chiffres clés du territoire

Région : Bretagne

Département : Finistère

Communes : 24 communes dont 8 entièrement intégrées au périmètre

Superficie : 594 km²

Population : 95 000 habitants

Linéaire de côtes : 130 km de côtes

2. Principaux enjeux identifiés dans le SAGE

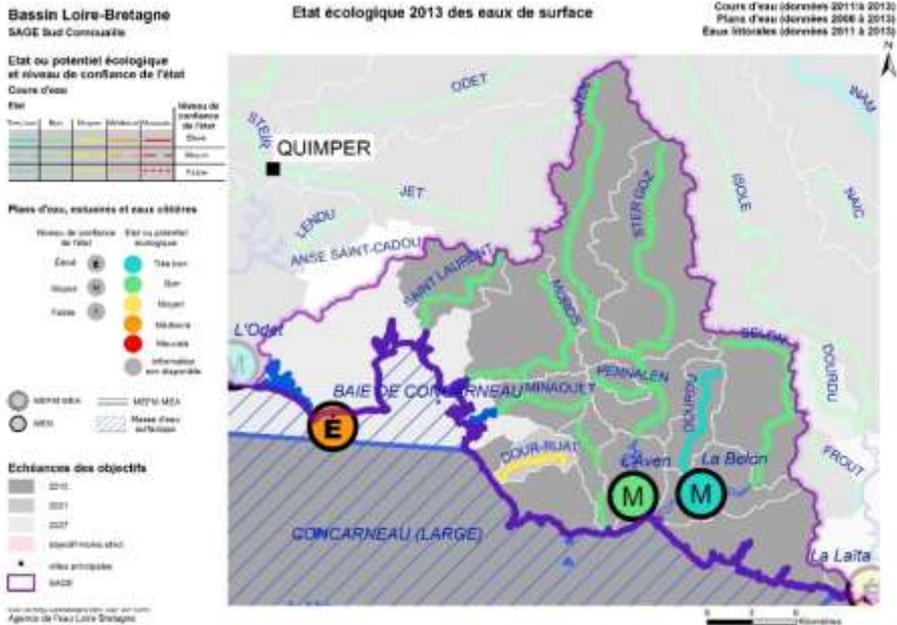
2.1/ Les masses d'eau

Le territoire du SAGE Sud Cornouaille compte **15 masses d'eau** :

- 10 masses d'eau cours d'eau
- 1 masse d'eau souterraine : Baie de Concarneau - Aven
- 2 masses d'eau de transition : l'Aven et le Belon
- 2 masses d'eau côtières : Baie de Concarneau et Concarneau large

Dans le cadre du SDAGE 2016-2021, 2 masses d'eau ont été identifiées en état moyen à médiocre (bilan 2013-2021) :

- **Cours d'eau / Dour Ruat au titre de l'hydrologie (report de délai 2021)**
- **Masse d'eau côtière Baie de Concarneau vis-à-vis de la problématique algues vertes (report de délai 2027)**



2.2/ Les enjeux du territoire

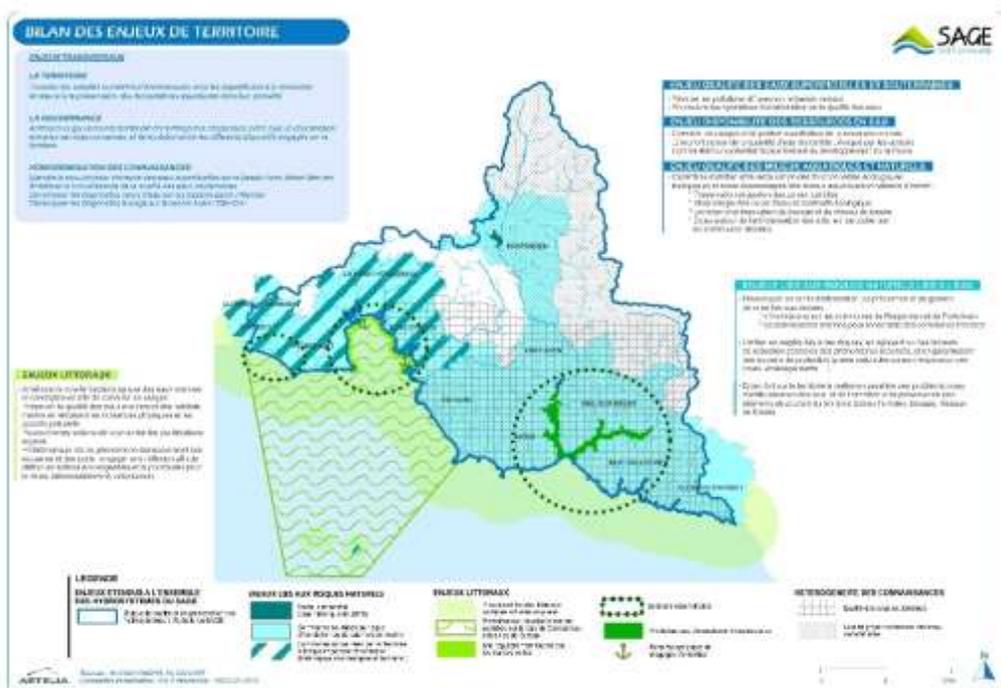
Dans le cadre des travaux d'élaboration du SAGE, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis :

Enjeux thématiques

- **Qualité des eaux superficielles et eaux souterraines**
- **Disponibilité des ressources en eau**
- **Qualité des milieux aquatiques et naturels**
- **Enjeux littoraux**
- **Risques naturels liés à l'eau**

Enjeux transversaux

- **Concilier les activités humaines et économiques** avec les objectifs liés à la ressource en eau et à la préservation des écosystèmes aquatiques dans leur globalité
- **Améliorer la gouvernance territoriale** en renforçant la coopération entre élus, la coordination entre les services concernés, et l'articulation entre les différents dispositifs engagés sur le territoire



3. Organisation de travail

L'animation du SAGE et la mise en œuvre du volet opérationnel sur les bassins versants Sud Cornouaille repose sur une organisation spécifique. Elle s'appuie sur un **partenariat entre 3 collectivités** (CCPF, CCA et Quimperlé Co) pour pouvoir agir à l'échelle des bassins versants. Ce partenariat est formalisé par une convention passée entre les 3 collectivités.

3.1/ Portage du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, **CCA est la structure porteuse du SAGE**, et assure à ce titre le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE. Elle assure en outre la coordination et la programmation des actions opérationnelles réparties entre les 3 collectivités.

3.2/ Portage du volet opérationnel

La mise en œuvre du volet opérationnel est organisée selon la répartition suivante :

Sur le bassin versant de la Baie de la Forêt (Odet-Aven) :

- **CCPF :**
 - Le volet bactériologique sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoulic ainsi que les actions de restauration de ZH sur le territoire de la CCPF
 - Le volet « phyto urbain » (appui aux communes) sur la CCPF
- **CCA :**
 - Les volets « phyto urbain » et « cours d'eau » ainsi que les actions de restauration des ZH sur CCA
 - Le plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt

Sur les bassins versants Aven Belon Merrien :

- **Quimperlé Communauté :**
 - Les volets « cours d'eau » et « bactériologique » sur le territoire Aven Belon Merrien

4. Les étapes d'élaboration du SAGE

L'émergence du SAGE est liée à deux arrêtés préfectoraux :

- Arrêté de délimitation du périmètre le 4 février 2011
- Arrêté de constitution de la CLE le 2 juillet 2012

L'élaboration du SAGE Sud-Cornouaille a démarré en 2013 et a été validé à l'unanimité par la CLE du 04/09/2015.

Le travail d'élaboration du SAGE a suivi plusieurs phases d'étude ayant successivement fait l'objet de validation :

- Etat des lieux – Diagnostic :
 - **L'état des lieux/diagnostic a été validé par la CLE le 20 décembre 2013.** A l'issue de ce travail, 5 enjeux thématiques et 2 enjeux transversaux ont été définis par la CLE.
- Tendances et scénarios
 - **Les scénarios tendances et contrastés ont été validés par la CLE le 14 octobre 2014.**
- Stratégie collective :
 - **La stratégie du SAGE Sud-Cornouaille a été validée par la CLE le 28 janvier 2015.** Elle a servi de document cadre pour la rédaction des documents du SAGE : PAGD et Règlement.
- Les documents du SAGE (PAGD et Règlement)
 - **Les documents du SAGE ont été validés à l'unanimité par la CLE le 04 septembre 2015.** 69 dispositions ont été intégrées au PAGD et déclinées selon les 10 objectifs prédéfinis. En complément, 2 articles ont été définis dans le Règlement du SAGE.

Le projet de SAGE a fait l'objet d'une phase de consultation :

- Auprès des assemblées conformément à l'article L 212.6 du Code de l'environnement, ainsi qu'au Comité de Gestion des Poissons Migrateurs (COGEPOMI) conformément à l'article R. 436-48 du même code. A l'issue de cette consultation, **100% des avis sollicités étaient favorables ou réputés favorables.**
- Auprès du public, via une **enquête publique qui a eu lieu entre le 22 août et le 23 septembre 2016.** Considérant que le projet « *est l'aboutissement d'une concertation continue efficace entre tous les acteurs de l'eau* », il a reçu un **avis favorable de la part du Commissaire enquêteur** assorti de quatre recommandations.

La CLE a **adopté à l'unanimité le projet final de SAGE le 28 octobre 2016** après avoir intégré les observations faites par les administrations et par la population à l'occasion de l'enquête publique.

Le SAGE Sud Cornouaille a été approuvé par arrêté préfectoral le 23 janvier 2017.

IV – ANIMATION ET MISE EN OEUVRE DU SAGE

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

- 0.7 ETP pour l'animation – coordination du SAGE
- 0.05 ETP appui service communication de CCA
- 0.2 ETP appui administratif
- 0.05 ETP d'un technicien sur les têtes de bassin versant

Missions de la structure porteuse du SAGE

Depuis le 1^{er} janvier 2016, CCA est désignée structure porteuse du SAGE et assure, à ce titre, le secrétariat, l'animation et la mise en œuvre du SAGE Sud Cornouaille.

Ces missions peuvent être définies de la manière suivante :

- **Animation de la CLE et des instances de concertation associées**
 - Préparation et animation des réunions de la CLE et du Bureau CLE
 - Préparation et co-animation des Commissions thématiques
 - Préparation des avis sur les dossiers loi sur l'eau et documents d'urbanisme
 - Assurer l'interface avec les partenaires institutionnels et les différents dispositifs engagés sur le territoire ainsi que les réflexions interSAGE
- **Suivi -évaluation de la mise en œuvre du SAGE**
 - Centraliser et organiser les données à l'échelle du SAGE
 - Concevoir et alimenter les indicateurs du tableau de bord du SAGE
- **Communication**
 - Concevoir les outils de communication mutualisés à l'échelle du SAGE
- **Suivi du Projet de Territoire pour l'Eau**
 - Rédaction du programme pluriannuel et des synthèses des programmations et bilans annuels sur la base des contributions des maîtres d'ouvrages locaux,
 - Assurer le suivi administratif et financier relatif à l'animation du SAGE
- **Etudes complémentaires**
 - Réalisation des études générales à l'échelle du SAGE
 - Assurer éventuellement la maîtrise d'ouvrage des actions « orphelines »

1. Activités de la CLE et des instances associées

→ **Objectif n°10 du SAGE : Mettre en œuvre le SAGE et organiser la gouvernance sur le territoire**

Les différentes instances du SAGE se sont réunies à plusieurs reprises durant l'année 2019. Les principales réunions sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Date	Instances	Objet
28/02/2019	Commission algues vertes	→ Point sur l'avancement du second plan de lutte contre les algues vertes
04/04/2019	Bureau	→ Préparation de la CLE du 30/04/2019
30/04/2019	CLE	<p>Délibérations : Bilan d'activités 2018 Consultation publique sur les « Questions importantes de l'eau » Feuille de route SAGE</p> <p>Informations : Mise à jour des inventaires de zones humides Plan de contrôle abreuvement sur le SAGE Sud Cornouaille Plan Opérationnel d'Investissement 4^{ème} Newsletter du SAGE Sud Cornouaille Second plan de lutte contre les algues vertes de la Baie de la Forêt</p>
13/05/2019	Commission Aménagement	→ Volet Milieux aquatiques des BV Aven Belon : bilan 2018 et perspectives 2019 → Volet Milieux aquatiques des BV Odet-Aven : : bilan 2018 et perspectives 2019 → Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant → Point sur les actions bocage sur le territoire de Quimperlé Communauté
29/08/2019	Bureau	→ Préparation de la CLE du 16/09/2019
16/09/2019	CLE	<p>Délibérations : Approbation du CR de la séance du 30/04/2019 et de l'OJ de la réunion Feuille de route du SAGE Sud Cornouaille Programme de mesures du SDAGE Loire Bretagne</p> <p>Informations : Avis rendus par la CLE / Bureau Etude bilan besoins-ressources Ensablement de l'Aven et du Belon Inventaires Zones Humides sur la commune de Fouesnant</p>
12/11/2019	Comité financeurs	→ Préparation budgétaire 2020
19/12/2019	Réunion politique entre les 3 EPCI	→ Echanges sur la programmation 2020
20/12/2019	Commission algues vertes	→ Point sur l'avancement du second plan de lutte contre les algues vertes

Une cellule technique de coordination « informelle » a également été instituée pour permettre aux 3 EPCI d'échanger sur les dossiers et de préparer la programmation 2020. **En 2019, elle s'est réunie à 4 reprises.**

► Les supports et compte rendu de réunion figure en [Annexe 1](#). L'avis de la CLE sur les Questions Importantes sur l'Eau est disponible en [Annexe 3](#).

2. Elaboration de la feuille de route du SAGE

Contexte

Dans le cadre du 11^{ème} programme cadre de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB), il a été demandé à la CLE d'établir une feuille de route afin de construire une vision partagée pour une période de 6 ans et de rechercher des voies de mutualisation et de meilleure articulation inter-SAGE.

Cette feuille de route doit préciser, pour les 6 prochaines années, les missions des structures intervenant sur le grand cycle de l'eau, les priorités d'actions, les pistes de mutualisation et les modalités de suivi. Le respect des engagements conditionne notamment les modalités de financement de l'AELB. En cas de non-respect, le taux d'aide de 70% attribué pour l'animation du SAGE pourrait passer à 50%.

Modalités de construction de la feuille de route

Au 1^{er} semestre 2019, plusieurs réunions ont été organisées pour aboutir à une feuille de route partagée et échanger sur les pistes de mutualisation avec les territoires limitrophes :

Au niveau local :

- **Réunion technique** entre les 3 EPCI partenaires : 14 mai 2019
→ Objectif : échanger sur une première ébauche de feuille de route
- **Réunion politique** entre les 3 EPCI partenaires : 5 juin
→ Associant les élus des 3 EPCI (CCA, CCPF et Quimperlé Communauté)
→ Objectif : échanger sur les grandes lignes de la feuille de route

Au niveau départemental et régional

- **Réunion technique entre les animateurs de SAGE Sud Finistère** : 02 avril 2019
→ SAGE Odet + Ouest Cornouaille + Elle Isole Laïta + Douarnenez
→ Objectif : point d'avancement des différentes feuilles de route et réflexions en cours
- **Groupe de travail APPCB « feuille de route SAGE »** : 23 mai 2019
→ Point d'avancement des différentes feuilles de route
→ Réflexion sur des mutualisations régionales

La feuille de route du SAGE Sud Cornouaille a été validé en Commission Locale de l'Eau le 16/09/2019, puis en conseil communautaire des 3 EPCI partenaires (le 25/09 à la CCPF, le 26/09 à QC et le 03/10 à CCA). Un courrier a également été adressé à l'AELB début octobre pour qu'elle précise ses attentes vis-à-vis de la feuille de route.

► La feuille de route du SAGE Sud Cornouaille ainsi que le courrier adressé à l'AELB figurent en [Annexe 2](#).

Contenu de la feuille de route

Lors des réunions préparatoires, les élus du SAGE Sud Cornouaille ont rappelé leur attachement à l'organisation en place sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille. Structurée autour des intercommunalités (partenariat entre la CCPF, CCA et Quimperlé Co), elle garantit l'efficacité des actions et la proximité avec le terrain. Elle permet en outre d'avoir une vision globale et intégrée du cycle de l'eau en créant davantage de lien entre petit et grand cycle et en assurant une meilleure cohérence avec les politiques d'aménagement du territoire portées par les EPCI.

A noter également que des efforts importants de mutualisation ont été consentis en 2012 pour aboutir à une organisation optimisée (1.2 ETP dédiés à l'animation du SAGE) s'appuyant sur les moyens humains des EPCI (communication, secrétariat, marchés publics, SIG, ...).

Conformément à la note de cadrage établi par l'AELB, la feuille de route du SAGE Sud Cornouaille précise ainsi :

- Le programme pluriannuel de la CLE : les priorités d'actions sur les 6 ans et le « qui fait quoi »
- Les objectifs de mutualisation

S'agissant des projets de mutualisation, des **objectifs de mutualisation de l'animation littorale ont été définis avec les SAGE Odet et Ouest Cornouaille** :

- Renforcer les synergies entre les 3 territoires (études communes, Commissions inter-SAGE...). Cette recherche de synergie se formalisera notamment par la création d'une Commission inter-SAGE littorale ouverte aux élus, techniciens et acteurs des 3 territoires de SAGE.
- Etudier les possibilités de mutualisation de l'animation littorale. Pour le SAGE Sud Cornouaille, les profils conchylicoles étant réalisés, cette mutualisation pourrait notamment porter sur l'animation et la mise en œuvre du schéma de carénage qui doit être réalisé prochainement.

Dans cette perspective, les élus des 3 SAGE se sont engagés à se rencontrer annuellement pour approfondir ces pistes.

3. Avis sur les dossiers soumis à la consultation de la CLE

Le SAGE étant approuvé depuis 2017, la Commission Locale de l'Eau est consultée sur les dossiers et projets impactant la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Lors de la réunion du 20 mars 2017, la CLE a révisé ses règles de fonctionnement afin de formaliser la procédure d'examen des dossiers soumis à l'avis de la CLE. Elle a donné délégation au Bureau. Une grille d'analyse a par ailleurs été réalisée pour pouvoir vérifier la compatibilité des projets avec les dispositions du SAGE.

Autorisations loi sur l'eau

► En 2019, 3 avis formels sur des dossiers d'Autorisation ont été rendus :

Dossier	Type	Pétitionnaire	Procédure de consultation	Avis du Bureau
Effacement de la digue de l'anse du bourg de La Forêt Fouesnant	Loi sur l'Eau - autorisation	CCPF + commune de La Forêt Fouesnant + SODEFI Port La Forêt / MO délégué	Consultation du Bureau par voie électronique 14/05/2019+ grille d'analyse	Avis favorable assorti de remarques (mise à jour des données / modèle hydraulique)
PLU de Scaër	Document d'urbanisme	Quimperlé Communauté	Bureau du 29/08/2019 + grille d'analyse	Avis favorable
Réhabilitation du site du Questel à Melgven	Loi sur l'Eau - autorisation	Concarneau Cornouaille Agglomération	Bureau du 29/08/2019 + grille d'analyse	Avis favorable

► Les avis de la Commission Locale de l'eau sont présentés en [Annexe 3](#).

Déclaration loi sur l'eau

L'article R214-37 du code de l'environnement prévoit que les dossiers loi sur l'eau soumis à Déclaration sont envoyés pour information au Président de la CLE.

4. Communication

→ *Disposition n° 66 du SAGE : Informer et sensibiliser la population sur les actions du SAGE*

Newsletter du SAGE

Afin de diffuser une information régulière sur l'eau à l'attention des décideurs et des acteurs locaux, une newsletter a été créée en 2017. Elle a vocation à être diffusée à l'ensemble des membres de CLE, des maires et DGS – DST des communes, des élus des Commission environnement des 3 EPCI et des associations locales.

Une 4^{ème} newsletter du SAGE a été diffusée en février 2019. Spécial « zéro pesticides », ce nouveau numéro proposait notamment un tour d'horizon des alternatives aux pesticides et valoriser les initiatives locales.

► La conception de la newsletter devrait se poursuivre en 2020 à raison de 2 lettres.



Site Internet

Le site Internet (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>) est régulièrement mis à jour en fonction de l'actualité et de l'avancement des actions. L'intranet est également alimenté régulièrement avec la mise en ligne des documents de séance et des compte-rendu de réunions. La maintenance du site fait l'objet d'une prestation avec l'Agence Horizon qui a créé le site.



Statistique de connexion au Site Internet du SAGE :

► **En 2019, 2 712 connexions** ont été enregistrées contre 2 538 connexions en 2018. La fréquentation est donc relativement stable voire en légère hausse.

5. Etudes complémentaires

Pour répondre aux dispositions du SAGE, plusieurs études étaient programmées en 2019 :

5.1/ Ensablement de l'Aven et du Belon

→ *Disposition n° 60 du SAGE : Engager une réflexion multi partenariale sur la gestion de l'ensablement dans les estuaires*

Rappel du contexte

Dans le cadre de la disposition n°60 du SAGE, les élus du SAGE Sud Cornouaille ont souhaité relancer la réflexion sur l'ensablement et engager une mise à jour d'étude pour connaître l'évolution du phénomène sur les estuaires de l'Aven et du Belon.

Dans cette optique, un groupe de travail multi partenarial a été constitué et une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été confié au cabinet Litto consult pour définir les objectifs et le contenu de cette étude et rédiger le CCTP correspondant. Les résultats de ce travail ont été présentés au groupe de travail « ensablement » le 29 novembre 2018 à Concarneau.

Au terme d'une concertation entre élus des deux EPCI impliqués (Concarneau Cornouaille Agglomération et Quimperlé Communauté), compte tenu notamment des enjeux et des contraintes budgétaires des deux collectivités, il a été décidé pour 2019 d'engager un premier volet de l'étude, strictement consacré à la caractérisation de l'évolution altimétrique des fonds sur les deux estuaires. Il s'agissait de réaliser un levé topo-bathymétriques précis pour pouvoir évaluer le taux d'ensablement par comparaison avec les levés antérieurs (Mesuris 2004, IN VIVO 2004, ASTERIE 2007 et LITTO 3).

Bilan des actions 2019

A l'issue d'un appel d'offres, la réalisation des levés topo-bathymétriques a été confiée au groupement geo XYZ, ALTOA et GAIA.

La première partie de l'étude a consisté à réaliser un levé complet des fonds des deux estuaires et de leur embouchure (525 ha au total) par deux procédés complémentaires dont la précision annoncée par les prestataires est inférieure ou égale à ± 10 cm ;

- Un levé aérien au laser aéroporté sur hélicoptère (LiDAR), réalisé à marée basse de grande vive-eau en septembre 2019, qui a permis de couvrir les anses et les hauts-fonds peu accessibles ;
- Un levé réalisé en octobre 2019 au sondeur multifaisceaux embarqué, sur les secteurs non couverts par le LiDAR pour obtenir une cartographie précise des parties toujours en eau.

11 cartes topo-bathymétriques ont été produites à l'échelle du 1/2 000^{ème} ;

La deuxième partie consistait à comparer cette nouvelle bathymétrie à celles qui ont été réalisées précédemment par les EPCI (2004) et par le SHOM (2012) pour voir comment avaient évolué les fonds. 6 jeux de cartes différentielles ont été produites au 1/2 000^{ème}.

Globalement, les résultats montrent qu'en comparant les différents levés deux à deux, on observe une mosaïque de secteurs en accrétion jouxtant des secteurs en érosion et des zones de stabilité relative, le bilan étant un abaissement résiduel des fonds donc une perte de sédiment, sauf en sortie du Bélon et dans zone extérieure comprise entre les pointes de Beg ar Vechen, de Penquernéo et de Kerhermen sur la période la plus récente (2012-2019).

En synthèse, l'analyse différentielle (comparatif avec les levés antérieurs) conclue à une tendance globale à l'érosion à l'échelle des 2 rias - avec toutefois quelques zones d'accumulation notamment à l'embouchure.

► Le rapport d'analyse des levés topo-bathymétriques réalisés sur l'Aven et le Belon figure en [Annexe 4](#).

Perspectives de travail 2020

Ces résultats ont été présentés aux élus de QC et de CCA le 10 février 2020 et aux membres du groupe de travail ensablement le 24 février 2020. Une réunion élargie à l'ensemble des plaisanciers et usagers de l'estuaire devrait être organisée au 1^{er} trimestre 2020 pour présenter plus finement ce travail et vérifier les résultats sur des secteurs clés et les endroits qui posent problèmes.

Une réflexion devra également être engagée avec les élus de la prochaine mandature quant au maintien d'un suivi sur le long terme afin de suivre la dynamique d'ensablement au sein des deux estuaires.

5.2/ Gestion quantitative de la ressource en eau

→ **Disposition n° 23 du SAGE** : Améliorer la connaissance des ressources mobilisables pour les autres usages sur le territoire du SAGE Sud Cornouaille

Rappel du contexte

Dans sa disposition n°23, le SAGE prévoit que la structure porteuse engage une étude pour améliorer la connaissance des besoins et des ressources en eau mobilisables pour les usages autres que l'alimentation en eau potable, notamment pour l'irrigation agricole. Cette disposition est complémentaire avec la disposition n°22 qui prévoit que les maîtres d'ouvrage en charge de l'AEP réalisent une étude besoins – ressources mobilisables pour l'AEP dans un délai de 3 ans après l'approbation du SAGE et ce, conformément aux objectifs du Schéma départemental d'alimentation en eau potable (SDAEP) du Finistère.

Bilan 2019 et perspectives 2020

Conformément aux dispositions du SAGE, les membres de la Commission Locale de l'eau ont souhaité investir davantage les enjeux de gestion quantitative de l'eau. Une réflexion a été engagée en 2019 sur la base des données issues de l'état des lieux du SAGE et de quelques données réactualisées.

Dans l'attente des résultats de l'étude régionale portée par la DREAL (résultats attendus à l'automne 2020), les membres de CLE ont convenu de la nécessité d'engager un travail préliminaire pour améliorer la connaissance sur les questions quantitatives. Un stagiaire sera accueilli en 2020 pour y contribuer.

5.3/ Identification et hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du SAGE Sud Cornouaille

→ **Disposition n° 38 du SAGE** : Inventorier les têtes de BV et définir les zones prioritaires pour leur gestion

En 2017, CCA a engagé un travail d'identification et de hiérarchisation des têtes de bassin versant à l'échelle du territoire du SAGE.

Contexte : des zones sensibles à préserver

Pour répondre à la disposition 38 du SAGE, une étude en 2 étapes a été réalisée en régie :

- Etape 1 / Identification cartographique des secteurs concernés
- Etape 2 / Caractérisation et hiérarchisation en fonction de critères d'état et de pression

Ce travail a fait l'objet d'une large concertation et a été mené en partenariat étroit avec le Forum des Marais Atlantiques. En définitive, il a été présenté et validé par la Commission Locale de l'Eau du 18/12/2018.

Bilan des actions 2019

Les 2 premières phases de l'étude ont été réalisées principalement avec un outil cartographique et la base de données existante. Les résultats, bien que basés sur une base locale, étaient théoriques : il fallait démontrer la justesse de ces conclusions en définissant une méthode simple de consolidation.

1. La phase de consolidation

Pour cette phase de consolidation des résultats :

- o 8 TBV ont été identifiées : 2 secteurs par niveau de priorité.
- o Ces TBV ont fait l'objet d'une fiche de synthèse, basée sur les données des phases 1 et 2, à l'origine de la hiérarchisation.
- o Une visite de terrain a permis de réaliser un reportage photographique avec les éléments de paysage marquant de ces 8 TBV.
- o Chaque TBV sélectionnée a par la suite fait l'objet d'une comparaison entre les photos prises sur le terrain et la fiche de synthèse présentant les principaux éléments de caractérisation.

A l'issue de cette phase de comparaison, les 8 fiches de synthèse étaient conformes au reportages photo, ce qui a permis de valider la phase cartographique.

Le 11 mars s'est tenue une réunion en présence de l'OFB et de la CAMA (FMA et Département 29). L'objectif de cette rencontre était :

- o D'évaluer la pertinence du protocole de consolidation développé par le SAGE Sud Cornouaille
- o D'identifier des pistes de réflexion permettant de bâtir un programme d'action, 3^{ème} étape de l'étude TBV.

A l'issue de cette rencontre, le groupe technique a convenu qu'une phase de terrain était nécessaire pour diagnostiquer plus finement les perturbations mises en évidence par le diagnostic. La méthodologie T2BV, développée par l'OFB (Mikael Le Bihan) semble permettre de répondre à cette problématique. Il a été convenu de réaliser une phase de terrain sur les TBV sélectionnées pour la phase de consolidation. Trois journées ont permis de développer cette méthode de diagnostic (le 16 et 17 septembre, le 15 novembre) Les données sont en cours d'exploitation.

2. La démarche départementale

La Cellule d'Animation des Milieux Aquatiques du Finistère et le Forum des Marais Atlantique est à l'origine de la démarche départementale d'identification et de caractérisation des têtes de bassin versant. Le SAGE Sud Cornouaille a été associé dès le lancement de cette démarche au Comité de pilotage. En 2019, CCA a participé à 2 réunions :

- Le 8 juillet à Châteaulin. L'objectif de cette rencontre était de faire un point d'avancement sur l'accompagnement des territoires finistériens par rapport à la thématique des têtes de bassin versant et échange sur les orientations du travail à poursuivre par la CAMA avec les territoires
- Le 16 octobre à Landerneau, avec pour objectif d'échanger sur la démarche test proposée par la CAMA pour la caractérisation et la hiérarchisation des têtes de bassin versant, approche préalable dans la perspective de donner des orientations méthodologiques pour la caractérisation et la hiérarchisation des TBV

3. Retour d'expériences au Carrefour des Gestions Locales de l'Eau

A la demande de la CAMA 29, le SAGE Sud Cornouaille a participé à un atelier de présentation sur les têtes de Bassin versant au Carrefour des Gestion Locales de l'Eau.

6. Bilan financier de l'action

Les dépenses liées à l'animation et à la mise en œuvre du SAGE sont 130 169 €– soit 69% du budget prévisionnel.

L'écart au prévisionnel est notamment lié au **report de certaines études complémentaires**. La DREAL Bretagne a annoncé en 2019 le lancement d'une étude régionale pour établir un bilan quantitatif de la ressource en eau. Les membres de la CLE ont donc décidé de reporter l'étude bilan besoins -ressources programmée localement en 2019 dans l'attente des résultats de l'étude régionale. La question quantitative de la ressource en eau doit par ailleurs faire l'objet d'un stage en 2020 pour améliorer la connaissance locale dans le domaine.

IV. SECOND PLAN DE LUTTE CONTRE LES ALGUES VERTES DE LA BAIE DE LA FORET

→ Disposition n° 58 du SAGE : Poursuivre la mise en œuvre du plan algues vertes et l'étendre au périmètre élargi par le SDAGE 2016-20210.

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

- 0.2 ETP pour l'animation générale
- 1 ETP pour l'animation générale et agricole (CCA)
- 0.3 ETP volet économique (CCA/CCPF)
- 0.4 ETP pour le suivi qualité de l'eau (CCA)

Rappel du contexte

La communauté de communes du Pays Fouesnantais et Concarneau Cornouaille Agglomération sont partenaires depuis 1999 dans les actions préventives de lutte contre les algues vertes en Baie de la Forêt.

Le second plan de lutte contre les algues vertes (PLAV2) de la Baie de la Forêt a été officiellement lancé le 10 juillet 2018. Après quelques mois supplémentaires d'échanges et de co-construction avec les différentes parties prenantes, le PLAV2 de la Baie de la Forêt a fait l'objet d'une signature officielle le 26 novembre 2018 en Préfecture du Finistère.

Ce lancement a été marqué par un changement de maîtrise d'ouvrage. Depuis le 10 juillet 2018, Concarneau Cornouaille Agglomération assure l'animation et la mise en œuvre de ce second plan d'actions.

► Le Contrat de territoire de la Baie de la Forêt figure en Annexe 5.

Contenu du programme d'actions

Ce second plan d'actions s'articule autour des 6 axes de travail suivants :

- Volet « Contrôles » (MO : Etat)
 - Plan de contrôles renforcé sur les sous bassins versants les plus impactant (Lesnevard amont, Moros-Minaouët amont).
- Volet « actions agricoles » (MO : CCA / prescripteurs agricoles)
 - Animation collective proposée à l'ensemble des agriculteurs du territoire
 - Conseils individuels en partenariat avec les organismes agréés de conseils agricoles
 - Outils financiers : dispositif de la Boucle vertueuse, chantiers collectifs de semis précoces, aides à l'investissement, Mesures agro-environnementales et climatiques, ...
- Volet foncier (MO : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne)
 - Mise en place d'une dynamique foncière sur des secteurs prioritaires pour optimiser le parcellaire
- Volet valorisation économique (MO : CCA / CCPF)
 - Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs du plan algues vertes
 - Trouver des débouchés aux produits locaux pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Volet aménagement centré sur le bocage (MO : CCA)
 - Accompagner les collectivités et les agriculteurs dans la protection et la réhabilitation du bocage
- Volet transversal pour animer et suivre le plan d'actions (MO : CCA)
 - Animation générale, suivi qualité de l'eau, communication, ...

1. Volet transversal

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

1/ Coordination générale

1.1 Coordination locale du PLAV2 de la Baie de la Forêt

En 2019, les instances du PLAV2 se sont réunies à plusieurs reprises pour assurer la coordination des actions :

Date	Instances	Objet
31/01/2019	Comité technique	→ Point sur l'avancement des contrôles réglementaires assurés par la DDTM et la DDPP
28/02/2019	Commission algues vertes	→ Point sur l'avancement du second plan de lutte contre les algues vertes
04/03/2019	Groupe de Concertation Agricole	1 ^{ère} réunion du GCA → Rencontre des différents agriculteurs volontaires du GCA → Rôle du GCA et évaluation des besoins en animation collective
12/03/2019	Réunion Chantiers collectifs avec les ETA/CUMA	Présentation du dispositif Estimations des besoins pour 2019
Mars 2019	Réunions « Agricultures et Territoires »	3 réunions pour identifier les attentes et préoccupations des acteurs locaux
14/05/2019	GT mise en réserve foncière	Réunion préparatoire à la déclinaison de la convention de mise en réserve foncière sur la Baie de la Forêt
Juin 2019	Réunions « Agricultures et Territoires »	4 ateliers thématiques pour identifier des pistes d'actions
05/09/2019	Rencontre avec le Groupe d'Appui Scientifique au PLAV2	Echange informel avec les scientifiques pour construire une dynamique de collaboration adaptés aux enjeux / historique de chaque territoire.
25/09/2019	Groupe de Concertation Agricole	Actualités agricoles sur le territoire Financement de semis précoces pour la campagne 2020 ? Avancées du volet foncier du PLAV 2 Calendrier & Perspectives
01/10/2019	GT mise en réserve foncière	Point sur l'opération d'échanges amiables Validation du fonctionnement de l'outil mise en réserve foncière Tests sur des cas réels
20/12/2019	Commission algues vertes	→ Point sur l'avancement du second plan de lutte contre les algues vertes

1.2 Coordination régionale du PLAV2

Dans le cadre de la coordination régionale du PLAV2, de nombreuses réunions ont été organisées auxquelles a participé la cellule d'animation du PLAV2 :

- Comité de pilotage le 04/02/2019
- Comité de suivi le 29/04/2019
- Comité technique : 5 réunions au total en 2019

En complément, les présidents des 8 baies algues vertes se sont rencontrés à deux reprises entre septembre et octobre 2019 pour **porter une motion commune** au sein de leurs collectivités respectives. Cette motion réclamait notamment la **prolongation du deuxième PLAV jusqu'en 2023** afin de préparer au mieux la transition vers les programmes d'actions qui le suivront. Sur la Baie de la Forêt, elle a été adoptée par la CCPF le 17/12/2019 et par CCA le 19/12/2019.

1.3 Réunions d'échanges « Agricultures et Territoires »

Afin d'impliquer les agriculteurs et définir avec eux les besoins en animation collective, le réseau TRAME a été missionné par la MIRE pour accompagner la nouvelle structure porteuse du PLAV2 dans l'émergence d'une dynamique collective.

Dans cette perspective, **7 réunions d'échanges « Agricultures et Territoire »** ont été organisées localement au printemps 2019 pour débattre de la place de l'agriculture dans leurs territoires.

Malgré près de 500 invitations, les participants ont été majoritairement des agriculteurs et des élus. Au total, **une soixantaine de personnes (agriculteurs, élus, enseignants et techniciens)** se sont relayées lors de ces réunions d'échanges dont l'idée était de « *pouvoir parler librement des problèmes rencontrés par les agriculteurs, ainsi que de la place de l'agriculture dans le territoire, sa place dans l'économie ou encore dans l'aménagement du territoire* ».

Quatre thématiques sont ressorties :

- Le foncier : *Comment augmenter la capacité de maîtrise locale du foncier pour installer et transmettre l'activité agricole ?*
- L'image : *Comment réduire les écarts de représentation de l'agriculture sur le territoire ?*
- Les ressources : *Comment donner de la valeur aux ressources générées par l'agriculture ?*
- L'alimentation : *Quelles valorisations de la production alimentaire du territoire ?*

Les échanges ont été riches et les sujets nombreux tournés autour de l'image et de la reconnaissance du métier d'agriculteurs, de la maîtrise foncière, du devenir des exploitations agricoles, du partage des ressources, de l'alimentation, du lien entre les producteurs et les consommateurs....

Même si beaucoup de problématiques évoquées relèvent de la politique agricole européenne et national, près de 25 pistes d'actions ont pu émerger de ces échanges – dont certaines relèvent des compétences de collectivités et pourraient être reprises dans le cadre de la prochaine mandature.

► Le rapport de restitution de Trame ainsi que les pistes d'actions figurent en Annexe 6.



2/ Communication

Compte tenu du changement de porteur de projet, l'une des priorités pour 2019 était de mobiliser et de communiquer auprès des agriculteurs du territoire. Plusieurs outils ont été développés :

- E mailing auprès des agriculteurs
- Alimentation du site Internet du SAGE avec la création de pages dédiées aux agriculteurs
- Diffusion en mars 2019 d'un 2^{ème} numéro de la lettre agricole envoyée à l'ensemble des agriculteurs du territoire. Ce nouveau numéro avait vocation à présenter les différents outils proposés aux agriculteurs du territoire :
 - Accompagnements techniques individuels financés,
 - Appui aux aides à l'investissement de la Région Bretagne en matériel agro-environnemental,
 - Prestations de semis de couverts,
 - Animations agricoles.

► La 2^{ème} lettre agricole de la Baie de la Forêt est en Annexe 7.



Mise en route du plan de lutte contre les algues vertes

Boîte à outils des actions agricoles



Retour sur la signature officielle du Plan de Lutte contre les Algues Vertes

Signé en préfecture du Finistère le 26 Novembre 2018, le second Plan de Lutte contre les Algues Vertes (PLAV 2) de la baie de la Forêt est opérationnel en ce premier semestre 2019.

Par cette signature, l'ensemble des signataires s'est engagé sur la reconquête de la qualité de l'eau afin d'éradiquer la prolifération d'algues vertes dans la baie de la Forêt.

Les signataires du PLAV 2 de la baie de la Forêt

- Préfecture du Finistère
- Préfecture de Bretagne
- Région Bretagne
- Conseil départemental du Finistère
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Concarneau Communauté Agglomération
- Communauté de Communes du pays Fouesnantais
- Chambre d'Agriculture de Bretagne
- Chambre d'Agriculture du Finistère

Le déploiement opérationnel du PLAV 2 passe en partie par des actions à destination des agriculteurs du territoire. Ces actions sont de natures différentes et accompagnent la transition vers des pratiques à basses fuites d'azote : écologique et économique !



www.sage-sud-cornouaille.fr



3/ Suivi qualité de l'eau

► Le rapport détaillé de la qualité de l'eau est présenté en Annexe 8.

3.1 Protocole de suivi

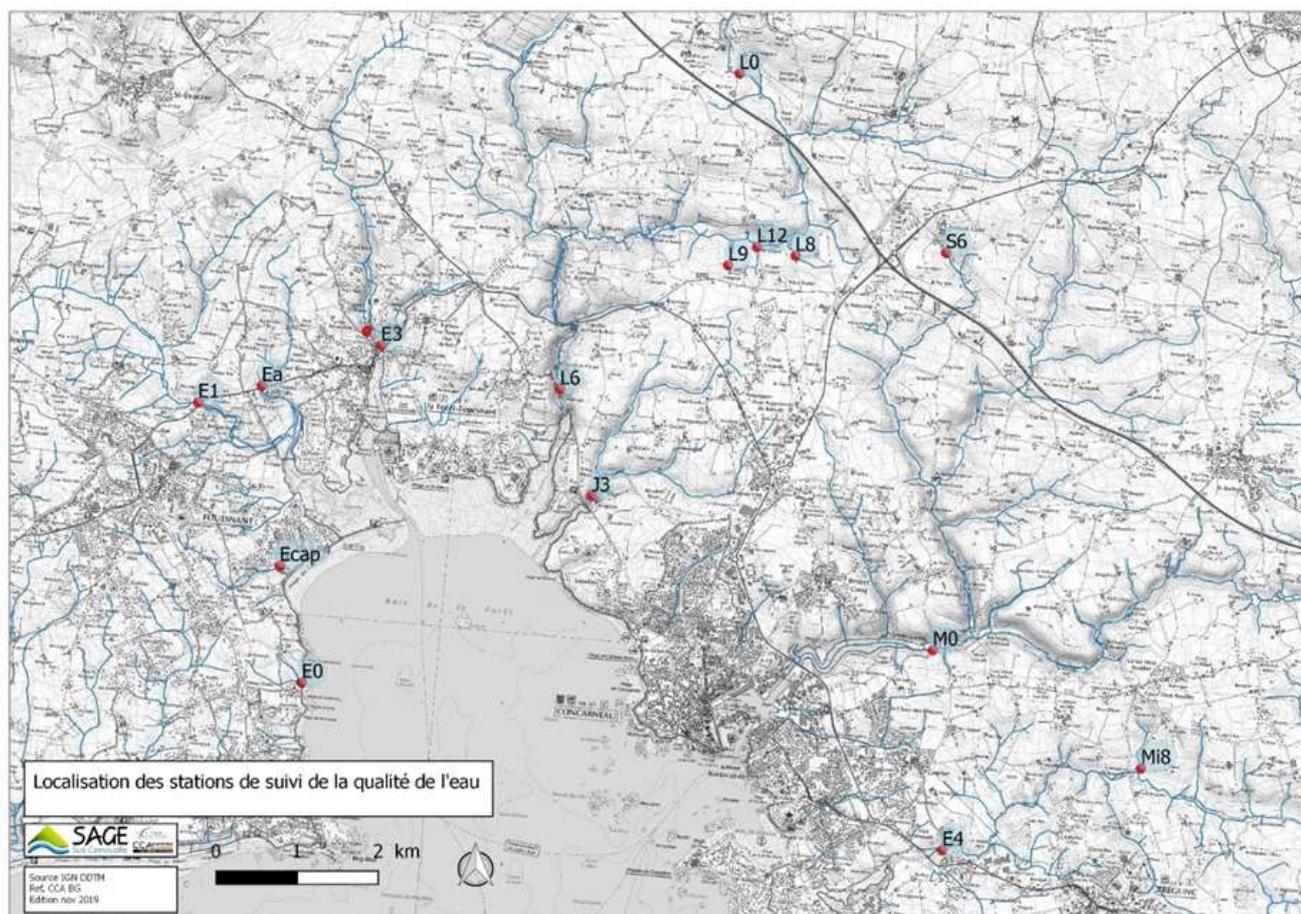
Le suivi est assuré sur **16 stations** réparties sur le territoire du PLAV 2 :

- 10 stations sont prélevées toutes les 2 semaines : ce sont les stations localisées aux exutoires des principaux cours d'eau (4 stations « historiques » PLAV1, et 6 stations « extension » PLAV2)
- 6 stations sont prélevées une fois par mois : ce sont des stations localisées sur les sous bassins identifiés « points noirs »

Sur ces 16 stations, les paramètres Nitrate, phosphore total et ortho-phosphate sont analysés.

Afin d'intégrer le suivi national, les stations manquantes du territoire ont fait l'objet d'une SANDERISATION. Le tableau ci-contre identifie l'ensemble des codes du territoire.

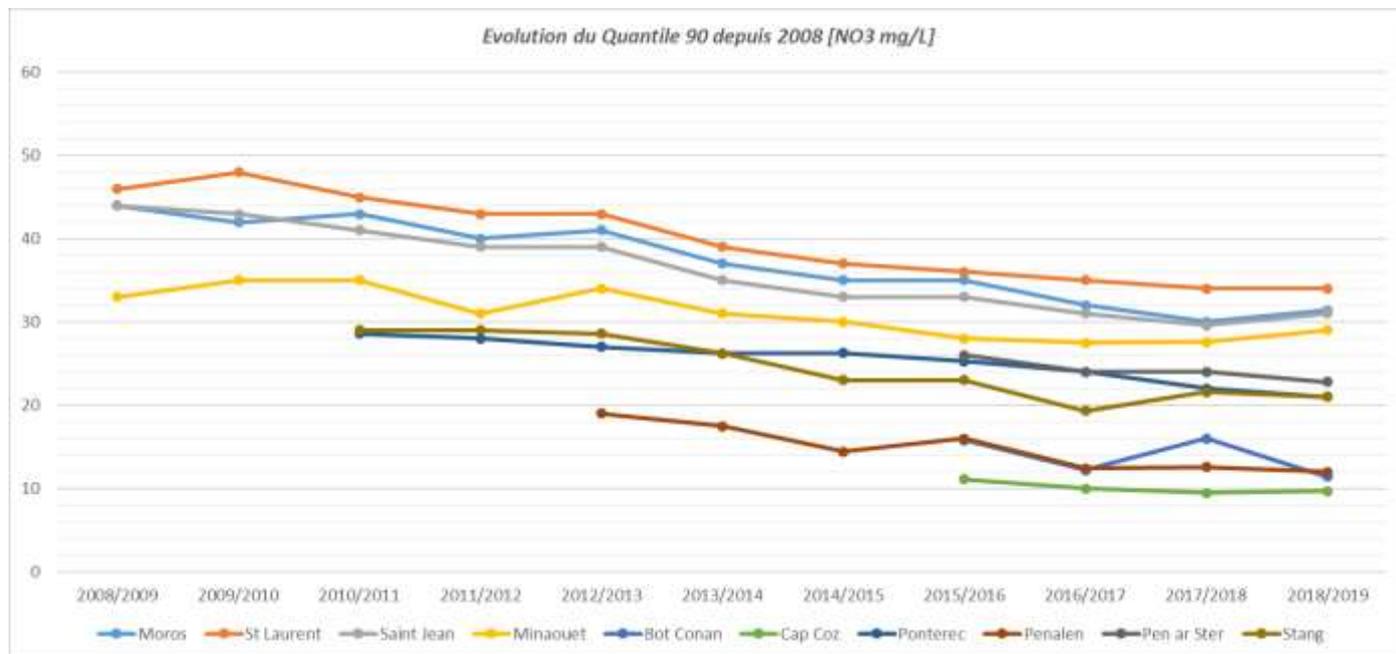
	Cours d'eau	Station	Code SANDRE	Type
1	Minaouet	E4	4345005	PLAV 1
2	Saint Laurent	L6	4345004	PLAV 1
3	Saint Jean	J3	4345006	PLAV 1
4	Moros	M0	4184200	PLAV 1
5	Cap Coz	Ecap	4345029	PLAV 2
6	Pontérec	Ea	4345028	PLAV 2
7	Bot Conan	E0	4345025	PLAV 2
8	Penalen	E1	4184100	PLAV 2
9	Pen ar Ster	E2	4345026	PLAV 2
10	Stang	E3	4345027	PLAV 2
11	Saint Laurent	L0	4345030	S/ BV
12	Saint Laurent	L8	4345031	S/ BV
13	Saint Laurent	L9	4345032	S/ BV
14	Saint Laurent	L12	4345002	S/ BV
15	Styval	S6	4345034	S/ BV
16	Minaouet	Mi8	4345033	S/ BV



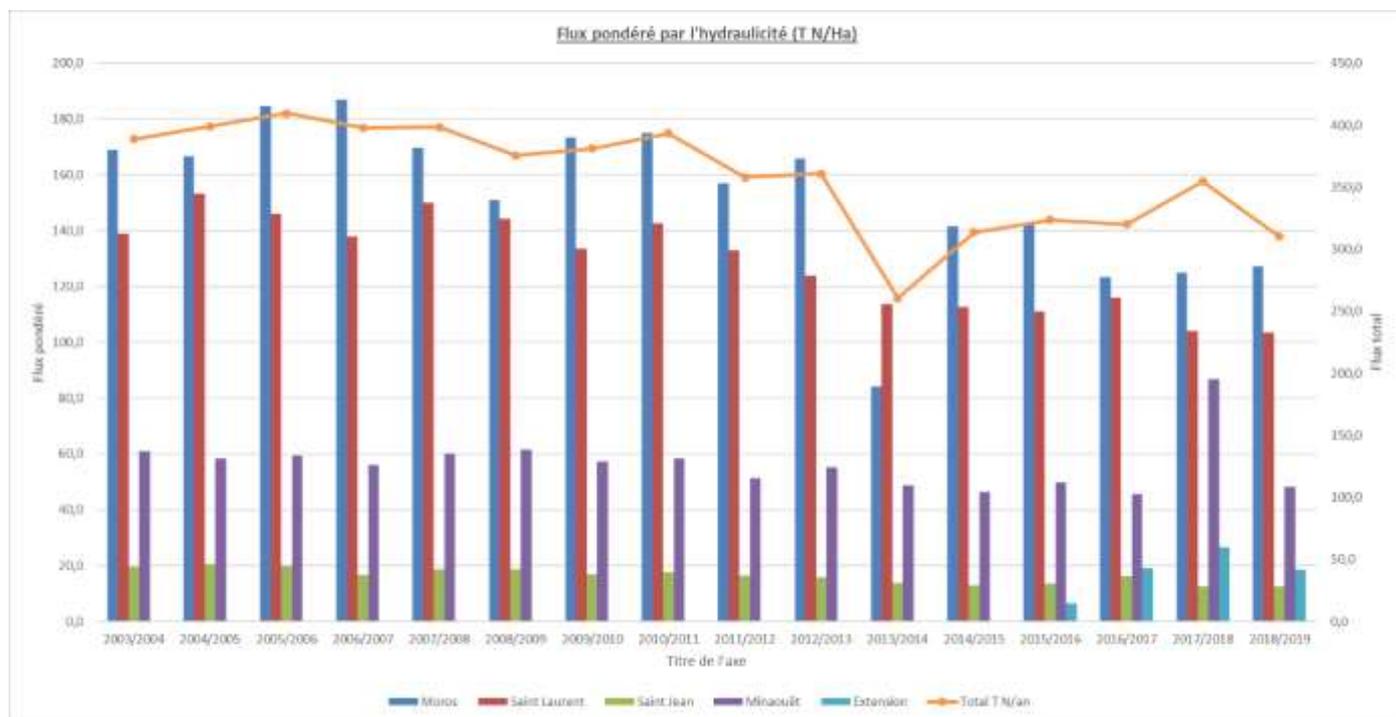
3.2 Résultat des analyses de la période hydrologique 2018 / 2019

L'année hydrologique fait référence à une période qui débute le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante. La notion « d'année hydrologique » permet, entre autres, de représenter la période hivernale en un seul bloc. Ainsi, l'année hydrologique 2018/2019 s'étend du 1^{er} octobre 2018 au 31 septembre 2019.

Les résultats des **quantiles 90^{li}** sont représentés sur les graphiques suivants. Globalement, ces quantiles évoluent à la baisse depuis plusieurs années.



Le calcul des flux pondérés par l'hydraulicité permet de s'affranchir du paramètre pluviométrie en positionnant simplement la pluviométrie par rapport à une année dite « normale ou moyenne ».



En supprimant l'influence de la pluviométrie, l'analyse des flux pondérés par l'hydraulicité montre (tendance linéaire en orange) une baisse globale des flux azotés depuis l'année hydrologique 2005/2006. La baisse importante observée en

¹ **Le quantile 90** permet d'estimer la qualité d'un cours d'eau pour un paramètre donné sur une période donnée dans les conditions critiques, mais en évitant les situations exceptionnelles. On cherche alors à retenir les prélèvements donnant la moins bonne qualité, à condition qu'elle soit constatée dans au moins 10% des prélèvements.

2013/2014 pourrait s'expliquer par la très forte pluviométrie de cette période (hydraulicité de 1,86). La baisse des flux observés sur l'année hydrologique 2018/2019, de l'ordre de 25 % par rapport à la période précédente, se confirme au travers du calcul des flux pondérés par l'hydraulicité.

Les objectifs qualité du programme Algues vertes sont basés sur les quantiles 90. Pour l'année hydrologique 2018/2019, les résultats sont les suivants :

Exutoire	Quantile 2018/2019	Objectif 2015		Objectif 2021		Ecart à l'objectif 2021
		Ambition	Résultat	Ambition	Résultat	
Moros	32,0	33,8	Atteint	26,0	Non atteint	-6,0
St Laurent	34,0	35,4	Atteint	27,0	Non atteint	-7,0
St Jean	31,0	32,4	Atteint	25,0	Non atteint	-6,0
Minaouet	29,0	26,1	Non atteint	22,0	Non atteint	-7,0
Bot Conan	11,4	- - -		- - -		?
Cap Coz	9,7	- - -		- - -		?
Pontérec	21,0	- - -		18,0	Non atteint	-3,0
Penalen	12,0	- - -		13,0	Atteint	1,0
Pen ar Ster	22,8	- - -		18,0	Non atteint	-4,8
Stang	21,0	- - -		- - -		?

Ce tableau montre que malgré la tendance générale à la baisse des concentrations en azote, les objectifs qualité à l'horizon 2021 ne sont pas encore atteints. Pour les acteurs locaux, cela signifie que la dynamique est à maintenir, et que les efforts sont à poursuivre, pour répondre à l'ambition 2021.

2. Volet agricole

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération

L'année 2019 a été mise à profit pour créer une dynamique de groupe avec les agriculteurs du territoire. Conseils personnalisés et gratuits, animation d'un réseau d'échanges, formations collectives, aides à l'investissement, prestations gratuites de couverts végétaux, déploiement des outils fonciers ... autant d'outils proposés aux 166 agriculteurs concernés pour inciter aux changements de pratiques et de systèmes agricoles au sein des exploitations.

1/ Conseils individuels

1.1 Fonctionnement général

Sur la Baie de la Forêt, 8 organismes de conseils agricoles ont été agréés par la DRAAF pour dispenser des conseils individuels pour les agriculteurs volontaires. Les accompagnements sont pris en charge à 100% par le Plan de Lutte contre les Algues Vertes 2, seule la TVA reste à la charge des agriculteurs.

Les conseils individuels sont de différentes natures :

- 2 accompagnements systémiques qui considèrent l'ensemble de l'exploitation
- 4 accompagnements spécifiques qui se concentrent sur une thématique donnée de l'itinéraire technique
- Le diagnostic agroenvironnemental

En janvier 2019, une plaquette d'informations présentant les modalités de conseils individuels a été diffusée aux agriculteurs du territoire pour que le plus grand nombre puisse en bénéficier.

► La plaquette d'informations est présentée en Annexe 9.

1.2 Avancées sur le territoire de la Baie de la Forêt :

À la suite de la réunion de lancement du 21 décembre 2018, l'année 2019 a été la première année pour la mise en œuvre de ce dispositif sur la Baie de la Forêt.

Cet outil est relativement peu sollicité sur le territoire ;

	<i>CER France</i>	<i>ALTEOR</i>	<i>BCEL Ouest</i>	<i>CAPINOV</i>	<i>Chambre d'Agriculture</i>	<i>Coop. Le Gouessant</i>	<i>GAB29</i>	<i>Réseau Cohérence</i>
Diagnostic agroenvironnemental		0		0	1 effectué	0	0	0
Accompagnement pour une évolution du système d'exploitation		0	1 en cours	0	4 effectué		0	0
Optimisation environnementale liée à un projet structurant		0	0	0	1 effectué 2 en cours		1 en cours	0
Accompagnement technique a la gestion de l'herbe		0	0	0	0		0	
Accompagnement technique a la gestion de l'azote	1 effectué	0	4 effectués 1 en cours	1 effectué	2 en cours			
Accompagnement technique a la gestion de l'azote : cas spécifique des cultures légumes				0	0			
Accompagnement technique a la gestion de l'inter-culture à l'automne		0	0	0	0		0	

Au total, une vingtaine d'accompagnements individuels a été réalisée et validée par CCA en 2019 – soit un peu plus de 12 % des exploitations agricoles concernées par le PLAV2.

Il est à noter que de nombreux accompagnements sont « en cours » car les conseillers sont amenés à faire plusieurs visites et fournissent un travail d'analyse sur chaque dossier. La conduite de l'accompagnement peut prendre plusieurs mois.

La difficulté à mobiliser plus largement ce dispositif d'accompagnement direct est commune à l'ensemble des territoires. La coordination régionale s'est saisie du sujet en 2019. Via des courriers et des réunions, les prescripteurs agréés ont été sollicités pour être plus moteur dans la diffusion du dispositif auprès des agriculteurs. Des supports de communication, rédigés par les prescripteurs ont alors été édités et distribués. Pour autant, CCA, les autres porteurs de PLAV 2 ainsi que la coordination régionale continuent d'encourager les prescripteurs à être les promoteurs de ce dispositif en le proposant systématiquement dans les cas pertinents.

1.3 Ciblage des bénéficiaires

Les agriculteurs chez qui des prélèvements reliquats azotés (RDD reliquats débuts de drainage menés par la DRAAF et la Chambre d'Agriculture) se sont révélés élevés représentent une cible particulièrement prioritaire. L'enjeu du début d'année 2019 a été d'inciter les agriculteurs concernés à suivre un accompagnement à la gestion de l'azote.

Fin 2018, la DRAAF a fait suivre à CCA l'ensemble des valeurs des reliquats prélevés sur le territoire du BV. La DRAAF a aussi fait suivre, à chaque prescripteur agréé les valeurs des reliquats des agriculteurs ayant déclaré travailler leur fertilisation avec ce même prescripteur. Début 2019 ; CCA a organisé, en concertation avec les prescripteurs le démarchage des agriculteurs avec des gros reliquats et qui n'avaient pas fléché un prescripteur agréé. *Il a été difficile de convaincre les agriculteurs concernés de s'orienter vers un accompagnement individuel. En effet, avant mi-mai 2019, CCA ne disposait pas des résultats analysés et transformés en note (A/B, C, D), mais des résultats bruts faisant état de la valeur en azote du reliquat et pas de son risque de lixiviation (intégration de données pédoclimatiques, cultures en place, précédents ...). A l'arrivée des résultats analysés, le plan de charge n'a pas permis de recontacter les agriculteurs, qui par ailleurs étaient concentrés sur d'autres travaux que la prévision de la fertilisation (plan prévisionnel de fumure à établir avant le 31 mars).*

Au final, 10 exploitations agricoles ont eu un reliquat D, 6 d'entre elles suivent ou ont suivi un accompagnement à la gestion de l'azote. Dans les analyses conduites (finies), des explications concernant la valeur du reliquat n'ont pas toujours été identifiées. Dans les cas où des leviers ont été pointés pour contribuer à la réduction des reliquats, aucun suivi n'a cependant été prévu pour les accompagner.

2/ Animation collective agricole

2.1 Les chantiers collectifs : financement de prestations de semis

Pour la troisième année, la DRAAF a mis en place le dispositif de chantiers collectifs via des partenariats avec les CUMA et les ETA. Ce dispositif vise à promouvoir le semis précoce de RGI sous couvert de maïs ou de CIPAN sur les parcelles situées sur le territoire du PLAV. En effet, il est important de semer précocement les couverts afin que leur efficacité en termes d'absorption d'azote soit maximale.

	Prévisionnel au 30 mai 2019	Réalisé au 30 septembre 2019
Semis après céréales	823 ha	842 ha
Semis après légumes	15 ha	0ha
RGI sous maïs	0 ha	0 ha

Tableau 1 : surfaces concernées par les semis collectifs de couverts 2019

Certaines ETA n'ont pas respecté les modalités de l'arrêté pour semer : date de semis en dehors des périodes inscrites au cahier des charges et/ou parcelles semées vraisemblablement à l'extérieur du périmètre du PLAV2. La DDTM service instructeur, doit procéder à des vérifications post semis. Une ETA a semé au-delà du prévisionnel fourni en mai.

Au final, six ETA et une CUMA ont participé au dispositif chez 43 agriculteurs. Près de 842 ha ont été semés en 2019 – soit près du double par rapport aux deux précédentes campagnes (464 ha en 2018 et 424 ha en 2017).

2.2 L'animation collective

L'animation collective du PLAV 2 est en cours de formalisation via un marché publique multiattributaire alloti thématiquement à lots monoattributaires et à bons de commandes.

Les 4 lots thématiques sont les suivants :

- LOT 1 : Accompagnement collectif au développement des pratiques respectueuses du cahier des charges de l'agriculture biologique
- LOT 2: Accompagnement collectif au développement des pratiques de couvertures efficaces des sols
- LOT 3: accompagnement collectif au dimensionnement des systèmes herbivores vers des systèmes plus herbagers
- LOT 4 : Accompagnement collectif à une gestion de l'azote plus économe

A l'issue d'une procédure d'appel d'offres, les lots 1 et 3 ont été attribués :

- Lot 1 au Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère
- Lot 3 à l'entreprise Pâtursens

Les lots 2 et 4 n'ont pas été attribués. La procédure a dû être relancée.

Trois formations collectives ont été organisées en 2019 :

1/ Visite d'une installation de séchage en grange

En partenariat avec le SEGRAFO et l'EPAB (porteur du PLAV 2 de la baie de Douarnenez), une visite d'une installation de séchage en grange a été organisée sur le BVAV. Cette demi-journée s'est déroulée le 21 mars à l'EARL du Vern sur la commune de St Yvi comptant près de 70 visiteurs.

2/ Formation pour valoriser son couvert en fourrage

Une formation sur la valorisation de couverts dans la ration alimentaire a été proposée sur le territoire. Au total, seuls 2 agriculteurs ont participé à cette demi-journée de formation qui a eu lieu le 2 juin 2019 à Saint Yvi.

3/ Appui technique sur la gestion de l'azote pour les signataires de MAEC système

Dans le cadre du PAEC de l'Odet – Aven, il a été proposé une formation « gestion de l'azote », formation obligatoire pour les agriculteurs signataires d'une SPE ou d'une SPM au cours des 2 dernières années de l'engagement. Animée par la Chambre Régionale d'Agriculture, cette formation a eu lieu le 4 décembre 2019 après midi. 10 agriculteurs ont participé à cette demi-journée :

2.3 Le dispositif de la « Boucle vertueuse »

En 2018, dans le cadre de la relance du second plan de lutte, le territoire s'est porté candidat au dispositif de la « boucle vertueuse » expérimentée sur la baie de Locquirec et sur la Lieue de Grève. Une réflexion a été engagée localement entre 2018 et 2019 pour identifier les pratiques et prestations agricoles susceptibles de répondre à l'enjeu azote du territoire. Des fiches actions et une grille de point ont été élaborées et intégrées à la demande d'aides notifiées de l'Etat déposée auprès de la Commission européenne.

La mise en œuvre du dispositif de la boucle vertueuse via des aides notifiées de l'Etat semble compromise pour 2020. D'autres alternatives financières sont à l'étude – et notamment les Paiements pour Services Environnementaux avec un système de points (montage similaire à la boucle vertueuse). Un appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé fin 2019 par l'Agence de l'Eau pour appuyer la mise en œuvre du dispositif.

En accord avec les agriculteurs du territoire, Concarneau Cornouaille Agglomération et la Communauté de communes du Pays Fouesnantais ont déposé en 2020 une candidature à cet AMI.

3/ Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)

L'année 2019 était la première année de portage du Projet Agro-Environnementale et Climatique (PAEC) de l'Odet à l'Aven par CCA – suite au transfert de dossier avec la CCPF. En avril 2019, une plaquette d'informations a été établie présentant les mesures ouvertes sur le territoire pour cette campagne 2019 et diffusée auprès de l'ensemble des agriculteurs concernés.

Un dossier MAEC a été constitué en 2019 pour l'exploitation CADIC, Ecuries de Locmaria à Saint Yvi. Il s'agit d'une mesure HA03 – Entretien des haies arborescentes (Linéa-09) pour un linéaire total de 3 250 m.

► La plaquette d'informations sur les modalités 2019 ainsi que le plan de gestion figurent en [Annexe 10](#).

Il est toutefois possible que des exploitants agricoles soient engagés directement ou par l'intermédiaire d'organismes de conseils. Aucune information n'est disponible à ce jour.

Comme déjà évoqué dans le cadre du bilan du 1^{er} PLAV, plusieurs éléments d'explications à la faible mobilisation MAEC en 2019 peuvent être avancés :

- La promotion des MAEC a été faite relativement tard par CCA – les modalités de prolongation ont été transmises tardivement par la Région
- Les retards de paiement relatifs aux MAEC des années 2016, 2017 voire 2018 ont découragés les agriculteurs de s’engager dans ce dispositif.
- La rigidité des cahiers de charges MAEC
- La fin de la campagne PAC 2015-2020 qui présage de nouveaux dispositifs à l’avenir

Bilan des MAEC contractualisées depuis 2015

	CAB / MAB	PRM / API	MAEC Nationale Nombre de contrat							MAEC Localisée Nombre de contrat								
			SPE1	SPM1	SPE2	SPM2	SPE3	SPM3	SPE9	GC01	GC06	HE01	HE02	HE04	HE05	HA01	HA02	HA03
2015	7	3	1	15	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2016	4	1	0	3	0	0	2	4	0	0	0	2	4	6	7	2	0	2
2017	0	0	2	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	2	3	0	0	1
2018	NC	NC	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2019	NC	NC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
TOT	11	4	4	18	0	3	3	4	1	0	0	2	4	8	10	2	0	4

4/ Les aides à l’investissement

4.1. Soutien aux investissements en matériels agro-environnementaux : 411A

Afin d’assurer la compétitivité des exploitations agricoles, un plan régional a été mis en place en Bretagne et se décline par le dispositif 4.1.1.a (soutien aux investissements en matériels Agro-environnementaux). Il est ouvert à l’ensemble des agriculteurs bretons. Les agriculteurs concernés par le PLAV2 peuvent bénéficier de points en plus (50 points) grâce à une attestation d’opportunité délivrée par la baie.

Pour l’année 2019, deux appels à projets 411a ont été lancés par la Région Bretagne.

CCA a délivré 2 avis d’opportunités dans le cadre de ces appels à projet.

4.2 Soutien aux investissements sur les périmètres AV

En 2019 s’est ouvert le premier appel à projet pour aides à l’investissement exclusivement destinées aux agriculteurs de BVAV. La liste était fermée :

- **La construction de boviduc /passerelle et aménagements connexes, chemins d’accès au pâturage, adduction d’eau liée à ces investissements**
- **La construction de bâtiment de séchage en grange**
- **la construction de bâtiments d’élevage de porcs sur paille, (à condition que la taille du nouvel atelier soit inférieure ou égale à celle de l’atelier antérieur)**

Un dossier pour des chemins d’accès au pâturage a été monté dans le cadre de cet appel à projet auquel a été joint un avis d’opportunité du BVAV.

Il convient de noter que ce 1^{er} appel à projets n’était pas ouvert au Lycée agricole et ne permettait pas au Lycée de Bréhoulou d’y candidater dans le cadre d’un projet de rénovation du bâtiment porc. A la demande de la Baie de la Forêt, les critères du prochain appel à projet en 2020 devraient être ouverts pour permettre à ce type de porteur de projet d’être éligibles.

3. Volet foncier

Sous maîtrise d'ouvrage de la Chambre d'Agriculture de Bretagne chargée d'assurer la promotion et l'animation des échanges amiables, ce volet foncier a vocation à optimiser le parcellaire agricole et à favoriser ainsi les systèmes herbagers.

1/ Opération d'échange amiable

Maître d'ouvrage : Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne

Le territoire de Lesnevard amont et du Moros ont été retenus pour initier cette opération concertée d'échanges amiables. Une grille d'analyse a été mise en place pour identifier les opportunités de mise en réserve auprès des personnes proches de la retraite. Elle s'est construite à l'issue d'une concertation CCA-CRAB. Deux réunions présentant la démarche ont été données, une dans chaque territoire ciblé. Cependant, malgré une bonne trentaine d'exploitations présentes sur chacun de ces territoires, moins d'une dizaine d'exploitants y ont participé. L'intérêt pour cette action est donc mitigé tant au niveau de l'exploitant qu'au niveau des propriétaires. De manière générale, l'idée d'une réserve foncière rencontre de la défiance vis-à-vis de :

- la collectivité quant au prix auquel le bien sera valorisé – *espérance d'un prix de vente supérieur au prix du marché* ;
- la localisation en zone littorale et la concurrence de l'urbanisation et/ou de l'agriculture de loisir ;
- la difficulté à avoir l'information à temps sur les cessations d'activité et les libérations de foncier.

Les propriétaires craignent de voir leur patrimoine dégradé et attendent beaucoup de la perspective d'urbanisation. Quant aux exploitants, eux-mêmes, le regroupement parcellaire par échange amiable engendre des appréhensions sur les différences de valeur agronomique et redoutent de perdre la certification AB pour les concernés.

Néanmoins, ces réunions ont permis d'ouvrir des discussions sur des échanges probables à plus ou moins long terme. Deux projets d'échange ont été identifiés mais rencontrent des difficultés soit avec les propriétaires soit entre exploitants eux-mêmes. Par ailleurs, les prospections de la CRAB ont identifié des cessations d'activité à venir dans les 2 prochaines années sur le secteur Lesnevard amont. Un entretien avec la Safer est en cours.

En 2019, aucune opération à l'amiable n'a finalement pu être réalisée. Il est nécessaire que des réponses aux inquiétudes des propriétaires et des exploitants soient apportées. Des réunions sur ces 2 secteurs seront reconduites afin de leur apporter des réponses. De même les projets identifiés à plus ou moins long terme seront suivis par des entretiens individuels (bis)annuels.

► Le bilan d'activités détaillé élaboré par la CRAB figure en Annexe 11.

2/ Convention de mise en réserve foncière

Suites aux demandes des BVAV lors du PLAV 1, la Région Bretagne a signé en 2018 une convention avec la SAFER pour soutenir la constitution de réserves foncières sur les baies algues vertes avec la SAFER. Cette charte a été déclinée sur le territoire des bassins versant de la Forêt-Concarneau au cours de l'année 2019 en deux versions : une sur le territoire administratif de CCA et l'autre sur le territoire administratif de CCPF.

► Les deux conventions sont présentées en Annexe 12.

Associé à la convention de mise en réserve foncière, un groupe de travail a été constitué pour organiser la veille foncière (via les réseaux locaux ou l'outil Vigifoncier) et décider de l'opportunité d'activer la mise en réserve avec la SAFER.

Sa composition est la suivante :

- Des Elus et techniciens des 2 EPCI partenaires (CCA et CCPF)
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de Bretagne (issu de la CLE) et un représentant de la profession agricole (issu du Groupe de Concertation Agricole)
- Des partenaires et acteurs du foncier : SAFER, Conseil Départemental, Région et DDTM,

► En 2019, le groupe de travail s'est réuni à deux reprises.

Date	Instances	Objet
14/05/2019	GT mise en réserve foncière	Réunion préparatoire à la déclinaison de la convention de mise en réserve foncière sur la Baie de la Forêt
01/10/2019	GT mise en réserve foncière	Point sur l'opération d'échanges amiables Validation du fonctionnement de l'outil mise en réserve foncière Tests sur des cas réels

4. Volet valorisation économique

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Ce volet vise à renforcer la dimension économique du plan pour accompagner les changements de pratiques agricoles au travers des 2 objectifs suivants :

- Trouver des débouchés aux produits locaux -de préférence issus de l'agroécologie – pour motiver les agriculteurs à s'engager dans des démarches de qualité
- Accompagner l'émergence de nouvelles filières contribuant à l'atteinte des objectifs du PLAV

Il s'agit notamment de créer davantage de lien entre les agriculteurs et les acteurs économiques du territoire.

Sur la baie de la Forêt, plusieurs opportunités ont été identifiées et explorées en 2019 - en partenariat étroit avec la Direction économie de CCA et la CCPF :

- **Filière de l'orge brassicole** : Compte tenu de la présence de 3 brasseries (Brasserie de Bretagne, Brasserie de Cornouaille et Tri Martolod) implantées sur le territoire du PLAV2 et d'un projet de malterie sur une commune voisine (Scaër), la Baie de la Forêt a souhaité travailler sur le lien entre ces outils industriels et les possibilités d'implanter des surfaces à bas niveaux d'intrants sur le BVAV. Une rencontre informelle a eu lieu en février 2019 avec le porteur de projet de la Malterie et Brasserie de Bretagne mais n'a pas permis de déboucher sur la mise en place d'actions concrètes.
- **La volonté annoncée du groupe d'Aucy d'accompagner une partie des producteurs vers la certification en AB et HVE d'ici 2020** : Dans un communiqué paru en juin 2019, le Groupe d'Aucy a annoncé le lancement de la charte dédiée aux « pratiques agro-écologique » du groupe et la volonté d'accompagner une partie des producteurs d'Aucy vers la certification en AB et HVE d'ici 2020. Compte tenu de la spécificité légumière de la Baie de la Forêt et au vu de la convergence des objectifs avec le PLAV2, la Baie de la Forêt a souhaité engager une réflexion quant à une éventuelle coopération avec le groupe d'Aucy. Un courrier (*cf. Annexe 13*) leur a été adressé pour solliciter une rencontre. Malgré nos relances, le Groupe d'Aucy n'a pas donné suite à cette demande.
- **Le lancement de la plateforme Agrilocal** : Agrilocal 29 est l'une des déclinaisons concrète du Plan Alimentaire Territorial du département du Finistère, le but : mettre en relation les producteurs locaux et la restauration collective. La mise en place de cette plateforme a notamment été expérimentée sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération avant d'être étendue à l'ensemble du Finistère au 2^{ème} semestre 2019.

Ces différentes initiatives ont été relayées auprès des agriculteurs du territoire par le biais des réunions du GCA, de la lettre agricole ou encore du site Internet du SAGE (<http://sage-sud-cornouaille.fr/>)

La mise en œuvre de ce volet économique devait notamment s'appuyer sur une animation portée par la Région avec le déploiement de référent économique territorial à l'échelle des Pays. A la demande de la Baie de la Forêt, une rencontre a eu lieu en mars 2019 avec le référent territorial de la Cornouaille pour échanger sur le projet de malterie à Scaër et explorer les différents leviers mobilisables pour optimiser le lien entre l'outil de malterie et l'accompagnement des agriculteurs dans le cadre du PLAV2. Cette rencontre n'a pas abouti.

Malgré un contexte a priori favorable, la mise en œuvre du volet économique s'avère difficile et pose plusieurs questions :

- Comment créer du lien entre les acteurs économiques et les porteurs de projets du PLAV2 ? Quid du rôle du référent territorial ?
- Comment accompagner le développement de filières économiques contribuant aux objectifs du PLAV2 ? Quel levier d'actions ? Comment inciter et valoriser les entreprises qui s'impliquent dans les territoires algues vertes ?

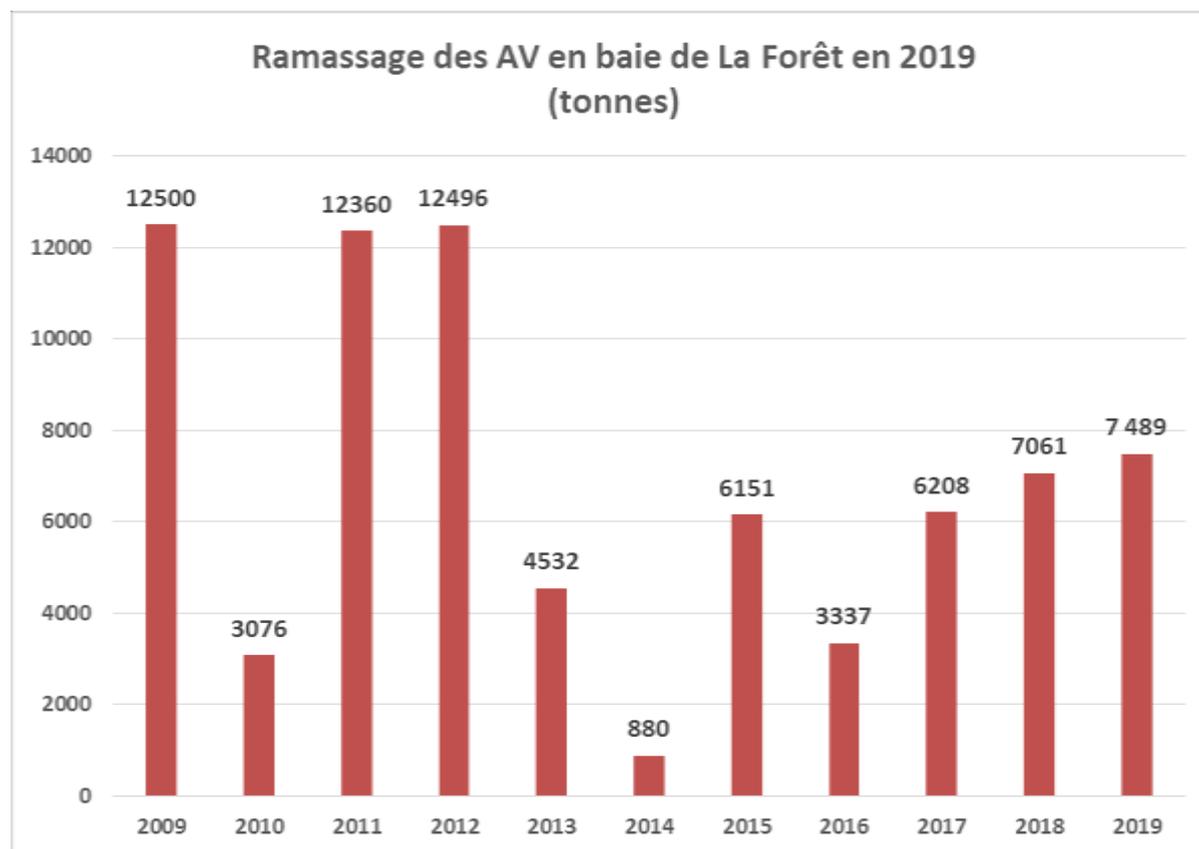
5. Volet curatif des algues vertes

Maître d'ouvrage : Communes / Communauté de communes du Pays Fouesnantais

1/ Ramassage des algues vertes

Pour la troisième année consécutive, la quantité d'algues vertes ramassée est en augmentation avec près de 7 500 tonnes (+6% par rapport à 2018). Les faits marquants de cette année sont les suivants :

- Une précocité de la date du début des échouages par rapport aux années précédentes avec des échouages importants. Pour la première fois depuis le début des suivis, plus de 1 000 tonnes ont été ramassées avant le 1^{er} mai.
- Des échouages très importants au mois d'août et notamment la semaine 31 avec 1 100 tonnes d'algues ramassées.
- Des échouages traditionnels au mois d'octobre.



2/ Traitement et valorisation des algues vertes

Le traitement des algues vertes se réalise en plusieurs étapes : la réception, la fermentation et la maturation.

Concernant l'évacuation du produit fini (compost normé) et le suivi agronomique des parcelles épandues, une lettre d'information a été envoyée en janvier aux exploitants afin de leur présenter le dispositif mis en place pour cette évacuation (livraison, conseil agronomique, suivi parcelle, ...).

En 2019, 7 382 tonnes de compost de déchets verts + algues vertes ont été épandues sur 250 ha. Au total, 15 exploitants agricoles ont reçu du compost. En moyenne, le tonnage épandu est de 29.5 t/ha, sachant que la dose maximum conseillé est de 30. T/ha avec un équilibre de la fertilisation obligatoire. A noter, toutes les parcelles ayant reçu du compost ont été numérisées dans un souci de traçabilité.

6. Bilan financier 2019

La dépense totale s'élève à 95 881.46 €– soit 62% du budget prévisionnel.

L'écart au prévisionnel est lié :

- **Au report du dispositif de la Boucle vertueuse**
L'un des postes inscrit au budget 2019 (poste de technicien agricole) était lié à la mise en œuvre du dispositif de la boucle vertueuse pour lequel la Baie de la Forêt s'était portée candidate. Le dispositif devait être en place sur le territoire en 2019. La demande d'aides notifiées faite auprès de la Commission européenne pour financer l'outil n'ayant pas abouti, le recrutement n'a pas été lancé. La Baie de la Forêt travaille sur d'autres alternatives financières et vient notamment de candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour étudier la mise en place de Paiements pour Services Environnementaux.
- **Au retard pris dans la mise en place de l'animation collective**
Compte tenu du changement de structure porteuse et de l'équipe d'animation entre les deux plans, la mobilisation des acteurs de terrain et la compréhension des dynamiques agricoles sont apparues comme une priorité en 2019. Au 1^{er} semestre 2019, la priorité a donc été donnée à la mise en place du Groupe de Concertation Agricole, à la conception d'outils de communication (lettre agricole, e-mailing) et à l'organisation de réunions d'expression publique (mission d'accompagnement assurée par TRAME) pour mobiliser la profession agricole et créer une dynamique collective locale. L'animation collective n'a réellement été engagée qu'au 2^{ème} semestre 2019. Globalement, lors des animations / réunions organisées sur le territoire de la Baie de la Forêt, la mobilisation des agriculteurs reste difficile : problème de disponibilité de temps et d'esprit des agriculteurs, moins de dynamiques de groupes sur lesquels s'appuyer pour relayer de nouvelles pratiques,
- **Au changement d'animateur agricole en cours d'année**
L'animatrice agricole recrutée fin 2018 a quitté ses fonctions au 1^{er} octobre 2019. Il a fallu relancer un recrutement en cours d'année. Une nouvelle animatrice a pris ses fonctions au 1^{er} novembre 2019.

V – PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES CONTAMINATIONS BACTERIOLOGIQUES

→ *Disposition n° 50 du SAGE : Elaborer les profils de vulnérabilité des sites conchylicoles et de pêche à pied*

Rappel du contexte

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire Bretagne 2016-2021 a inscrit dans ses dispositions 10 D et 10 E, la restauration et/ou protection de la qualité des eaux sanitaires des zones conchylicoles professionnelles et des zones de pêche à pied de loisir. Ces dispositions ont été reprises dans le SAGE « Sud Cornouaille » approuvé le 23 janvier 2017 et traduites dans un objectif prioritaire intitulé « répondre aux exigences de qualité des usages conchylicoles, pêche à pied, baignade et nautisme ».

Afin d'affirmer une ambition claire autour de cet objectif général, des objectifs quantifiés de concentrations en E. Coli, indicateur privilégié de qualité microbiologique des eaux littorales, ont également été définis. Ces objectifs, plus stricts que la réglementation, ont été assignés aux différents sites conchylicoles et de pêche. Ils sont rappelés ci-dessous :

- Viser le classement en A pour les deux sites conchylicoles en eaux profondes,
- Sécuriser le classement des sites conchylicoles classés en B en définissant un seuil intermédiaire « B+ » : 100% des résultats de suivi < 4 600 E. coli/100g de chair et liquide intervalvaire (CLI),
- Assurer la réouverture des sites de pêche à pied en visant un classement B.

Cet objectif se décline en 7 dispositions dont l'une d'entre elles (N°50) préconise d'établir des profils de vulnérabilité sur l'ensemble des secteurs côtiers concernés par des usages conchylicoles et de pêche professionnelle et de loisir dans les 2 ans à compter de la date d'approbation du SAGE.

Afin de répondre aux dispositions du SAGE et de réduire les contaminations bactériologiques, trois secteurs font l'objet d'un profil de vulnérabilité conchylicole :

- Les estuaires de l'Aven Belon Merrien dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le Bassin versant de la Mer Blanche et l'anse de Penfoulc dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/2018
- Le bassin versant de Moustierlin dont le profil est en cours d'élaboration

1. Littoral Fouesnantais

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais

→ 0.39 ETP pour la coordination générale

→ 0.58 ETP pour le suivi qualité de l'eau

Sur le littoral Fouesnantais, trois secteurs géographiques sont particulièrement sensibles aux contaminations bactériologiques. Il s'agit des bassins versants de la Mer Blanche et de l'Anse de Penfoulc dont le profil a été validé par la CLE le 18/12/18 et le bassin versant de Moustierlin contribuant pour partie au déclassement du site de la pointe de Moustierlin au titre de la pêche à pied.



1/ Mise en œuvre du profil conchylicole sur la Mer Blanche et l'anse de Penfoullic

Pour 2019, il était donc prévu de mettre en œuvre le plan d'action validé sur les bassins versants de la Mer Blanche et de Penfoullic, à savoir :

- Le suivi de la qualité de l'eau (bilan détaillé au paragraphe 2),
- La coordination générale (centralisation des données, suivi de la mise en œuvre des actions, interprétation des résultats au regard des actions mises en place, rédaction des bilans).

Les autres actions relevant principalement de la gestion des eaux usées, n'étaient pas inscrites dans ce programme de bassin versant car n'étant pas financées dans ce dispositif.

A ce titre, la CCPF a signé une nouvelle convention en 2019 avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) permettant aux propriétaires concernés de bénéficier d'aides financières à hauteur de 30% d'un montant plafonné à 8 500€. En complément, la CCPF a décidé d'apporter une aide de 20% d'un montant plafonné à 8 500€ pour accompagner les particuliers

Sur les 181 contrôles non conformes restitués en 2019 dans le cadre du 11^{ème} programme, 74 propriétaires ont ainsi notifié leur intérêt pour la démarche et ont finalisé leur dossier de réhabilitation pour un montant de dépenses de 571 646,53€ réparti comme suit :

- 285 823 € TTC pour l'AELB et la CCPF,
- 285 823 € TTC pour les particuliers.

A noter que les 138 dossiers restant du 10^{ème} programme pour lesquels les travaux ont été réalisés en 2019 représentant un montant de dépenses de 998 240 € TTC.

2/ Lancement du profil conchylicole sur Moustierlin

Concernant le bassin versant de Moustierlin, il s'agissait d'élaborer le profil conchylicole suivant la méthode déployée précédemment sur le territoire mais cette fois-ci, via une prestation.

La CCPF a donc lancé la consultation des entreprises de quatre semaines avec comme date de clôture de réception des offres le 29 août 2019 sur la base du CCTP figurant en **Annexe 14**.

Suite à l'analyse des cinq candidatures qui ont été déposées, c'est le bureau d'études ARTELIA qui a été retenu. Le marché a été notifié le 27 septembre avec un démarrage de la prestation dans la foulée.

Le premier COPIL s'est réuni le 24 octobre afin de valider la méthode de travail, le retro planning ainsi que les premiers éléments d'état des lieux. Le compte rendu de cette réunion figure en **Annexe 14**.

L'objectif est de finaliser le profil au premier semestre 2020.

Parallèlement, un suivi de la qualité de l'eau a été mis en place en janvier 2019 afin d'alimenter le diagnostic. En effet, la CCPF ne disposait d'aucune donnée sur ce bassin. Le protocole de suivi ainsi que les premiers résultats de suivi sont détaillés dans le paragraphe ci-dessous.

3/ Suivi qualité des eaux

Le suivi de la qualité de l'eau concerne l'année hydrologique 2018/19. Il a fait l'objet d'un bilan spécifique consultable en **annexe 14**.

Le protocole

Ci-dessous est présenté le protocole opérationnel 2019 pour les différents bassins versants (paramètres, fréquences des prélèvements et méthodologie). Les caractéristiques des protocoles employés figurent dans le tableau présenté sur la page suivante. Par ailleurs, en cas de pollution occasionnelle ou afin d'affiner la connaissance, des points de prélèvements

BV	PROTOCOLE DE SUIVI 2018	PROTOCOLE DE SUIVI 2019	EXPLICATION
BV DE LA MER BLANCHE	<p>Exutoires (4 stations et 4 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures des débits, - 7 campagnes, 1 au printemps, 1 à l'automne, 2 en hiver, 3 en été pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella. <p>Stations « sous-BV » (20 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois <p>Ensemble (24 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pluie pour E. coli, avec mesure des débits et analyse de marqueurs sur les 4 exutoires. 	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures de débit, - 4 campagnes pluie avec analyse de marqueurs sur les exutoires. <p>Autres exutoires lagune (4 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 campagnes, pour le suivi des coques de la lagune avec comme paramètres E. coli et la présence de salmonella. 	Allègement du nombre de stations suivies en sous bassin versant en 2019
BV DE MOUSTERLIN	/	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesure débits. <p>Stations « sous-BV » (10 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (16 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli avec mesures de débits et analyse des marqueurs pour 4 exutoires. 	Création d'un profil conchylicole sur le bassin versant de Mouterlin
BV DE PENFOULIC	<p>Exutoires (8 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures des débits. <p>Stations « sous-BV » (18 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (26 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli, avec mesure des débits et analyse de marqueurs sur 3 exutoires. 	<p>Exutoires (8 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour E. coli et mesures des débits. <p>Stations « sous-BV » (18 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois. <p>Ensemble (26 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 campagnes pour E. coli, avec mesure des débits et analyse de marqueurs sur 3 exutoires. 	
BV ALGUES VERTES	<p>Exutoires (9 ou 6 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne toutes les 2 semaines pour le nitrate, l'orthophosphate et le phosphore total. 1 campagne par mois pour E. coli et mesure des débits, - 2 campagnes pluies par an pour E. coli et mesure des débits. <p>Stations « sous-BV » (6 stations):</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 campagne par mois pour le nitrate, l'orthophosphate, le phosphore total et E. coli. 	<p>Exutoires (6 stations) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé des débits des cours d'eau présent sur le territoire. 	Coordination du PAV par CCA depuis 2019

supplémentaires ont pu être ajoutés

Les résultats

Les suivis bactériologiques effectués pour l'année hydrologique 2018/2019 sur la CCPF ont permis de démontrer que la majorité des exutoires des cours d'eau de La Mer Blanche et de Penfoulic a présenté une tendance à la baisse des Q90 pour le paramètre de la bactérie E.coli. Aucun exutoire de ces BV n'a été classé en mauvaise qualité cette année. Par contre ils sont encore tous classés en qualité médiocre. Le BV de Moustierlin nouvellement suivi a présenté des concentrations en E. coli particulièrement élevées.

Le BV de la Mer Blanche

La diminution des concentrations des bactéries E. coli ne se ressent pas dans la lagune. Les importantes contaminations d'origine fécale des coquillages classent le site en très mauvaise qualité au regard de la réglementation de la pêche à pied loisir. Le site est donc maintenu en interdiction de pêche à pied de loisir.

Les flux du Petit Moulin et du Henvez dominant à l'échelle du BV, cependant, un point de vigilance serait à porter sur le cours d'eau du Kerlenar qui a vu ces concentrations en E. coli augmenter et atteindre des maximums sur les prélèvements d'eau et de coques en août et en octobre. La station Ker a également vu ses valeurs augmentées sans que cela ne modifie son type de classe.

Sur ce BV, des actions sur les pollutions d'origine urbaines et agricoles ont été ciblées dans le profil conchylicole de décembre 2018 pour poursuivre la résorption des pollutions. Elles concernent notamment des dysfonctionnements restants en assainissement collectif, non collectif et dans le secteur agricole.

Le BV de Moustierlin

Il s'agissait de la première année de suivi pour le BV de Moustierlin. Les chiffres présentés doivent être confirmés avec les années à venir. Ils sont néanmoins le point de départ pour la réflexion des actions à mener sur ce territoire. Les points à retenir sont les suivants :

- Du fait de son importance vis-à-vis des autres cours d'eau, le Quinquis est le principal contributeur de flux en E. Coli pour ce BV.
- Les cours d'eau de Kerasploc'h, Menez Roué et Menez Brug ont une qualité de l'eau à leur exutoire de mauvaise qualité. De par leur faible débit, leur contribution reste faible comparé au Quinquis. Cependant, il sera important de travailler sur leurs sources de pollution.

Les concentrations en E. coli particulièrement élevées sont très majoritairement d'origine humaine (70%) et issues de l'assainissement collectif, avec le cours d'eau du Quinquis qui est très largement contributeur. Cependant l'élevage (pâturage et épandage) est également identifié comme étant potentiellement une des sources de pollution notamment sur le Quinquis, mais aussi sur le Kerasploc'h et sur le Menez Brug. Les autres cours d'eau présentent tous des problématiques liés au ruissellement urbain mais cette contribution est mineure au regard des autres paramètres.

Le BV de Penfoulic

Aucun exutoire n'atteint des seuils de mauvais état cette année, néanmoins, les stations E12 et E1 ont des valeurs en augmentation cette année. Six stations du sous bassin présentent des concentrations d'E. Coli en baisse. Trois classes « qualité » évoluent de mauvais à médiocre alors que trois importantes diminutions de concentrations sont constatées (Ecplu2, E1k et E1l). Par contre la présence de pics de concentration importants y reste bien identifiée lors des forts événements pluvieux et deux stations voient leurs concentrations augmentées : E1h et E2a, avec des pics en été et en septembre.

Le flux du Pen al Len domine à l'échelle du BV, et la part de pollutions d'origine humaine est importante. Mais les pollutions ponctuelles sur le Stang et sur le Pen ar Ster et la part des pollutions d'origine agricole induisent une étude approfondie des problématiques.

Sur ce BV, des actions sur les pollutions d'origine urbaines et agricoles ont été ciblées dans le profil conchylicole de décembre 2018 pour poursuivre la résorption des pollutions. Elles concernent également des dysfonctionnements restants en assainissement collectif, non collectif et une amélioration des connaissances des pratiques agricoles, et notamment de mise en pâturage des professionnels et des particuliers.

De façon générale, la qualité de l'eau est en amélioration sur le BV de Penfoulic. L'ensemble des Q90 aux exutoires est en baisse mais en qualité médiocre.

Le Penalen est toujours le principal contributeur du BV mais passe en dessous des 50% de la contribution totale.

2. Bassins versants Aven Belon Merrien

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté / 0.25 ETP

1/ Rappel du contexte

Les estuaires de l'Aven, du Bélon et du Merrien sont des sites importants d'élevage et d'affinage de coquillages et en particulier de l'huître. La qualité de l'eau est un facteur essentiel pour le maintien de ces productions.

Un premier programme a été mené entre 2008 et 2011 pour aider à la mise en place de solutions correctives : suppression de points d'abreuvements directs dans les cours d'eau, réhabilitation d'assainissements non collectifs, reconstruction de stations d'épurations...

Les profils de vulnérabilité ont été rédigés en 2017 et validés par la CLE du SAGE Sud-Cornouaille en décembre 2018.

Les actions 2019 préconisées dans les profils et programmées en 2019 sont les suivantes :

- Poursuivre la réhabilitation des ANC
- Faire inscrire en priorité les investissements sur les réseaux d'eaux usées du territoire dans les programmes d'investissements des EPCI
- Equiper des ports par des pompes à eaux noires.

2/ L'amélioration de l'assainissement

La réhabilitation des assainissements non collectifs

Les modalités de l'instruction des aides de l'Agence de l'eau ont été modifiées en 2019. Les SPANC disposaient d'un quota de 20 dossiers pour leur territoire.

Pays de Quimperlé

A partir de la liste des contrôles de bon fonctionnement du SPANC, les propriétaires d'installations ayant des rejets à l'air libre d'eaux vannes ont été relancés. 2 propriétaires ont déposé une déclaration d'intention de réaliser les travaux en bénéficiant des subventions de l'Agence de l'Eau.

Les propriétaires s'étant engagés en 2018 ont réalisé les travaux.

Aven

- 1 réhabilitation

Bélon

- 1 réhabilitation permettant de supprimer un rejet direct dans un ruisseau de deux résidences secondaires

Merrien

- 1 réhabilitation permettant de supprimer un rejet dans un fossé
- 1 réhabilitation permettant de supprimer un rejet direct d'eaux vannes dans un ruisseau (travaux non financés mais accompagnés techniquement par Quimperlé Communauté)

L'amélioration des réseaux d'assainissement collectif

Des échanges ont lieu régulièrement avec les responsables de l'assainissement de CCA et de QC pour :

- rappeler les objectifs des profils de vulnérabilité en termes d'assainissement
- insister pour que les travaux ciblés par les profils soient priorités dans les plans pluriannuels d'investissements (exemple : travaux sur les réseaux de Moëlan/Mer et de Riec/Bélon, étude du déversoir d'orage de Rosporden).
- recueillir les informations sur les origines des surverses des réseaux

Les incidents sur les réseaux d'eaux usées

Lors des fortes précipitations de l'automne, des surverses ont été enregistrées sur les postes de :

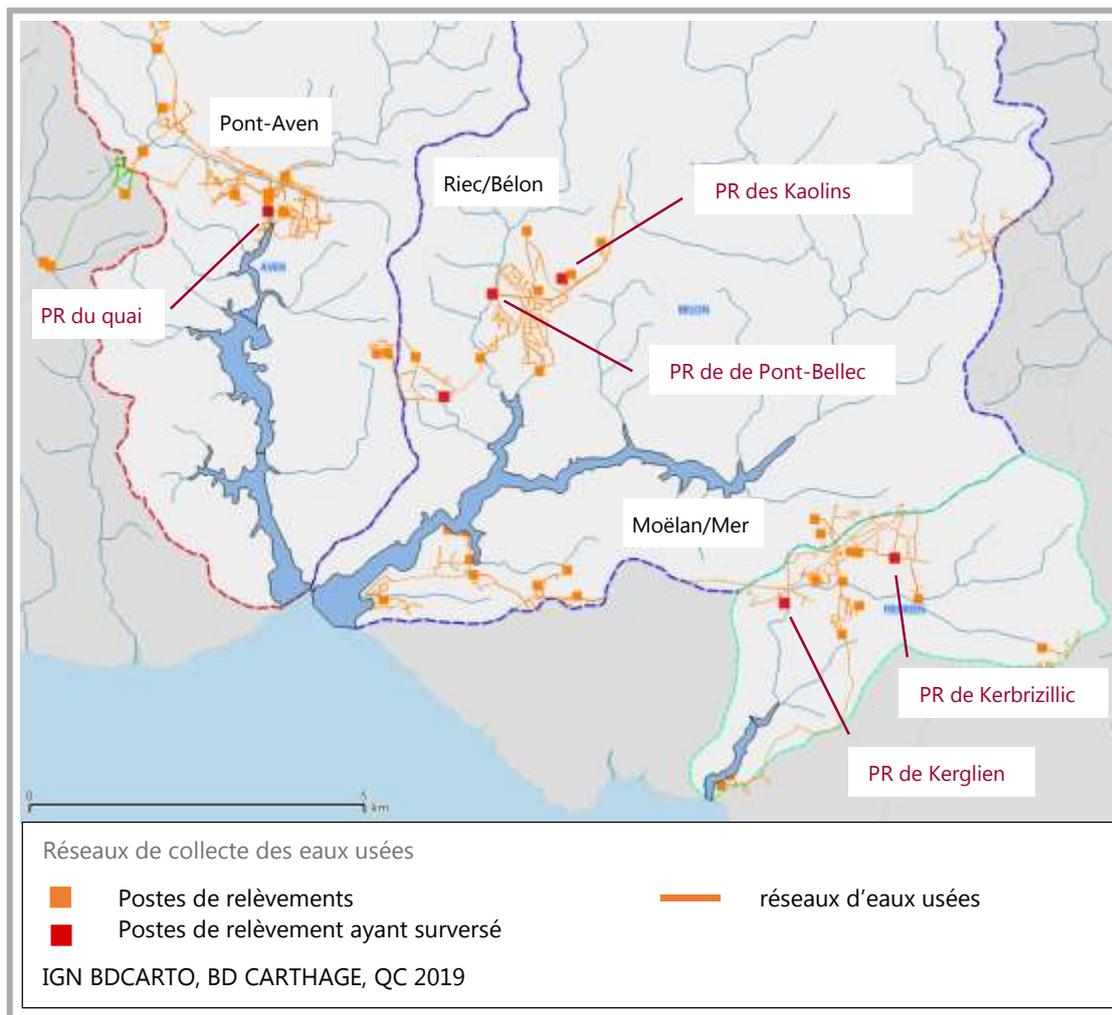
- Riec/Bélon (Pont Bellec, Kerdésiré et Kaolins). La surverse du poste des « Kaolins » a été activée pendant 46 j entre le 30 octobre et le 31 décembre, avec des volumes déversés compris entre 60 m³ et 1 240 m³/j.
- Moëlan/Mer (Kerbrizillic, de Kerglien et du réseau en centre bourg (regards en voirie). Le poste de Kerbrizillic a été mis en surverse totale à partir du 30 octobre.
- Pont-Aven (poste du Quai).

L'intensité des épisodes pluvieux et leur répétition n'ont pas une fréquence habituelle. Ces conditions météorologiques montrent les faiblesses des réseaux d'eaux usées vis-à-vis des entrées d'eaux parasites.

Le chemisage du réseau de Kerbrizillic en février 2019, n'a pas permis de juguler toutes les entrées d'eaux parasites. Des investigations complémentaires du réseau sont programmées en 2020. Le réseau en aval du poste sera lui aussi inspecté, car il est saturé par le fonctionnement à pleine charge du poste de Kerbrizillic.

Le service des eaux de CCA a exigé qu'un camping prenne des dispositions pour ne pas déverser d'eaux parasites dans le réseau public. Les volumes rejetés par ce camping, pourtant fermé en période hivernale, mettent le réseau de Pont Aven en surcharge.

Localisation des points de surverses 2019



3/ Les actions agricoles

Le programme bocager

Quimperlé Communauté porte un programme de reconstruction du bocage sur son territoire depuis 2012, dans le cadre du programme Breizh Bocage financé par le FEADER, la Région, le Département et l'Agence de l'Eau.

Le recueil des engagements a principalement été orienté sur l'amont de Quimperlé, secteur en déficit de réalisation par rapport au Bélon. Un talus de 230 m perpendiculaire à la pente a été créé sur le bassin versant du Bélon.

La mise à disposition de matériel d'abreuvement

L'AFB a réalisé des contrôles en 2018 - 2019 sur le territoire Sud-Cornouaille pour vérifier le nombre de points d'abreuvement direct encore en activité, un an après l'application de la mesure réglementaire du SAGE. Les contrôles ont été réalisés sur la base des diagnostics des bassins versants, notamment celui préalable au CTMA de l'Aven (2012 – 2014). La moitié des points d'abreuvement où des zones de piétinement repérés entre 2012 et 2014 ont été abandonnés ou aménagés. 16 agriculteurs du bassin versant de l'Aven Ster-Goz ont reçu un courrier, auquel était annexé le programme d'aide du CTMA. Deux d'entre eux ont supprimé 5 points d'abreuvement. Une autre demande d'un propriétaire de chevaux a été satisfaite.

L'AFB contrôlera l'autre moitié des zones dégradées en 2019-2020.

Le projet agroenvironnemental et climatique

Un projet agroenvironnemental et climatique (PAEC) a été validé en 2017 pour permettre aux agriculteurs du bassin versant de l'Aven-Bélon-Merrien de s'engager dans des mesures agroenvironnementales (MAEC).

Les mesures ont de nouveau pu être proposées aux agriculteurs en 2019, après la suspension en 2018 pour des raisons budgétaires. Mais seuls les agriculteurs déjà engagés dans une MAEC système ou bio pouvaient postuler sur un nombre de mesures restreintes par rapport au cadre fixé en 2017.

5 exploitations agricoles ont déposé un dossier pour des mesures linéaires ou surfaciques : demandes

- 4 dossiers de gestion des haies qui permettent de garantir le maintien du bocage par une meilleure gestion de l'entretien. 5,5 km entretenus
- 1 dossier engagé sur la mesure Sol-01 (semis direct) pour 27 ha. Le semis direct permet de réduire les ruissellements sur les parcelles. Lorsque des déjections animales sont épandues, cette technique contribue à réduire fortement les transferts de pathogènes fécaux.

4/ Les contaminations portuaires

Les zones portuaires sont toutes constituées par des mouillages. Le risque d'utilisation des toilettes du bord par les plaisanciers est important. Les profils de vulnérabilité préconisent l'implantation d'une pompe à eaux noires au port du Bélon et une autre sur l'Aven à Rosbras.

Le travail préparatoire réalisé en 2017 ne s'est pas traduit par la mise en place des pompes prévue en 2019. Les difficultés administratives liées à la dissolution du syndicat du port du Bélon ont perturbé le programme prévisionnel.

Pour relancer le projet, une visite des gestionnaires des ports a été effectuée le 6 décembre 2019 au port de Guidel, qui s'est équipé en 2019 de ce type de matériel.

Les demandes de subvention ont été déposées en 2019 pour équiper les ports de Merrien et du Bélon. La mise en place d'une pompe sur le port de Rosbras a été inscrite au budget 2020.

5/ L'éducation à l'environnement

Depuis 2005, des animations scolaires sont proposées aux écoles du territoire. Les animations sont réalisées par l'association Natur'au fil, association agréée pour la protection de l'environnement. L'action est menée en lien avec le conseiller pédagogique de l'éducation nationale.

Trois grands thèmes sont proposés :

- l'eau douce (grand cycle et petit cycle)
- le milieu marin (estran, laisse de mer, activités maritimes)
- le bocage

Les thèmes maritimes sont très majoritairement choisis sur le territoire du SAGE Sud-Cornouaille, alors que les thèmes sur l'eau douce et le petit cycle de l'eau l'emportent sur le reste du territoire de Quimperlé Communauté.

En 2019, 15 classes du territoire Sud-Cornouaille regroupant 501 élèves plus les parents accompagnateurs ont bénéficié des animations sur les cours d'eau et le milieu maritime. 3 autres classes ont aussi bénéficié d'une animation sur le bocage, dont l'approche est centrée sur la biodiversité, mais qui aborde également le sujet du ruissellement. Ces animations ne sont pas comptabilisées dans le bilan.

Quimperlé Communauté finance pour chaque classe sélectionnée, deux animations (une en classe et une sur le terrain) ainsi que le transport vers le site de découverte.

6/ Etat d'avancement des mesures prévues dans le profil de vulnérabilité

En vert : actions réalisées ; en rouge ; actions programmées en 2020 ; en gris : actions non encore programmées

	Actions à engager	AVEN	BELON	MERRIEN
ASSAINISSEMENT				
Collectif				
Réseaux	Travaux d'étanchéité des réseaux	Pont-Aven : identification d'intrusions d'eau dans le réseau privé d'un camping, Bannalec : identification des parties de réseaux responsables des infiltrations, réalisation des travaux	LE TREVOUX : travaux en attente réponse POI pour débiter les travaux	Moëlan/Mer : chemisage du réseau en amont du poste de Kerbrizillic terminé en février 2019 après un diagnostic caméra
	Suppression des entrées d'eaux pluviales domaine public		Identification en novembre 2019 des points d'infiltration d'eaux parasites à traiter rapidement et des secteurs où des inspections complémentaires sont à réaliser. Riec/Bélon (St Léger) : Suppression des entrées d'eau signalées par les tests à la fumée –	
	Suppression des entrées d'eaux pluviales domaines privés	Réalisation sur le réseau de St Léger Relance des propriétaires pour augmenter le taux de réalisation des travaux identifiés par les études de réseaux et de branchements Recherche de solutions contraignantes pour les propriétaires récalcitrants		
Postes de relèvement	Finalisation de l'installation des équipements de détection et de mesure des surverses	Détection des surverses et estimation des débits : Pont-Aven Déversoir d'orage de Rosporden	détection des surverses et estimation des débits : 3 postes à Riec/Bélon	
Non collectif				
	Accentuation de la communication sur les aides à la réhabilitation des ANC sur la partie estuarienne des bassins versants	Nevez, Pont-Aven, Riec/Bélon (34 ANC)	Riec/Bélon, Moëlan/Mer (31 ANC) 1 installation réhabilitée 2 demandes de réhabilitations	Moëlan/Mer (22 ANC dont 8 à Merrien) 2 installations réhabilitées
	Extension de réseau			Réalisation du réseau de collecte des EU à Merrien – mise en activité début 2020
AGRICULTURE				
Abreuvement	Mise à disposition de matériel d'abreuvement	9 points d'abreuvement à moins de 5 km de l'estuaire	12 points d'abreuvement à moins de 5 km de l'estuaire	1 point d'abreuvement
Parcours	Diagnostics des exploitations	4 exploitations bovines à moins de 1 km de l'estuaire	2 exploitations bovines à moins de 1 km de l'estuaire	1 exploitation bovine à moins de 1 km de l'estuaire

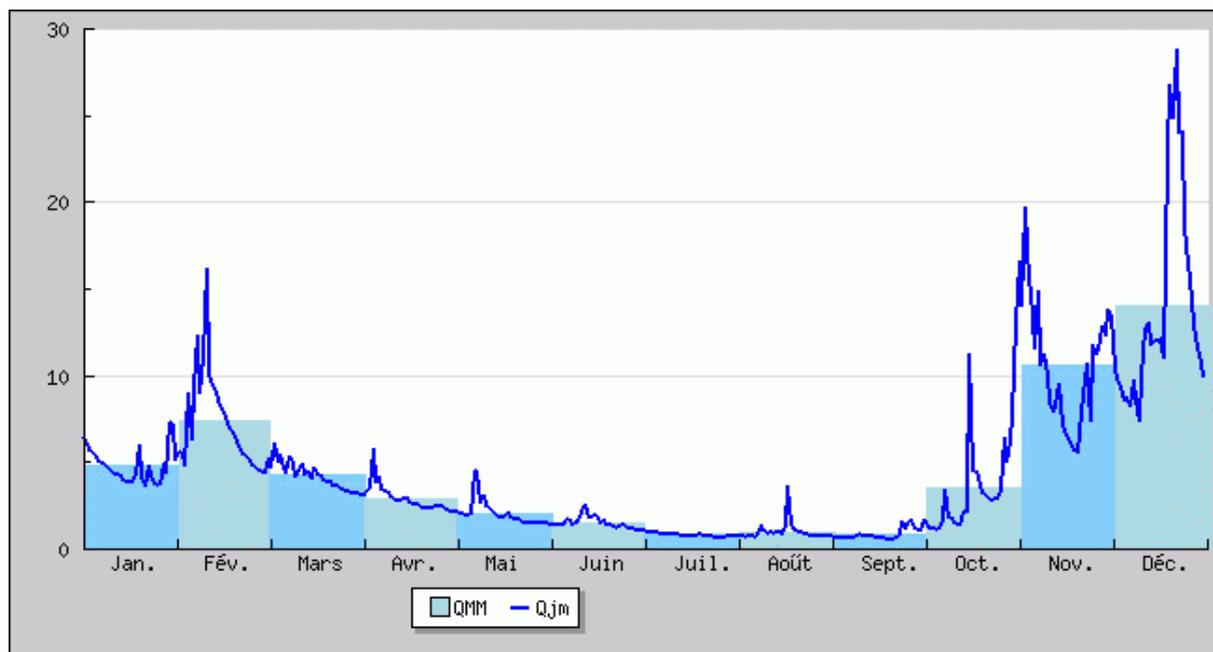
	(parcours, pâturage, abreuvement)			
Parcelles	Constructions de talus		1 talus de 230 m construite perpendiculairement à la pente	Densification du bocage à l'aide du Programme Breizh Bocage
Communication	Communication écrite et présentation de sites équipés	Pas de ciblage géographique		
PORTS				
Equipement des ports	Installation de pompes de récupération des eaux noires	Installation d'une pompe sur le port de Rosbras	Installation d'une pompe au port du Bélon	
		Visite de l'installation du port de Guidel – programmation budgétaire pour 2020		
Equipement des bateaux	Communication écrite auprès des plaisanciers	2020 (Pas de ciblage géographique)		
	Recherche de solutions pour contraindre les plaisanciers à s'équiper	Toutes les entités portuaires	SIVU du port du Bélon	
Bonne pratiques environnementales	Communication écrite auprès des plaisanciers	2020 (Pas de ciblage géographique)		
MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES ACTIONS, COMMUNICATION				
Communication	Portes ouvertes (ostréiculture, agriculture, ...)	15 classes du Pays de Quimperlé ont bénéficié d'animations scolaires sur l'eau dont 1 sur le domaine de l'eau douce et 14 sur les milieux maritimes		
Suivis de l'avancement des actions	Réunions du Comité de Pilotage, rédaction des bilans	Une réunion de la commission « gestion de la ressource » du SAGE		
Suivi Qualité d'eau	Réalisation des analyses d'eau selon le protocole régional	campagnes de prélèvements selon le protocole régional et l'accompagnement technique du CD29		

Propositions d'actions sur les bassins versant de l'Aven Bélon Merrien destinées à réduire les contaminations fécales dans les estuaires

7/ Le suivi de la qualité de l'eau et des coquillages

Rappel des objectifs :

- Suivre l'évolution des teneurs en bactéries dans les eaux de surface
- Mettre en relation les teneurs en bactéries dans les cours d'eau avec celles mesurées dans les coquillages



Débits de l'Aven à Pont-Taro (surface en amont 165 km²) - Producteur des données : DREAL Bretagne, code station : J4623020

Le cumul de précipitations est supérieur à la moyenne interannuelle de 15% environ. La répartition des pluies reste très contrastée avec des précipitations importantes en février et du 21 septembre au 28 décembre. Le reste de l'année, le bilan hydrique a été déficitaire, ponctué par des épisodes de fortes précipitations de courte durée (0,5 à 2 jours).

Les fortes pluies du printemps ou de l'été sont liées à des phénomènes de type orageux (précipitations intenses sur quelques heures). On observe des disparités entre les bassins versants à fort allongement pour lesquels les panaches de contamination sont longs et peu intenses (Aven) et les petits bassins compacts (Belon) dont la durée de vidange est courte.

En 2019, on note particulièrement des pluies importantes :

- En début et en fin d'année, provoquant des fortes charges d'eaux parasites dans les réseaux d'eaux usées ayant entraîné des déversements de postes de relèvements
- En août, entraînant des flux importants de bactéries dans les estuaires qui ont fait déclencher des alertes sanitaires dans l'Aven (Henan et Coat-Melen)

Le suivi bactérien dans les cours d'eau

- 14 campagnes de prélèvements ont été réalisées en 2019 dont 7 suite à des pluies > 10 mm/ 24h.
- 3 campagnes ont été réalisées par temps de pluie, la veille de contrôles du réseau microbiologique dans les coquillages (REMI).
- 3 campagnes ont été réalisées la veille des contrôle « REMI » après des pluies < 10 mm/24h.

Protocole de suivi

- Prélèvements après des pluies entraînant des ruissellements (précipitations >10 mm/24h) aux 5 exutoires et sur 7 points de ciblage. Fréquence théorique mensuelle sous réserves de précipitations suffisantes.
- Prélèvements aux exutoires des 5 principaux cours d'eaux contributeurs, la veille de ceux effectués dans le cadre du réseau microbiologique (REMI), pour mettre en relation les teneurs observées dans les coquillages avec celles apportées par les bassins versants dans les estuaires. Ces prélèvements permettent de réaliser le suivi par temps sec. Fréquence mensuelle.

Calcul des flux

Les flux apportés par l'Aven sont calculés à partir des données de débits issues de stations locales.

Cours d'eau	Mesure des débits
Aven	Station de jaugeage de Pont-Taro
Coat-Melen, Dourdu, Merrien	Echelle limnigraphique de Stang-Dilat (Dourdu)
Bélon	Echelle limnigraphique de Moulin Nezet (Bélon)

La présence d'une contamination humaine a conduit à ajouter deux points de suivis pour améliorer la compréhension de la contamination du ruisseau de Coat-Melen. Ces points sont situés à proximité des zones de source. Ils n'ont pas été échantillonnés entre juillet et octobre, car les ruisseaux étaient à sec sur cette période.

Les échantillons sont analysés par LABOCEA.

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en [Annexe 15](#).

Les contaminations liées au pâturage

En 2018, lors de l'étude complémentaire du profil sur les risques liés à l'élevage bovin un prélèvement a été réalisé dans les flaques sur un chemin emprunté par un troupeau de 10 vaches laitières, résultat : teneur supérieure à 870 000 E. coli/100 ml.

Un prélèvement a été réalisé le 14 novembre 2019 dans de l'eau sur une prairie 5 jours après que les vaches aient quitté la parcelle et après deux épisodes pluvieux supérieurs à 10 mm/24h. Les teneurs dans l'eau de ruissellement étaient de 100 000 E. coli/100 ml.

Ce résultat mériterait d'être confirmé par d'autres mesures, car la zone de prélèvement se situait près de la sortie de la prairie. Ces teneurs attestent néanmoins de la participation du pâturage dans la contamination des eaux par E. coli.

Il n'y a pas de solutions techniques pour bloquer ces ruissellements dans les prairies. De la même façon, l'étude complémentaire au profil Aven Bélon Merrien sur les ruissellements de 2018 montrait que les cheminements des bovins représentent un risque de contamination. La résorption de ce risque est complexe en l'absence de solutions standards et de programme de financement.

Ces flux constituent un bruit de fond important en période de pâturage pour le paramètre E. coli. Mais cette contamination n'est pas synonyme de risque de gastro-entérite via la consommation de coquillages.

Conclusion

Les campagnes par temps sec n'ont pas révélé de teneurs anormales, sauf sur le Bélon à l'aval d'un établissement hôtelier.

Les résultats des campagnes par temps de pluie sont contrastés. En novembre et décembre 2019, les teneurs sont très faibles (< 800 E. coli/100 ml), contrairement à celles observées au printemps et l'été avec des maximums compris entre 20 000 et 40 000 E. coli/100 ml. Les plus fortes valeurs sont observées lors des épisodes pluvieux du 9 août et du 24 septembre.

Les teneurs mesurées, sur un chemin emprunté par des bovins en 2018 et sur une prairie riveraine d'un cours d'eau en 2019, montrent que le pâturage contribue à la contamination fécale des estuaires.

Les teneurs dans les coquillages

Contexte 2019

Le réseau de surveillance microbiologique (REMI) est animé par IFREMER. Les prélèvements et les analyses sont effectués par LABOCEA.

5 campagnes ont été réalisées par temps sec, 3 suite à des pluies de plus de 10 mm/24h. Les 4 autres campagnes se sont déroulées après des pluies faibles ou des pluies intervenues 48h avant.

Les contrôles effectués le 19 août se sont déroulés après un épisode pluvieux important (précipitations comprises entre 20 et 30 mm/24h). Les fortes teneurs en E. coli dans les cours d'eau se sont traduits par des teneurs importantes dans les huîtres et dans les coques de la partie amont de l'Aven (Hénon). Une alerte de niveau 1 a été déclenchée sur ces deux secteurs. Les mesures réalisées le 21 août ont permis de lever l'alerte.

Les teneurs dans le Bélon et le Merrien étaient élevées (3 500 E. coli à Ste Thumette et 1700 au port du Bélon), mais inférieures au plafond de la catégorie B. Les teneurs étaient par contre faibles dans les coquillages du Merrien (110 E. coli/100 g de CLI).

Les fortes pluviométries enregistrées de la fin septembre à la fin décembre 2019 n'ont pas généré d'alertes de niveau 1. Un pic est néanmoins enregistré le 28/10/2019 sur le secteur amont de l'estuaire de l'Aven (3 500 110 E. coli/100 g de CLI).

Les résultats

► Les résultats et l'interprétation des suivis sont présentés en [Annexe 15](#).

Bilan 2019 dans les coquillages

Les résultats de l'année 2019 sont marqués par :

- Les faibles concentrations dans les coquillages en début et en fin d'année durant des périodes de pluviométrie importante accompagnées de forts débits d'eau douce.
- Quelques pics de concentrations élevées en juin et en août ayant déclenché une alerte de niveau 1 sur la partie amont de l'Aven (huîtres et moules) et pour les coques sur la partie aval.
- La qualité sanitaire des coquillages tend à retrouver un niveau observé dans les années 2012-2014 pour l'Aven et le Bélon et il y a 10 ans dans le Merrien.

8/ Le bilan financier

Les dépenses affectées au programme concernent :

- L'accompagnement des ports pour la mise en place de pompes à eaux noires
- Les rencontres avec les services gestionnaires des réseaux d'eaux usées
- La réalisation des campagnes de prélèvement,
- La collecte des données du réseau microbiologique et la rédaction des synthèses.
- Les dépenses liées à Breizh Bocage et à l'accompagnement des programmes de réhabilitations des ANC ne sont pas prises en compte dans le bilan du contrat territorial.

L'autorité de gestion des MAEC a relancé tardivement l'ouverture d'une partie des mesures en 2019 après l'avoir suspendu en 2018. L'information des agriculteurs de l'Aven Bélon Merrien n'avait donc pas été budgétée.

	Prévisionnel 2019	Réalisé 2019	Jours ETP
Accompagnement des gestionnaires des ports (pompes à eaux noires, information)	3 200 €	1 517,99	4
Communication auprès de agriculteurs sur la réduction des ruissellements	1 650 €	0,00	0
Communication MAEC	0	506,00	4
Analyses : dénombrement E. Coli aux exutoires et en ciblage	5 000 €	4 816,80	
Prélèvements aux exutoires par temps de pluie et avant les campagnes REMI	2 200 €	2 150,49	8,5
Bilans, demandes de subventions, commissions SAGE	3 200 €	3 794,98	15
Animations scolaires	7 500 €	6 675,00	
Total	22 750 €	19 461,26	31,5

9/ Conclusion du bilan 2019

Les fortes pluies estivales génèrent des flux bactériens importants entraînant parfois le déclenchement d'alertes de niveau 1. A l'inverse, les périodes de fortes précipitations en début et en fin d'année n'induisent pas de fortes concentrations dans les cours d'eau ni dans les coquillages.

On observe des surverses de certaines parties des réseaux d'eaux usées de Riec/Bélon et de Moëlan/Mer en période de nappe haute et de fortes précipitations. De nouvelles investigations et de nouveaux travaux seront à réaliser pour réduire ces problèmes. Les déversements ne se sont pas traduits par des teneurs en E. coli importantes dans les coquillages.

On constate que les dépassements des 4 600 E. coli/100g dans les coquillages restent rares : un dépassement au Hénan et à Coat-Melen en août 2019. Les teneurs diminuent fortement en quelques marées et n'entraînent pas de passage en alerte 2.

L'observation des pourcentages de détections inférieures à 1000 E. coli/100g montre une amélioration par rapport à 2018. Ce niveau de qualité n'est toujours pas acquis de manière stable.

Les profils de vulnérabilité ont permis de prioriser des orientations, exemples :

- chemisage du réseau de collecte des eaux usées de Kerbrizillic réalisé en février 2019
- mise en place de pompes à eaux noires dans les ports du Bélon (dossier de subvention déposé) et de Rosbras (mise en place programmée en 2020).
- Poursuite de la promotion des aides à la réhabilitation des ANC

Des investigations et des travaux complémentaires seront nécessaires dans les réseaux de Moëlan/Mer et de Riec/Bélon pour réduire suffisamment les entrées d'eaux parasites.

Les objectifs sont respectés, à l'exception de la réduction des ruissellements liés au pâturage et aux déplacements des bovins sur les chemins, en raison du manque de solutions standardisées et financées à proposer aux agriculteurs.

VI – PROGRAMME DE GESTION DES COURS D’EAU

→ *Objectif n°4 du SAGE : Maintenir le bon état morphologique et biologique des cours d'eau*

Rappel du contexte

Le territoire dispose de deux volets milieux aquatiques (VMA) distincts intégrés dans le Contrat territorial Sud Cornouaille :

- **Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt** avec un linéaire de 311 kms de cours d'eau
Maîtrise d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération (CCA), en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fouesnantais (CCPF)
- **Sur les bassins versants Aven – Belon**, avec un linéaire de 480 kms de cours d'eau.
Maîtrise d'ouvrage : Quimperlé Communauté, en partenariat avec CCA

Sur ces 2 territoires, une étude préalable a été réalisée en 2016 et a permis de mettre à jour les diagnostics existants et d'établir une nouvelle programmation de travaux concernant les milieux aquatiques sur la période 2017-2021.

Dans le cadre du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021, l'ensemble des masses d'eau cours d'eau ont été classées en bon état écologique à l'exception de la masse d'eau du Dour Ruat. Les diagnostics de terrain réalisés en 2016 laissent néanmoins apparaître des perturbations liées à la continuité et à l'hydro-morphologie.

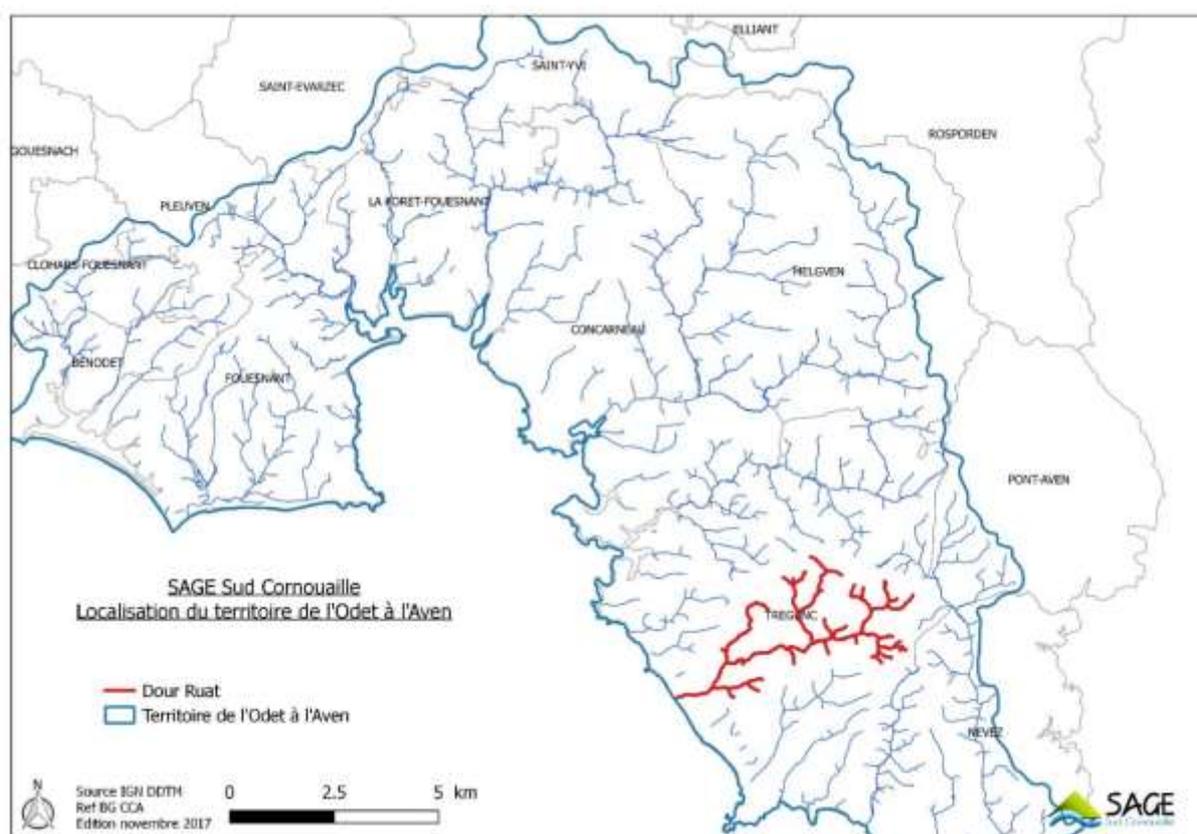
L'enjeu principal sera donc d'atteindre le bon état écologique sur la masse d'eau du Dour Ruat et de maintenir le bon état sur l'ensemble des cours d'eau du territoire.

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage : Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.7 ETP d'un technicien rivière + 2.2 ETP d'agents

1.1/ Généralités

Le territoire d'intervention est localisé sur la carte ci-dessous. Ce périmètre a fait l'objet d'un diagnostic en 2016 et d'une programmation pluriannuelle 2017 – 2021. Un contrat territorial VMA a été signé en novembre 2017 avec l'AELB.



Pour intervenir dans le cadre de ce programme, la collectivité dispose d'une Déclaration d'Intérêt Général.

1.2/ Le programme 2019

Les principales actions de l'année 2019 sont synthétisées dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km, ha...)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	69.7 Km de cours d'eau entretenus, 94 % du linéaire prévisionnel (manque 4.7 Km sur le Loch Ven)
	Pérenniser le bon état	Gestion de la ripisylve	Interventions préventives sous les lignes électriques pour limiter l'impact de l'intervention des prestataires d'EDF.
	Restaurer	Morphologie	Contournement du plan d'eau de Pont Raker, diversification des habitats & gestion du bois dans l'eau
	Restaurer	Morphologie	Aménagement de 2 passages à Gué
	Restaurer	Limiter le piétinement en proposant des dispositifs d'abreuvement	Les dispositifs ont été proposés aux exploitants.
	Restaurer	Restaurer la petite continuité	Intervention sur 5 ouvrages obstacles à la continuité
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées en liste II	Accompagner	Inciter les propriétaires à restaurer la continuité en liste 2	Contact des propriétaires de moulins en liste II sur le Moros et sur le St Laurent. Moulin Pell - Accompagnement du propriétaire dans ses démarches – suivi de l'Etude
Protéger, restaurer, réhabiliter et gérer les zones humides	Etudes	Etude de réhabilitation des anciennes lagunes de Melgven	Un bureau d'étude a finalisé le projet de restauration, l'appel d'offre travaux est lancé.

1.3/ Travaux d'entretien de cours d'eau

L'entretien est une opération légère qui consiste, par des interventions régulières, à pérenniser les travaux de restauration et éviter une nouvelle dégradation du milieu. Cette intervention concourt au maintien du bon état écologique des cours d'eau du territoire. Elle est à mettre en relation directe avec les interventions de restauration menées depuis 2009 pour atteindre le bon état des cours d'eau du territoire. L'entretien régulier de la ripisylve répond à plusieurs enjeux :

- Maintenir un milieu ouvert et équilibré. La sélection opérée dans la gestion de la ripisylve permet de maintenir une diversité maximale en termes d'essences et de classe d'âge.
- La gestion de la ripisylve permet une sélection en fonction de l'état sanitaire des peuplements capable d'optimiser l'autoépuration des cours d'eau et s'assurer un bon maintien des berges.
- La gestion équilibrée et sélective de la ripisylve doit permettre de limiter l'impact des épisodes de crues pour les biens et les personnes.
- Les cours d'eau sont des lieux récréatifs pour une partie de la population : promenade, chasse, pêche ... La gestion de ce milieu revêt un intérêt évident en termes de paysage et de développement économique et touristique.
- La gestion du bois dans l'eau est une composante essentielle de l'entretien : la matière organique issue du bois en rivière est à la base de la chaîne alimentaire du système « milieu aquatique ». En conséquence, il conviendra de ne pas aseptiser le milieu, et à contrario, de laisser un maximum de matière organique dans le cours d'eau lors des passages d'entretien.

Par ailleurs, la présence sur le terrain des agents de la collectivité permet une veille et limite les dégradations directes du milieu du type dépôts sauvages, traitements phytosanitaires, barrage en travers du ruisseau

Un protocole interne a été rédigé pour la réalisation des interventions de restauration et d'entretien des cours d'eau sur le territoire. Ce cahier des charges est le garant du respect des écosystèmes et du bon déroulement des chantiers. Il est également applicable aux intervenants externes à la collectivité, notamment à l'AAPPMA.

Pour 2019, les interventions ont concerné :

Réalisation	Cours d'eau	Prévisionnel (Km)	Réalisé (Km)
CCA - Régie	Petit Moulin	15.3	15.3
CCA - Régie	Styval	26.2	26.2
CCA - Régie	Val	7.5	7.5
CCA - Régie	Kerguil	3.1	3.1
CCA - Régie	Penfalu	7.6	7.6
CCA - Régie	Zins	1.5	1.5
CCA - Régie	Kerandon	1.5	1.5
CCA - Régie	Rospico	5	5
CCA - Régie	Loch Ven	4.7	Non réalisé
AAPPMA Pont Aven	Moros	2	2
	Total	74.4	69.7

94 % du linéaire initialement prévu a été entretenu. Les interventions sur le Loch Ven n'ont pas eu lieu par faute de temps.

1.4/ Les travaux de restauration

La restauration de l'hydromorphologie s'apparente à une amélioration de la qualité de l'habitat. La principale perturbation concerne les travaux hydrauliques de rectification du cours d'eau. Ces interventions (recalibrage, déplacement du lit, curage ...) conduisent à une destruction de l'habitat : uniformisation du lit, homogénéisation des écoulements, disparition de la granulométrie grossière. La perte de diversité des milieux conduit à une diminution de la biodiversité : les poissons ne retrouvent plus les conditions de réalisation de leur cycle biologique, la macro faune s'appauvrit, les mammifères et batraciens se déplacent vers des milieux plus accueillants. La restauration de l'hydromorphologie doit alors tendre vers une restauration du milieu d'origine afin d'optimiser le potentiel d'accueil de la faune inféodée aux milieux aquatiques.

Parallèlement, la restauration des cours d'eau et de la fonctionnalité des milieux aquatiques permet une amélioration de la qualité de l'eau. En effet les cours d'eau ont une véritable capacité d'épuration de la ressource. La restauration du milieu améliore la connexion avec les zones humides riveraines et optimise les échanges avec la zone hyporhéique. Il en résulte une amélioration globale de la qualité de l'eau.

La synthèse des interventions figure au tableau suivant :

Cours d'eau	Type d'intervention
Ruisseau de Pontérec	Contournement de plan d'eau à Pont Raker
Ruisseau de Kerambastard	Réduction de passages à gué
Ensemble du linéaire	Mise à disposition de systèmes d'abreuvement. 2 agriculteurs engagés
Ensemble du linéaire entretenu	Gestion du bois dans l'eau

Les exploitants chez qui nous sommes intervenus en 2019 ont sollicité CCA suite à la réception du courrier des services de l'Etat (contrôles renforcés des abreuvoirs directs)

1.5/ Restauration de la continuité

La continuité s'entend écologique et sédimentaire :

- Ecologique, elle concerne la possibilité pour l'ensemble des espèces animales inféodées aux milieux aquatiques de migrer le long du ruisseau pour accomplir leur cycle biologique.
- Sédimentaire, elle s'applique au transit sédimentaire amont / aval.

Concrètement, ce double objectif est appliqué dès que les conditions le permettent, notamment sur un plan technico / financier. Dans le cas contraire, seul l'aspect écologique est traité. La continuité est un axe prioritaire du SDAGE Loire Bretagne et du SAGE Sud Cornouaille. Il répond à la nécessité de rendre transparent, notamment à la migration piscicole, un maximum d'ouvrages hydrauliques. Dans ce cadre, 3 espèces sur le territoire présentant des exigences différentes en termes de franchissement d'obstacles, principalement liées à leur capacité de nage, sont plus particulièrement prises en compte pour la définition des projets d'aménagement :

- Le saumon, espèce amphibiotique, c'est-à-dire accomplissant une partie de son cycle biologique en milieu marin. Pour ce poisson très bon nageur et bon sauteur, une logique aval / amont doit être appliquée. Cette espèce est présente sur 2 % du linéaire, et n'est prise en compte que sur les plus gros cours d'eau, et uniquement sur la partie aval.
- L'anguille, espèce amphibiotique également. Pour ce poisson très mauvais nageur et incapable de sauter, mais doué de reptation, une logique aval / amont doit également être appliquée. L'anguille est présente sur la quasi-totalité du linéaire. Ses exigences écologiques sont donc systématiquement prises en compte lors des projets de restauration de la continuité.
- La truite, espèce emblématique des ruisseaux côtiers Bretons, est un poisson holobiotique capable d'assurer son cycle biologique en dépit d'un cloisonnement partiel. La truite est bonne nageuse et est capable de sauter. Elle est également présente sur la majeure partie du linéaire, ses exigences sont prises en compte dans tous les projets d'aménagement.
- La lamproie marine n'a jamais été observée sur le territoire, et cette espèce n'est pas prise en compte dans la réalisation des projets.

Les travaux relatifs à la **petite continuité** regroupent les interventions sur des ouvrages présentant une hauteur inférieure à 50 cm & non localisés en liste 2.

Pour 2019, 5 aménagements de petite continuité ont été réalisés. Ils sont synthétisés dans le tableau suivant :

Ref.	Ruisseau	Commune	Type d'ouvrage	Aménagement réalisé
1	Pont Raker	La Forêt Fouesnand	Buse	Réhausse de la lame d'eau

2	Pont Styval	Melgven	Buse	Réhausse de la lame d'eau
3	Petit Moulin	Clohars Fouesnant		Retrait de l'obstacle à l'écoulement
4	Penfalut	Fouesnant		Retrait de l'obstacle à l'écoulement
5	Saint Jean	Concarneau	Buse	Réhausse de la lame d'eau

Concernant les interventions de continuité sur les cours d'eau classés en liste II

Le dispositif d'accompagnement de CCA	Afin d'inciter les propriétaires d'ouvrages obstacles à la continuité localisés en liste 2 à réaliser des travaux de mise en conformité, CCA a voté <u>un dispositif d'accompagnement</u> à la fois technique et financier. Pour 2019, aucune demande n'a été formulée.
Le Moulin Chef du Bois sur le St Laurent	Deux rencontres ont eu lieu avec le propriétaire du Moulin Chef du Bois. L'une d'elle s'est déroulée en présence de l'OFB et de la DDTM. Ces rencontres ont permis d'identifier une solution d'aménagement qui pourrait convenir aux propriétaires comme au service de l'Etat. Cette piste sera explorée en 2020.
Le Moulin Pell sur le Moros	<p>Le Moulin Pell, ouvrage localisé en liste 2 sur le Moros, Commune de Melgven, a fait l'objet d'une concertation entre le propriétaire, la collectivité et les services de l'Etat (AFB et DDTM). Les rencontres organisées sur place ont permis d'identifier une proposition d'aménagement qui convient à la fois au propriétaire (conservation du droit d'eau et projet d'hydro-électricité) et aux services de l'Etat (restauration de la continuité). Cette solution consiste :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ A supprimer une partie conséquente des vannages actuels pour les remplacer par une rampe enrochée ○ A créer un répartiteur de débit pour alimenter le moulin et assurer le débit réservé dans le cours d'eau. <p>Le bureau d'étude SKALIDOUR a réalisé l'étude de dimensionnement de l'aménagement. Le propriétaire, les services de l'Etat et la collectivité ont tous approuvé cette étude. Le technicien de la collectivité a rédigé le dossier loi sur l'eau pour le compte du propriétaire, l'arrêté autorisant les travaux a été signé le 9/9/19. Les travaux étaient prévus à l'étiage 2019. Compte tenu des conditions météorologiques, ce chantier a été reporté à 2020.</p>

1.7/ La coordination du programme

Les travaux sont réalisés principalement en régie par une équipe de 3 agents à hauteur de 2.25 ETP. L'équipe est coordonnée par le technicien de la collectivité (0.7 ETP) dont le temps de travail est réparti de la manière suivante :

- Le suivi des travaux d'entretien et de restauration réalisés en régie, la rencontre des riverains
- Les études et dossiers loi sur l'eau, en 2019 : les lagunes de Melgven, le Moulin Pell et les ouvrages en liste II, les travaux de restauration (Pont Raker et Kerambastard), les bilans et notes ...
- La gestion administrative des dossiers : courriers de demande d'autorisation de travaux, rédaction de notes et bilans en interne et pour les partenaires, gestion financière ...
- Les réunions : préparation et animation de comités de pilotages, groupes de travail, journée technique, formations ...
- Autre : réunions de service, rencontre avec les riverains ...organisation de comités de pilotage.

La coordination du programme nécessite un appui administratif (temps partiel) dont les missions sont :

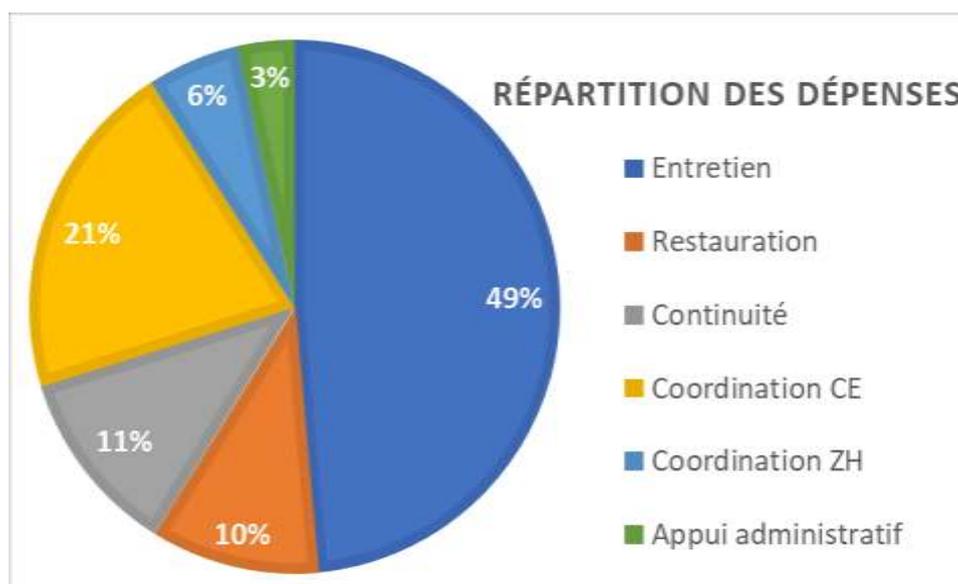
- Accueil physique et téléphonique
- Gestion comptable, facturation
- Courriers, gestion administrative

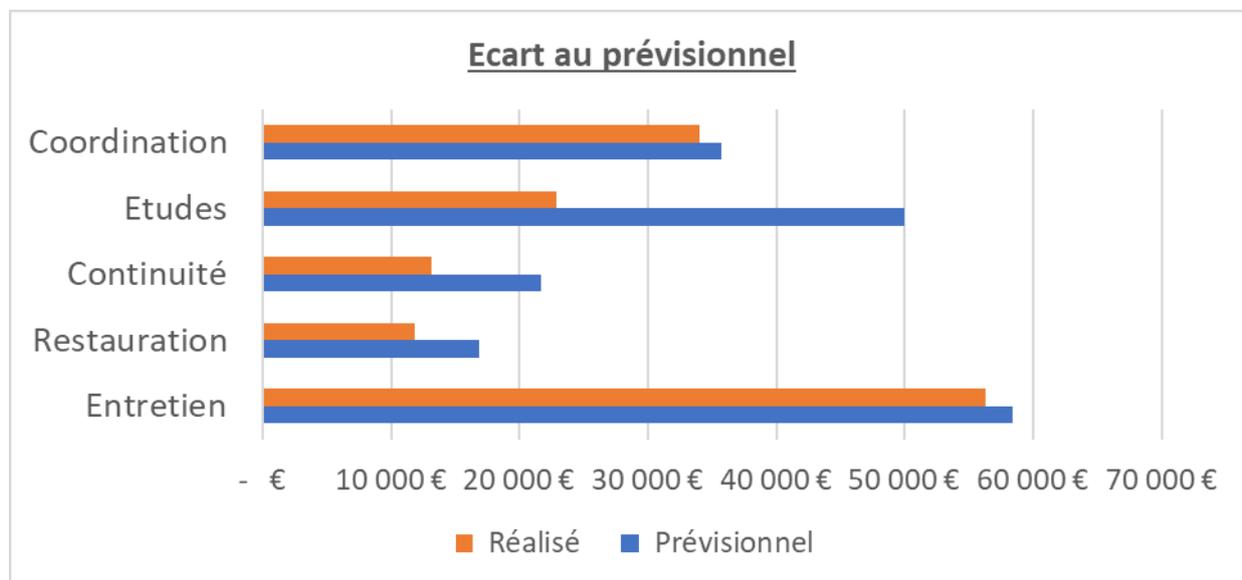
1.8/ Bilan Financier

Le bilan financier est établi de la manière suivante :

Poste de dépenses		Prévisionnel 2019	REALISE				% de réalisation
			Technicien	Equipe	Prestation	Total	
Cours d'eau	Tx d'entretien	58 433 €		52 790 €	3 500 €	56 290 €	96%
	TX continuité	21 733 €		13 198 €	- €	13 198 €	61%
	Tx hydromorpho	16 867 €		6 599 €	5 244 €	11 843 €	70%
	Suivi bio indic + bilans	2 717 €		- €	- €	- €	0%
	Coordination des travaux 0,55 ETP	24 888 €	23 966 €			23 966 €	96%
	Communication	3 000 €			- €	- €	0%
	Secretariat	4 100 €	4 000 €		- €	4 000 €	98%
	TOTAL Cours d'eau	131 738 €	27 966 €	72 586 €	8 744 €	109 296 €	83%
Lagunes de Melgven	Coordination des travaux 0,15 ETP	6 788 €	6 536 €			6 536 €	96%
	Total Melgven	6 788 €	6 536 €	- €	- €	6 536 €	96%
TOTAL Milieux Aquatiques		138 526 €	34 502 €	72 586 €	8 744 €	115 832 €	84%

Les graphiques suivants illustrent ce bilan :





L'écart principal au prévisionnel est lié à la mission de maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement du site du Questel. L'étude de faisabilité de restauration des anciennes lagunes est terminée, mais la phase travaux n'est pas commencée : seule la moitié de la prestation est soldée.

A noter également qu'il n'y a pas eu de nouvelles commandes de matériaux en 2019 pour les travaux de continuité et de restauration. Tous les aménagements réalisés l'ont été sur les stocks de CCA commandés les années précédentes.

1.9/ Perspectives de travail 2020

Les perspectives de travail pour 2020 sont les suivantes :

Entretien	Poursuite des opérations d'entretien sur un linéaire de l'ordre de 70 Km de cours d'eau
Restauration	<ul style="list-style-type: none"> ○ Finalisation des travaux de contournement de l'Etang de Pont Raker ○ Débusage du ruisseau de Pontérec sur un linéaire de l'ordre de 70 m au lieudit Menez Bonidou ○ Reméandrage du ruisseau et restauration des ZH sur le ruisseau de Douric, Concarneau. Ruisseau rectifié et élargi dans les années 70, en milieu péri-urbain. ○ Fin des interventions sur le ruisseau de Kerambastard
Continuité	<ul style="list-style-type: none"> ○ Travaux d'amélioration de la petite continuité sur une dizaine d'ouvrages ○ Travaux de restauration de la continuité en liste 2 sur le Moulin Pell ○ Engagement du Moulin Chef du Bois et moulin du Prieuré en liste 2 sur le St Laurent
Site du Questel	Lancement des travaux de restauration des anciennes lagunes de Melgven

2. Sur le territoire de la CCPF

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.24 ETP

1/ Quinquis

Le contexte général

Avec la Directive Cadre européenne sur l'eau (DCE) et sa déclinaison en droit national, le rétablissement de la continuité écologique sur les cours d'eau est devenu un enjeu majeur pour atteindre le bon état écologique des eaux.

La classification d'une masse d'eau en bon état ou en très bon état écologique intègre la notion de qualité hydromorphologique des cours d'eau évaluée à partir entre autre de la continuité écologique. Celle-ci intègre à la fois la notion de migration des organismes biologiques et celle du transit sédimentaire amont-aval.

Suite au diagnostic sur la continuité écologique réalisé dans le cadre du contrat territorial Sud Cornouaille, deux points posant problème pour cette thématique ont été répertoriés sur ce cours d'eau. C'est pourquoi la CCPF souhaite étudier la réouverture de parties busées du cours d'eau présentant un impact sur la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire) et la réhabilitation de la zone humide riveraine.

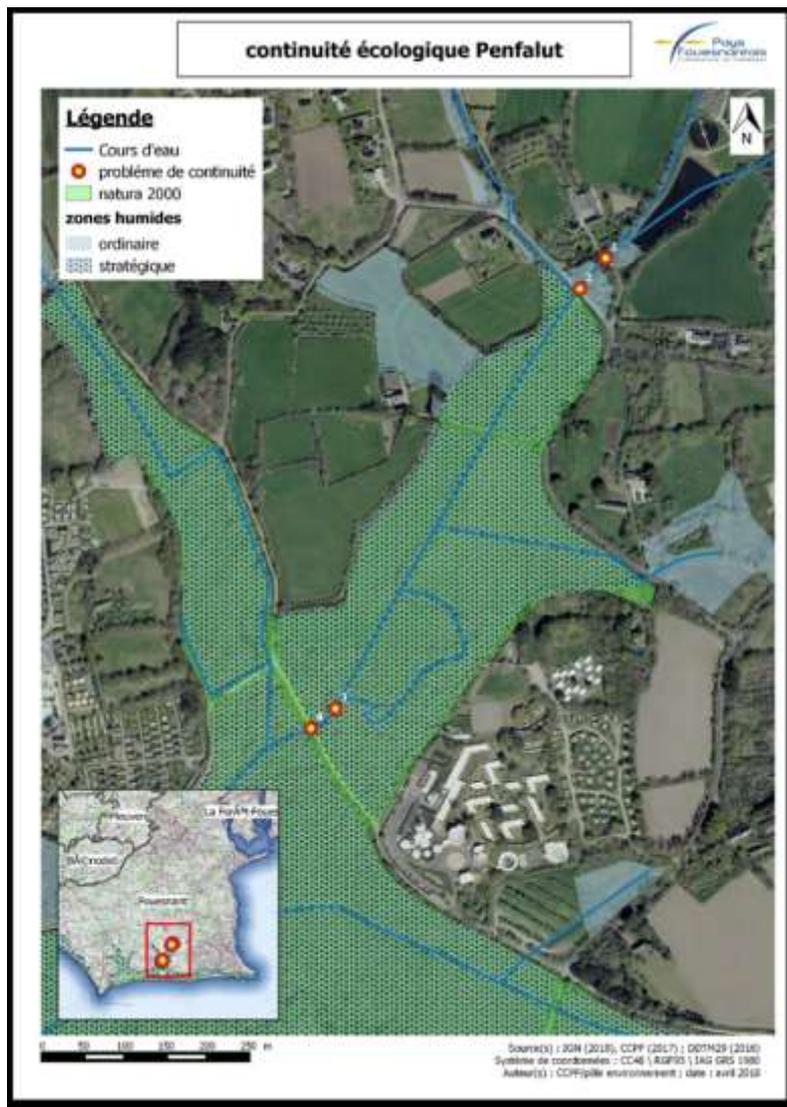


photo 1 : zonage des travaux sur le cours d'eau du Quinquis

► Les pièces associées à l'étude figurent en Annexe 16.

2/ Penfoulic

Ce projet a été engagé en 2017 par la commune de Fouesnant. Le dossier a été transféré à la CCPF au 1er janvier 2018 dans le cadre de la GEMAPI.

Le cours d'eau de Penfoulic prend sa source au Nord du centre-ville de Fouesnant et s'écoule jusqu'à l'anse de Penfoulic. Par aménagements successifs, ce cours d'eau a été busé ou artificialisé sur son cours aval, entre son exutoire et le plan d'eau d'une ancienne prise d'eau potable, sur environ 400 ml. Le projet vise à supprimer les parties busées du cours d'eau présentant un impact sur la continuité écologique (franchissement piscicole et transit sédimentaire) et l'hydromorphologie du ruisseau (forte incision du lit).

Une étude de faisabilité est en cours avec le bureau d'étude DCI Environnement. Compte tenu des difficultés techniques et juridiques, plusieurs réunions du COPIL ont eu lieu au cours de l'année 2019 afin d'échanger sur la faisabilité du projet. Lors de la dernière réunion en date du 5 novembre, il a été décidé que la CCPF ferait des compléments d'étude (relevés bathymétriques et analyses des sédiments) afin de déterminer les procédures administratives à suivre ainsi que le coût du projet. L'objectif serait alors de réaliser les travaux en deux étapes :

- Automne 2020 : vidange du plan d'eau avec suppression de l'ancienne usine d'eau potable. Le cours d'eau devrait ainsi retrouver son cours naturel.
- Automne 2021 : suppression des buses en amont du plan d'eau et de la chute d'eau en aval.

Une prochaine réunion du COPIL est d'ores et déjà programmée le 28 janvier 2020 afin de faire le point sur les prochaines étapes au regard des résultats des compléments d'étude.

3/ Beg Menez

Seul le cours d'eau du Saint Laurent est classé en catégorie 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement. La réhabilitation de ce cours d'eau est par ailleurs jugée prioritaire dans le cadre du PLAGEPOMI.

Des problèmes de continuité sont constatés au niveau de son embouchure sur trois secteurs :

- Moulin Chef du Bois (propriété privée)
- Moulin du Prieuré (propriété privée)
- Beg Menez

Concernant les propriétaires privés, une démarche a été engagée par CCA (Réfèrent : Brice GUESDON) dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau.

Le troisième ouvrage le plus en aval se situe au lieu-dit Beg Menez à l'exutoire du cours d'eau. Outre le problème de continuité écologique, l'ouvrage est également sous dimensionné présentant des inondations récurrentes.

Ce projet est donc particulièrement compliqué au niveau technique mais également en terme de gouvernance car il concerne plusieurs compétences et donc plusieurs structures.

Suite à la consultation des entreprises au cours de l'été 2019, c'est le bureau d'étude ARTELIA qui a été retenu pour mener l'étude de faisabilité afin définir le scénario d'aménagement de l'ouvrage.

Une première réunion de démarrage a eu lieu avec le COPIL le 5 novembre et a permis de présenter le diagnostic et échanger sur les scénarios d'aménagement.

La restitution de l'étude qui permettra de choisir le scénario d'aménagement aura lieu lors de la réunion du COPIL du 28 janvier 2020.

Compte tenu des autorisations administratives nécessaires et des compléments d'étude liés au dimensionnement de l'ouvrage, seule une assistance à maîtrise d'œuvre est envisagée pour 2020. Les travaux seront programmés en 2021.

A noter, que le COPIL est constitué de la CCPF, CCA, les services de l'Etat (DDTM et AFB) des partenaires financiers ainsi que des communes concernées (Fouesnant, la Forêt Fouesnant et Concarneau).

4/ Penalen

Conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral n°201-0787 du 04/06/10, autorisant la prise d'eau de Penalen pour l'alimentation en eau potable, des aménagements en vue d'assurer la circulation des anguilles et une échelle permettant de contrôler le débit réservé doivent être mis en place.

La commune de Fouesnant a commencé à réfléchir à une solution avec le bureau d'étude Fischpass en 2017. La maîtrise d'ouvrage du projet est désormais assurée par la CCPF au titre des compétences eau potable et GEMAPI transférées depuis le 01/01/18.

Parallèlement, le Conseil Départemental a engagé une réflexion pour remplacer par un pont cadre, deux buses érodées et déformées au niveau du passage de la RD44 soit entre la station d'eau potable et le Moulin. Au regard des travaux à réaliser et dans un souci de cohérence, il a été proposé lors d'une réunion de travail qui s'est tenue le 05/07/16 entre le Département, la commune de Fouesnant, la CCPF, CCA et la DDTM qu'un seul dossier « Loi sur l'eau » soit rédigé.

Lors de la réunion du 5 novembre évoquée précédemment, le dossier du Penalen a été abordé. Le service « ouvrages d'art » du Conseil Départemental du Finistère a indiqué que la réflexion n'avait pas avancé depuis la dernière rencontre. Une des principales questions restant en suspens est le problème de la chute d'eau à la sortie de l'ouvrage passant sous la route départementale sur la parcelle privée.

Le COPIL s'est à nouveau réuni sur site le 19 novembre 2019 pour refaire un état des lieux. Lors de cette réunion, il est confirmé la nécessité de réfléchir au projet dans sa globalité afin de définir le meilleur calage du fil d'eau.

L'avancement du projet est directement lié au rétroplanning que se fixera le CD29. En fonction de ce dernier, la CCPF devra décider de la mise en œuvre ou non des passes à poissons dès 2020.

3. Bassins versants de l'Aven Belon

Maître d'ouvrage : Quimperlé Communauté

0.5 ETP d'un technicien rivière + 3.25 ETP d'agents pour l'entretien des cours d'eau

Périmètre

L'objectif du programme d'action 2017-2021 est d'une part de poursuivre les travaux sur le bassin Aven-Ster Goz et d'autre part d'intégrer progressivement le Bélon et les petits côtiers après réalisation du diagnostic.

Le bassin versant de l'Aven couvre une surface d'environ 130 km² pour un linéaire de cours d'eau de l'ordre de 150 km. Le principal affluent de l'Aven est le Ster-Goz, la surface de son bassin versant est de l'ordre de 80 km² pour environ 120 km de cours d'eau. Le bassin versant du Bélon et les ruisseaux côtiers représentent 140 km² pour un linéaire de cours d'eau estimé à 210 km d'après l'inventaire départemental.

Maîtrise d'ouvrage

Quimperlé Communauté exerce, depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence de "gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement". Par ailleurs, les actions d'intérêt communautaire de protection et mise en valeur de l'environnement, dont la mise en œuvre des dispositifs contractuels de protection des milieux aquatiques, sont inscrites dans ses statuts.

3.1/ Moyens humains mobilisés

Quimperlé Communauté a fait le choix d'un fonctionnement en régie pour mener à bien le programme d'actions prévu au Volet Milieux Aquatiques du Contrat Territorial. Les moyens humains mobilisés pour cela sont :

Technicien de rivière

L'animation du Volet Milieux Aquatiques sur le territoire Aven-Bélon est assuré par une technicienne de rivière qui y consacre un mi-temps (0,5 ETP).

Les temps d'animation de la technicienne de rivière sont présentés dans le tableau suivant :

Restauration	Concertation avec les propriétaires-exploitants pour obtenir les autorisations Élaboration des dossiers réglementaires (déclarations) Préparation, participation et suivi des travaux Mise en œuvre du volet alternatif à l'abreuvement direct au cours d'eau (contacts, visites terrains, conventions, fournitures d'équipements)
Entretien	Mise à jour des bases de données des propriétaires Demandes d'autorisations propriétaires Suivi des travaux des AAPPMA
Continuité	Visite des projets identifiés, concertation avec les propriétaires, Préparation, suivi des travaux de restauration de la petite continuité Suivi de l'avancement de la procédure sur moulin Mer et moulin du Duc (Bélon)
Etudes et suivis	Indices d'abondances saumon et truite avec la Fédération de pêche du Finistère Informatisation des comptages frayères saumon en régie
Communication	Diffusion de la plaquette de présentation du contrat
Animation générale	Commissions et groupe de travail du SAGE Sud-Cornouaille, Commission Environnement ; réunions de pôle et de services, Réflexion sur les perspectives (évolution des CTMA...), Rédaction et mise en forme du bilan d'activités ; Élaboration des dossiers de demande de subvention et de solde, Mise à jour de la base de données du CTMA, cartes travaux, Participation au réseau des Techniciens Rivière et aux journées techniques départementales, au groupe sur le financement du maintien du bon état, aux réunion sur la révision du SDAGE, Réponse à diverses sollicitations

Equipe d'entretien des cours d'eau

Les travaux d'entretien, de restauration, les petits aménagements et certains suivis piscicoles sont réalisés par une équipe de trois agents en régie et un encadrant à 0,6 ETP. L'ensemble du personnel est employé par Quimperlé Communauté.

Du 1^{er} janvier au 31 décembre, le total des jours travaillés par les agents et l'encadrant aux actions liées aux cours d'eau s'élève à 653 jours soit 3,25 ETP au total, à comparer aux 3,6 ETP prévus. Ceci s'explique par les arrêts maladies et les mouvements de personnel (remplacement de deux agents).

Le temps consacré aux différentes actions s'est réparti de façon suivante : entretien de l'Aven et du Ster Goz 51 %, 1^{er} entretien du Bélon 37 %, urgences - embâcles 5 %, suivis piscicoles 3 %, morphologie 2 % et continuité 2%.

Agents du service gestion du patrimoine

Les aménagements importants de restauration de la continuité et de la morphologie sont réalisés par des agents du service mutualisé de travaux communaux et intercommunaux. Leur intervention est facturée au service milieux aquatiques.

3.2/ Bilan des actions 2019

Objectifs et indicateurs de réalisation

Les principaux objectifs et indicateurs de réalisation sont synthétisés dans le tableau suivant :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	Indicateurs techniques (nb, km...)	Indicateurs financiers (en €)
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Renaturation de cours d'eau	0,25 km	Maitrise d'ouvrage transférée
		Matériels alternatifs à l'abreuvement	0 (non programmé en 2019)	0 € (non programmé en 2019)
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	43,53 km	110 346,53 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	9,83 km	5 872,13 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement d'obstacle	0 (non programmé en 2019)	0 € (non programmé en 2019)
		Petits aménagements (seuils...)	0 (non programmé en 2019)	0 € (non programmé en 2019)
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi frayères saumon et indices fédération	Réalisation partielle	3 359,57 €
		Indice truite	Non réalisé	0 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation	Supports de communication (plaquettes, expo...)	Refonte de l'exposition CTMA	0 € (prorogation sur 2020)

DIG et démarches réglementaires

Afin de permettre la mise en œuvre du nouveau programme de travaux, une nouvelle demande de Déclaration d'Intérêt Général couplée à un dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau a été faite fin juin 2017. Cette procédure a donné lieu à une enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre 2017 au 12 janvier 2018.

Autorisations de travaux

En plus de la DIG, une demande d'autorisation écrite est envoyée aux propriétaires. Par ailleurs, des contacts téléphoniques ont lieu au fur et à mesure de l'avancement des chantiers.

Travaux de gestion de la ripisylve par l'équipe de Quimperlé Communauté

Le suivi des travaux de l'équipe de Quimperlé Communauté est assuré par l'encadrant de chantier au fur et à mesure de l'avancement de ceux-ci. Sur l'Aven et le Ster Goz, 37 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 47 km prévisionnels. Sur le Bélon, où il s'agit des premiers travaux de gestion de la ripisylve, 6,5 km de cours d'eau ont été entretenus sur les 10 km prévisionnels. En tout, ce sont donc 43,5 km de cours d'eau qui ont fait l'objet de travaux de gestion de la ripisylve par les équipes de Quimperlé Communauté.

Le tableau ci-dessous présente le récapitulatif des travaux d'entretien réalisés en 2019 :

BV	Type	Cours d'eau	Linéaire réalisé (Km)
Ster Goz	Rivière	Ster Goz médian, Ster Goz aval	5,774 km
	Ruisseaux		
	Chevelus	Coayou, Goarlot, Kerancalvez, Keriquel, Kerlegan, Kermorn, Lannon, Pennanguer, Quilhouarn, Stang Aven, Stang Dour, Stang Moustoir, Trebalay, Véronique, ...	15,947 km
Total (km)			21,721 km
Aven	Rivière	Aven	0,051 km
	Ruisseaux	Pont Ar Bastard	2,389 km
	Chevelus	Kerantiec, Kerguillotou, Kerhoantic, Keroule, Lann Nevars, Mene Groaz, Penfrat, Pont ar Bastard, Trégana, ...	12,823 km
Total (km)			15,263 km
Bélon	Ruisseaux	Bélon	2,094 km
	Chevelus	Bélon, Kernez	4,449 km
Total (km)			6,543 km
Total général (km)			43,527 km

Travaux de gestion de la ripisylve par les AAPPMA

Les AAPPMA réalisent depuis de nombreuses années des travaux d'entretien de cours d'eau. Avec l'intégration du Bélon et des petits ruisseaux côtiers dans le périmètre du contrat, les travaux de l'AAPPMA de Quimperlé sont désormais pris en compte et viennent s'ajouter aux travaux réalisés sur le bassin de l'Aven-Ster Goz par les AAPPMA du Ster Goz, de Pont Aven et de l'Aven et des étangs de Rosporden. Cet engagement des AAPPMA a été formalisé dans le cadre d'une convention pluriannuelle avec la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente les linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet d'interventions par les AAPPMA :

BV	Type	Cours d'eau	AAPPMA du Ster Goz	AAPPMA de Pont Aven	AAPPMA de Rosporden	AAPPMA de Quimperlé
Ster Goz	Rivière	Ster Goz amont, Ster Goz médian	0,964 km			
	Ruisseau	Véronique	0,246 km			
Aven	Rivière	Aven amont			1,174 km	
		Aven médian		0,150 km	2,637 km	
		Aven aval		2,772 km		
Bélon & côtiers	Cheveli	Brigneau				0,592 km
		Kerguichen				1,292 km
Total par AAPPMA (km)			1,210 km	2,922 km	3,811 km	1,884 km
Total général (km)			9,827 km			

Les quatre AAPPMA ont réalisé au total 9,83 km de travaux effectifs.

Travaux de restauration de la morphologie

L'apparition de travaux de restauration de la morphologie des cours d'eau constitue la principale évolution du nouveau contrat 2017-2021.

Le programme 2019 prévoyait la remise à ciel ouvert et la renaturation d'une portion du ruisseau de Kerfany à Moëlan-sur-Mer. Les travaux sont présentés ici pour mémoire, la maîtrise d'ouvrage ayant été transférée à la commune de Moëlan-sur-Mer qui portait un projet global de réaménagement de l'arrière plage.

Ils ont consisté en la remise à ciel ouvert du cours d'eau busé dans les années 1975, sur environ 250 mètres avant la plage, à son reméandrage et la création de deux franchissements

L'année 2019 a également vu la mise en œuvre de la seconde opération de recharge en granulats sur le Ster Roudou, au titre de l'année 2018

Fourniture de matériels alternatifs à l'abreuvement direct

La dégradation des berges et du lit des cours d'eau par le piétinement des bovins et des chevaux est l'une des perturbations mise en avant dans le cadre de la mise à jour du diagnostic préalable à la mise en place du contrat 2017-2021.

Par ailleurs, l'abreuvement direct est interdit par le SAGE depuis juillet 2017.

Le dispositif proposé consiste en la mise à disposition gratuite, suite à la signature d'une convention, de systèmes d'abreuvement alternatifs pour une durée de trois ans. Les dispositifs proposés sont des pompes de prairies et des bacs d'abreuvement.

En 2019, en raison du coût prévisionnel important des travaux de renaturation de cours d'eau sur le site de Kerfany à Moëlan-sur-Mer, aucune mise à disposition de matériel alternatif à l'abreuvement direct n'avait été programmée.

Travaux de restauration de la continuité écologique

Petite continuité sur les affluents

En 2019, en raison du coût prévisionnel important des travaux de renaturation de cours d'eau sur le site de Kerfany à Moëlan-sur-Mer, le programme de travaux ne prévoyait aucun aménagement d'obstacles à la migration piscicole.

Accompagnement des propriétaires d'ouvrages en liste II

L'engagement de la collectivité sur ce point consiste à accompagner les propriétaires d'ouvrages classé en liste II pour le montage de dossiers.

En 2018 le technicien de rivière avait réalisé le cahier des charges pour le lancement d'une étude de restauration de la continuité écologique par les propriétaires de Moulin Mer (ROE56465) et Moulin du Duc (ROE56466). En 2019, en l'absence d'engagement de l'étude, une procédure réglementaire pour manquement administratif a été engagée par le Préfet auprès des propriétaires.

Actions de suivi mises en œuvre en 2019

Les objectifs de cette activité sont de compléter les connaissances du milieu naturel et de son environnement, de suivre les travaux d'entretien et d'aménagements ainsi que de chercher à en mesurer les impacts. Ainsi, le contrat prévoit la mise en place d'indicateurs pour le suivi des actions. L'essentiel de ces indicateurs est mis en œuvre en interne (mise à jour de la base de données REH, suivi frayères...) et il est fait appel à un prestataire pour réaliser l'évaluation des aménagements de restauration de la continuité écologique (réalisation d'un indice d'abondance truite).

Cette année, la collecte de données se compose de la participation des agents à la réalisation des indices d'abondance saumon et truite du réseau départemental de suivi du recrutement.

Comptage frayères saumon 2018-2019 sur l'Aven et le Ster Goz

Le secteur de prospection s'étend de Pont Torret (confluence avec l'Aven) au ruisseau de Kery (limite Bannalec Scaër).

Le comptage des frayères 2019-2020 n'a pu être réalisé en raison des niveaux d'eau trop importants. (Le temps passé par les agents en comptage frayères saumon début 2019 concernait la période de frai 2018-2019).

Comptage frayères saumon 2019-2020 sur le Ster Goz

Le comptage des frayères 2019-2020 n'a pu être réalisé en raison des niveaux d'eau trop importants. (Le temps passé par les agents en comptage frayères saumon début 2019 concernait la période de frai 2018-2019).

Indice truite 2019

Ce suivi n'a pas été mis en œuvre en 2019.

Indice d'abondance du réseau départemental de suivi du recrutement

Les agents de l'équipe technique d'entretien des cours d'eau ont participé à la mise en œuvre de ces suivis sur le territoire de Quimperlé Communauté (1 journée pour l'indice d'abondance saumon et 1/2 journée pour l'indice d'abondance truite).

Diagnostic du Bélon et des côtiers sur le territoire de Quimperlé Communauté

Le diagnostic, prévu en régie, n'a pas été réalisé.

3.3/ Information et communication

Après le travail de refonte graphique et d'évolution des contenus démarré en 2017 avec la plaquette, l'exposition devait être mise à jour en 2019. Ce travail a été reporté et devrait être mené en 2020 (au titre de l'année 2019).

La plaquette est quant à elle adressée à chaque propriétaire lors de l'envoi des demandes d'autorisation de travaux et mise à disposition dans les accueils des collectivités.

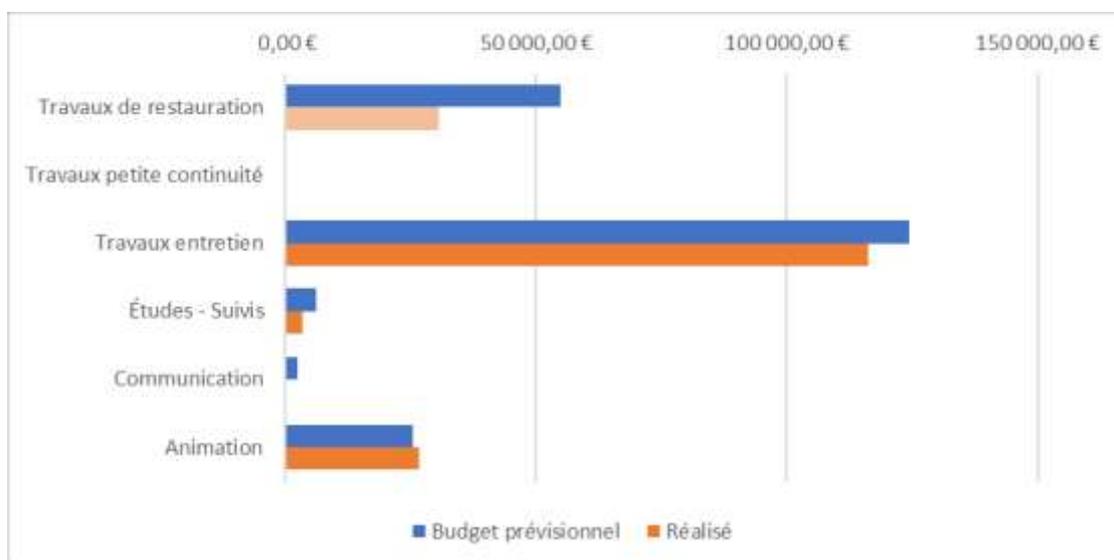
3.4/ Bilan financier 2019

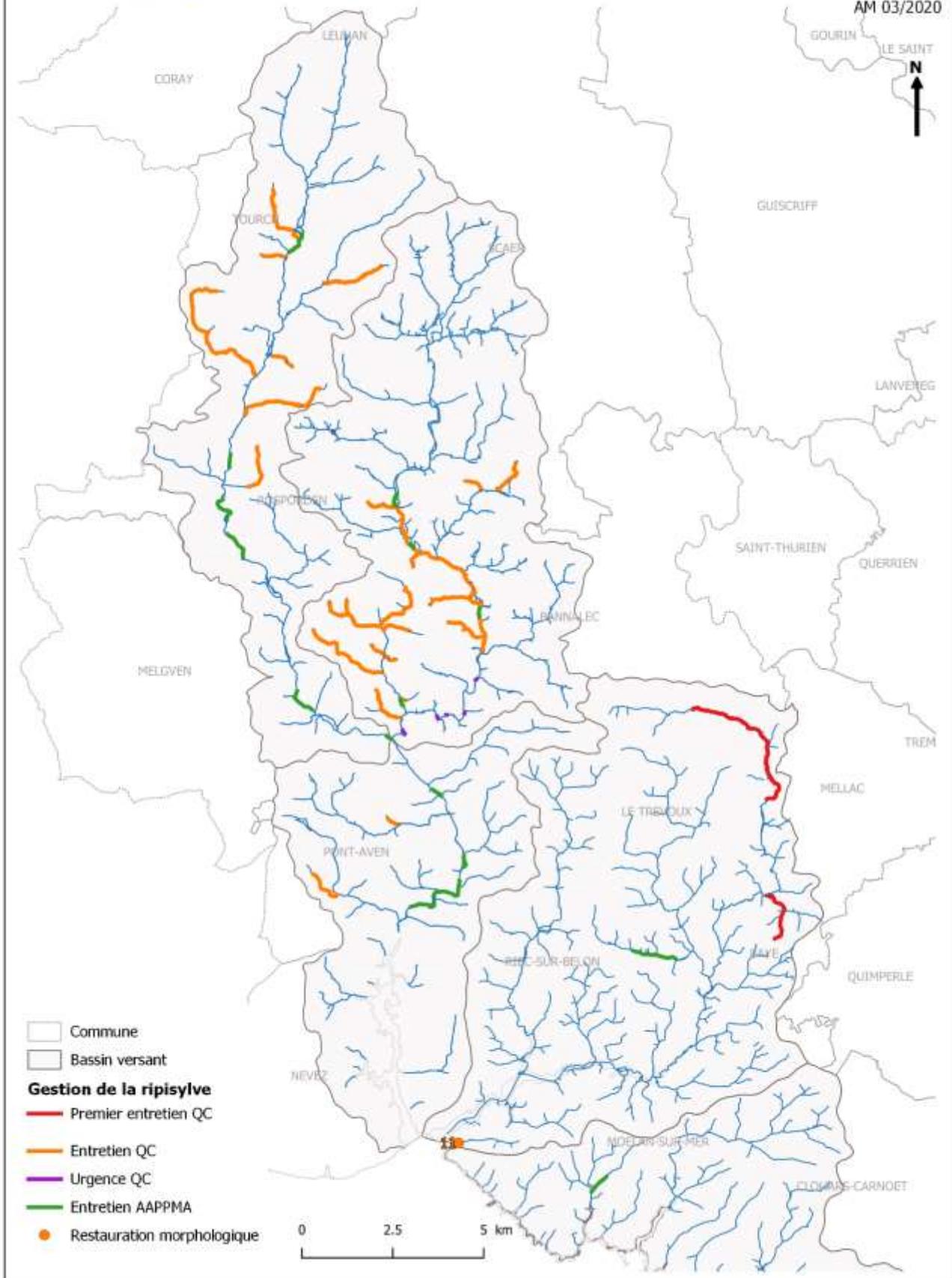
Le montant des travaux de restauration morphologique ne figure pas au bilan car leur maîtrise d'ouvrage a été transférée à la commune de Moëlan-sur-Mer.

La communication est reportée à 2020.

La dépense présentée est donc provisoire. Elle s'élève à 146 403,12€, soit 68,5% du budget prévisionnel.

Le graphique ci-après permet de visualiser les opérations où les engagements financiers ont été réalisés dans l'année.





3.5/ Perspectives 2020

Animation

Le pilotage du programme d'action sera assuré par la Technicienne de rivière pour 0,5 ETP. Ses principales missions sont :

- Assurer la mise en œuvre des actions prévues au dispositif et définies dans l'évaluation du contrat
- Assurer le suivi administratif et financier des actions en lien avec les partenaires
- Préparer et animer les comités de pilotage
- Réaliser les bilans annuels, le bilan à mi-parcours, la mise en œuvre des indicateurs
- Contribuer à la réalisation de l'évaluation finale
- Entretien des relations privilégiées avec les services de l'Etat, les services en charge de la police de l'eau, les divers acteurs concernés, les riverains...

Programme d'actions

Le programme 2020 s'inscrit dans la continuité des actions 2019. Le dimensionnement des différentes actions est présenté dans le tableau ci-dessous :

Objectifs opérationnels	Actions	Opérations	ETP / prestations	Indicateur technique (nb, km...)	Budget
Favoriser le bon fonctionnement des cours d'eau	Restauration morphologique des cours d'eau	Remplacement d'ouvrage (Ster Goz)	0,05 ETP régie + prestation		21 840 €
		Matériels alternatifs à l'abreuvement		6	2 000 €
	Entretien des cours d'eau	Gestion de la ripisylve QC	3,18 ETP régie	51 km	116 859 €
		Gestion de la ripisylve AAPPMA	prestation (convention)	10 km	6 100 €
		Gestion des embâcles QC	0,13 ETP régie	Non chiffré	4 601 €
Améliorer la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) et agir en faveur des populations piscicoles menacées	Restauration de la continuité	Effacement et aménagement d'obstacles sur les affluents	0,10 ETP régie	5	6 681 €
Développer et suivre un observatoire des pratiques et de leurs impacts sur l'eau	Suivi des populations piscicoles	Suivi des frayères de saumon	0,07 ETP régie		2 530 €
		Indice truite et saumon	0,08 ETP régie + prestation		3 990 €
Etablir et mettre en œuvre une stratégie de communication ciblée (public, thématique)	Mettre en œuvre une stratégie de communication, de sensibilisation, de formation	Impression et diffusion de la plaquette			1 000 €
Total					165 601 €

VII – PRESERVATION DES ZONES HUMIDES

→ *Disposition n°37 du SAGE : Restaurer les zones humides*

1. Suivi des indicateurs

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.17 ETP

1/ Le marais de Moustierlin

Il est à noter que l'interprétation des paramètres physico-chimiques est délicate en milieu saumâtre du fait du manque de référentiel adapté à ces zones. Cependant les grilles de lecture « eaux douces » et « eau salée » utilisées et la définition d'indices biotiques ont permis de déterminer un état de référence et définir des objectifs d'améliorations pour la restauration de la qualité du milieu.

L'étude des paramètres physiques sur un cycle annuel détermine deux zones écologiques sur le site de Moustierlin : une zone plus marquée par l'alimentation des cours d'eaux et une autre par l'influence océanique.



Carte 1 : zones d'influences du marais de Moustierlin

Des résultats encourageants

En 2019, sur la zone plus marquée par l'alimentation des cours d'eaux et notamment sur le point M2, les dépassements les plus significatifs sont pour les paramètres bactériologiques, les orthophosphates, les matières azotées et les nitrates. Les valeurs plus dégradées en été semblent conforter les problèmes de sous dimensionnement de la station d'épuration de Penfalud en période de forte fréquentation. Par contre les dépassements observés sur le cours d'eau du Quinquis (M1) indiquent que les pollutions bactériennes, les matières azotées et les orthophosphates perçus dans le milieu récepteur ne peuvent pas être imputées seulement aux capacités d'épuration de la STEP. Malgré des valeurs ponctuellement élevées à très élevées pour ces paramètres, une diminution du nombre mauvais à très mauvais classement a été observé en 2019 sans pour autant en tirer de conclusion étant donné l'historique récent des suivis.

Sur la zone plus marquée par l'influence océanique, l'étude de l'évolution des différents paramètres de l'amont vers l'aval du marais toute l'année indique que le milieu présente des capacités d'épuration certaines pour la bactériologie, les matières phosphorées, azotées et les nitrates. Cependant, les résultats évoluent selon les périodes de fermeture ou d'ouverture des vannes. Les entrées d'eau de mer améliorent la quantité d'oxygène nécessaire pour oxyder la matière organique et augmentent l'hydrodynamisme. Ces paramètres, favorables à la dégradation des éléments nutritifs, sont insuffisants lors de la fermeture des vannes l'hiver.

Le manque d'hydrodynamisme au cœur du marais (point S4) favorise l'accumulation des nutriments et des matières organiques, aussi bien dans les eaux de surface que dans les eaux interstitielles et sédiments toute l'année. Les paramètres associés soit au développement de phytoplancton l'été, soit aux entrées d'algues dans le marais engendrent des dégradations des conditions d'autoépuration du milieu jusqu'à la sortie du marais.

Malgré les dépassements révélés par le suivi des différents paramètres physico-chimiques, les effets directs sur les espèces vivantes ne concernent principalement que les invertébrés benthiques. Ces derniers voient leur composition spécifique affectée par un milieu globalement enrichi, en particulier à certaines périodes de l'année. Concernant les suivis botaniques, ichtyologiques ou ornithologiques, d'éventuels effets directs liés à la STEP n'ont pu être mis en évidence compte tenu des protocoles mis en œuvre. Néanmoins ces populations ne pourraient que bénéficier des plus-values d'un milieu dont l'enrichissement (en particulier en matière organique et en composés nitrates, phosphates et phosphorés) serait inférieur. D'autre part, les observations indiquent que des échanges plus réguliers avec la mer pourraient rapidement faire évoluer les cortèges d'espèces.

Les suites à donner

Ainsi les travaux engagés sur la STEP associés à la poursuite des démarches engagées dans le cadre du SDAGE pour rechercher l'origine des apports de matière organique et d'éléments nutritifs permettraient d'améliorer la qualité des eaux douces qui transitent dans le marais et ainsi de limiter la dégradation des biocénoses en amont et en aval de la STEP. Par contre, malgré une amélioration probable des rejets de la STEP, les matières phosphorées stockées dans le sédiment notamment sur le point S4 risquent d'être relarguées dans le milieu pendant plusieurs années si la vase n'est pas exportée. Ce paramètre est un facteur limitant pour l'accueil de la faune benthique sur le site (cf. étude Fouillet). C'est aussi ce facteur qui permettra le classement du milieu en meilleure qualité.

L'optimisation de la gestion hydraulique du marais (ouverture des vannes plus régulière) pourrait permettre :

- de limiter les phénomènes de sédimentation, le stockage de particules fines et de matières organiques dans le marais,
- de favoriser la dilution des eaux, leur aération et l'autoépuration du marais.

L'amélioration de la qualité de l'eau du site dépendra des capacités à mettre en œuvre les solutions techniques évoquées tout en faisant face aux problèmes d'apports de matières à l'entrée du marais (sable et algues) et de limitation des débits lors des chasses d'eau. L'augmentation des ouvertures des vannes l'hiver, même occasionnelles, peut avoir des répercussions bénéfiques pour l'amélioration des paramètres physicochimiques, mais également des conséquences rapides sur l'évolution de la salinité au sein du plan d'eau et de faite sur l'ensemble de la vie biologique du marais.

Les démarches engagées avec des résultats encourageants sont positives. Mais la capacité de gestion du milieu par l'apport de résolutions techniques conditionne en grande partie la reconquête du milieu lagunaire qui engendra elle-même l'évolution et la poursuite de la diversification des habitats et de la faune et de la flore. **Rapport en [annexe 17](#)**

2/ La zone humide de Kerangalès

La restauration de la zone humide de Kerangalès a été mise en œuvre pour compenser les sondages ayant entraîné la dégradation de 186 m² de zone humide sur la commune de Fouesnant. Dans un premier temps, le remblai déposé sur la zone humide de Kerangalès a été déblayé à hauteur de 200% de la surface détruite sur la commune de Fouesnant, l'objectif étant d'assurer un bilan optimal en termes de fonctionnalités et de qualité de la biodiversité sur la zone humide. Dans un deuxième temps, un suivi de trois ans a été mis en place pour évaluer la résilience du milieu, la récupération de ses fonctionnalités et de sa biodiversité.

Aussi, après analyse des résultats de ces trois années de suivi, il est possible de dire que plusieurs indicateurs caractéristiques d'une zone humide ont pu être relevés sur la zone réhabilitée.

Les suivis des niveaux d'eau attestent que l'ensemble de la parcelle connaît des périodes d'engorgements temporaires. Ils indiquent aussi qu'une partie de la zone réhabilitée présente un engorgement permanent de son sol et qu'une autre supporte des périodes de saturation en eau. Cet état est un préalable au développement des autres caractéristiques propres de la zone humide qui sont les fonctions épuratrices et écologiques du milieu.

Les suivis floristiques ont mis en évidence que des espèces végétales caractéristiques de prairies de zones humides se sont installées en espèces pionnières dès la reprise de végétation. D'autres espèces qui caractérisent cet état se sont implantées ensuite de manière plus ou moins localisées. La prairie est de manière générale mésophile à méso-hydrophile à richesse moyenne. Elle est composée d'une mosaïque d'habitat et de strates diversifiées qui indique un milieu en phase de restructuration mais aussi en phase d'évolution vers des habitats plus fermés.

Au regard des résultats on peut conclure que le retrait du remblai sur la zone humide de Kerangalès a contribué à la réhabilitation de ses fonctionnalités. Sur la zone dégagée, les variations de la nappe d'eau témoignent de l'effet tampon de la zone sur la régulation des débits d'eau. La reprise relativement rapide de la végétation et son caractère évolutif atteste une capacité de résilience du milieu. La définition d'un protocole de gestion et l'entretien à long terme de la zone devraient permettre de restaurer et de maintenir l'ensemble des fonctions et services de la parcelle sur une surface deux fois supérieure à celle détruite.

► Le bilan du suivi du site de Kerangalès est consultable en **[annexe 17](#)**.

2. Bilan financier

La dépense totale s'élève à 17310.97 €.

VIII - PROMOTION DES TECHNIQUES ALTERNATIVES AU DESHERBAGE CHIMIQUE

→ *Disposition n°6 du SAGE : Sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides*

→ *Disposition n°8 du SAGE : Atteindre le « 0 phyto » dans l'entretien des espaces publics*

1. Bassins versants de la Baie de la Forêt

Maître d'ouvrage :

- Concarneau Cornouaille Agglomération / 0.05 ETP d'un technicien
- Communauté de communes du Pays Fouesnantais / 0.03 ETP d'un technicien

Conformément à la disposition 4A-2 du SDAGE, un plan visant à réduire les risques concernant l'utilisation des pesticides et leur impact sur l'environnement doit figurer dans le SAGE, qui s'est traduit sur le territoire sud cornouille par les dispositions :

- 6 : sensibiliser le grand public aux risques liés à l'usage des pesticides ?
- 8 : atteindre le 0 phyto dans l'entretien des espaces publics.

Sur les bassins versants de la Baie de la Forêt, la mise en œuvre de ces dispositions est répartie comme suit :

- La sensibilisation du grand public est assurée par CCA pour le compte des deux EPCI partenaires (CCA et CCPF)
- L'accompagnement des communes est assuré par chaque EPCI (CCA et CCPF) sur son territoire respectif

1.1/ Coordonner la démarche et relayer la politique régionale

Objectif 1	Coordonner la démarche, relayer la politique Régionale	
Action 1	Relai de la politique Régionale JEVI	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>
<p>La Région Bretagne coordonne la démarche à l'échelle des 4 départements Breton. Elle a notamment 2 actions phares :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ La démarche Entretien au naturel et la remise annuelle du prix zéro phyto dans le cadre du CGLE à Rennes ○ L'organisation de formations « tendre vers le zéro phyto » mutualisées 		Communes, distributeurs, professionnel du paysages, élus ...
<i>Résumé de l'action</i>		
<p>CCA a assisté au Comité de pilotage Régional du 12 mars 2019 à Merdrignac. La réunion a traité de des financements des programmes, de la stratégie DEAN, des formations, de la charte d'entretien et de la communication.</p> <p>L'agenda des formations proposées par la Région a été relayé auprès des communes et des professionnels du territoire par mail.</p>		
<i>Bilan</i>		
<p>Malgré les relances, il semble qu'il y ait eu très peu de participation aux formations proposées par la Région. Sans avoir de certitudes sur ces conclusions, il est possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Que les thématiques proposées n'intéressaient pas les acteurs locaux ○ Que la mutualisation des formations en dehors du territoire soit un frein à la participation locale. 		

Objectif 1	Coordonner la démarche, relayer la politique Régionale	
Action 2	Journée ATBVB Rance Cœur Emeraude	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>
L'ATBVB coordonne des rencontres techniques sur différentes thématiques. La journée du 25 juin était consacrée à l'entretien des cimetières.		Services techniques
<i>Résumé de l'action</i>		
Cœur Emeraude a fait part de son expérience en matière de gestion des cimetières. Des visites de terrains en présence des responsables techniques ont permis d'échanger sur des retours d'expérience : technique, coût, calendrier		
		
Sedum en inter-tombe	Enherbement des allées	Prairie fleurie le long des murs
<i>Conclusion</i>		
Ce réseau technique permet des rencontres : la veille assurée par l'ATBVB et la mise en réseau des différentes structures est essentielle au développement de solutions locales.		

1.2/ Sensibilisation du grand public et des jardiniers amateurs

Le programme 2019 de promotion des alternatives aux pesticides a été marqué par plusieurs évènements :

- Participation à la bourse aux plantes de Melgven (action 1)
- Participation à la Semaine Européenne de réduction des déchets
- Participation à l'opération régionale Bienvenue dans mon jardin

La synthèse de ces actions est présentée sous forme de fiches action :

Objectif 2	Sensibiliser le grand public	
Action 3	La bourse aux plantes de Melgven – 31 mars	
	<i>Contexte de l'action</i>	<i>Cible</i>
	Annuellement, l'association des petites boutures sur Melgven organise 2 bourses aux plantes. Ces évènements sont riches en rencontre avec les jardiniers amateurs du territoire. CCA a participé à la bourse du 31 mars.	Jardiniers amateurs
	Résumé de l'action	
	<p>Un stand « jardiner au naturel » a été installé dans les allées de la bourse aux plantes qui s'est tenue le dimanche 31 mars. L'objectif de cette animation est de sensibiliser les jardiniers amateurs sur les 3 piliers du jardinage au naturel :</p> <ul style="list-style-type: none"> o Le paillage, et la couverture des sols en général, dont les bénéfices ne sont plus à démontrer, et qui permet notamment de limiter la pousse des adventices. o La qualité des sols : un sol vivant et équilibré est l'assurance du bon développement des plantes o La biodiversité au jardin : l'accueil des auxiliaires du jardin permet de limiter l'emploi des pesticides tout en assurant la lutte contre les ravageurs 	
		
	La bourse aux plantes accueille plus d'un millier de visiteurs	
	Conclusion	
	<p>Le SAGE participe à cet évènement depuis plusieurs années maintenant. Cette journée a été une nouvelle fois riche en rencontres. Le stand a attiré plus d'une centaine de visiteurs, autant de jardiniers amateurs qui sont venus chercher un conseil ou un renseignement, et avec qui il a été possible d'échanger sur les grands principes du jardinage sans pesticides.</p> <p>Une deuxième bourse a été organisée à l'automne à laquelle je me suis rendu en tant que jardinier cette fois : j'ai été reconnu dans les allées et des jardiniers m'ont interpellé sur des questions techniques. Le stand du SAGE est donc bien identifié, et les attentes des visiteurs sont importantes dans ce domaine.</p>	

Objectif 2	Sensibiliser le grand public	
Action 4	Participation à la SERD – 25 novembre	
Contexte de l'action		Cible
La Semaine Européenne de Réduction des Déchets est un évènements annuel animé par le service collecte des déchets de CCA depuis de nombreuses années. Le SAGE participe à cette journée, via un stand d'information.		Grand public, jardinier amateur
Résumé de l'action		
<p>L'animation de ce stand est plus particulièrement orientée vers le compostage et le jardin « zéro déchets ». En effet, les déchets de tonte ou de taille sont-ils réellement des déchets ou peuvent-ils être transformés en richesse pour le jardin ?</p> <p>Entre compostage, paillage et utilisation de matériel spécifique (mulching), c'est la fin des allés / retours à la déchetterie. Ce stand était l'occasion de transformer les déchets verts en ressource nécessaire et indispensable au jardin.</p> <p>Si le jardin « zéro déchets » est la base de cette animation qui permet d'engager les échanges avec le public, très rapidement la discussion s'étend à la lutte contre les ravageurs, aux maladies, au choix de végétaux, à l'aménagement du jardin, au désherbage et à l'entretien des massifs et des allées... Bref à tout ce qui fait le jardinage au naturel.</p>		
Conclusion		
C'est la 4 ou 5 ^{ième} participation du SAGE à cet évènement, et à chaque fois le constat est le même : le public est réellement en attente de conseils : le stand a accueilli plus d'une centaine de personnes sur l'après midi. Les échanges sont souvent riches : le public est déjà engagé dans une démarche environnementale, et apporte une contribution intéressante aux échanges.		

Objectif 2	Sensibiliser le grand public	
Action 5	Bienvenue dans mon jardin – 15 & 16 juin	
Contexte de l'action		Cible
<p>Bienvenue dans mon jardin est une opération organisée tous les 2 ans dont le principe consiste à mettre en relation les jardiniers. Cette manifestation est coordonnée au niveau Régional par la MCE, la Maison de la Consommation à l'environnement. CCA, en local, est relai de l'évènement et met en relation les jardiniers désireux d'ouvrir leur jardin, et la MCE.</p>		Grand public, jardiniers amateurs
Résumé de l'action		
<p>Depuis le 1^{er} janvier 2019, les pesticides sont interdits pour les particuliers, aussi bien à la vente qu'à l'utilisation. Cette évolution de la réglementation, dite loi Labbé, implique un certain nombre de questions : comment entretenir son jardin sans pesticides ? Quels produits utiliser pour désherber ? Comment lutter contre les maladies ?</p> <p>En fait il n'y a pas une réponse, mais des réponses, et pas toujours sous forme de produits de substitution. C'est ce qu'ont proposé de découvrir les jardiniers amateurs du territoire qui ont ouvert leur porte le week-end du 15 et 16 juin. Cette manifestation est l'occasion de découvrir des potagers, des vergers, des jardins fleuris, mais aussi de s'informer sur la gestion des déchets du jardin, sur le compostage, sur l'arrosage ou encore sur la qualité des sols ou le choix des végétaux ... Sur le territoire, 4 jardins ont ouvert gratuitement leurs allées :</p>		
		
Le jardin d'agrément de Trémorvezen	Le jardin potager de Ste Anne	
		
Les jardins partagés de Lamphily	Le jardin d'agrément de Tréhubert	
Conclusion		
<p>La météo n'a malheureusement pas été de la partie le samedi. Malgré un programme diversifié, peu de visiteurs se sont déplacés le samedi. En revanche, le dimanche à Trehubert, ce sont tout de même presque 1500 visiteurs qui se sont pressés dans ce jardin d'exception. Au total, cette journée au permis d'échanger avec une centaine de jardiniers sur le stand de CCA installé dans ce jardin. Contrat rempli.</p>		

1.3/ Accompagnement des communes vers le zéro phyto

1.3.1 Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

Objectif 3	Animer le réseau des services techniques	
Action 6	Animation du réseau	
<i>Contexte de l'action</i>		<i>Cible</i>
Le SAGE Sud Cornouaille assure une veille réglementaire et technique en matière de gestion des espaces publics. A ce titre, le SAGE anime un réseau des services techniques du territoire.		Services techniques
Résumé de l'action		
<p>Plusieurs échanges ont eu lieu avec les services techniques tout au long de l'année.</p> <p>L'objectif de la rencontre du 17 octobre était de faire le point sur les pratiques et les besoins des communes, et de fixer un cap pour tendre vers le « zéro phyto ». Sachant que depuis plusieurs années, les communes se penchent sur cette question, des solutions existent déjà pour la voirie et les espaces verts. Mais les cimetières et les terrains de sport restent les ponts noirs des gestionnaires de l'espace public. Cette rencontre a permis d'identifier les pistes d'actions suivantes :</p> <p>Demande de formations techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les formations pour être attractives doivent être organisées en local, sur la base de retours d'expérience sur le terrain, et doivent permettre d'avoir des réponses opérationnelles en termes de technique, de coût et de temps agent. ○ Les terrains de sports nécessitent une grande technicité pour être entretenus sans phyto : défeutrage, décompactage, aération, regarnissage, amendement Une formation sur la gestion des terrains de sports est à organiser. Le format est à définir pour répondre aux attentes techniques des services, et devra faire appel à des retours d'expérience d'autre communes. ○ Les agents présents ont sollicité l'organisation d'une formation « Prise en compte des contraintes d'entretien dans les projets nouveaux ». Cette formation a déjà été proposée en 2018 avec PROXALYS. A réfléchir sous un autre format ? <p>Mutualisation de matériel</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'organisation de démonstrations de matériel est une piste intéressante. ○ Plusieurs communes seraient intéressées par une mutualisation de matériel, mais le problème c'est que les services voudront intervenir tous au même moment dès l'ors qu'il y aura une fenêtre météo. A envisager mais pas plus de 2 communes sur un même matériel. ○ Les services seront informés par la coordination du SAGE dès que l'appel à la projet 2020 de la Région sera connu. <p>Communication mutualisée</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Les services sont tous confrontés aux mêmes difficultés avec les usagers. Une communication collective sur la nécessité de tendre vers le zéro phyto est à prévoir. CCA peut proposer des outils de communication sous forme de petits visuels à installer sur le terrain pour expliquer les méthodes de gestion ou sous forme d'articles thématiques pour les magazines communaux, les sites internet ou la presse locale <p>Prix Régional « zéro phyto »</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Rencontrer individuellement les communes pour faire le point sur les pratiques et envisager la candidature au prix régional « zéro phyto ». Dans un premier temps, les communes intéressées et pouvant prétendre au prix sont Trégunc, Névez et Saint Yvi. Ces communes seront rencontrées en priorité. 		
Conclusion		
Ce réseau permet aux agents des services de se rencontrer et d'échanger sur des problématiques communes. Cette réunion a permis de redynamiser un réseau qui semblait en perte de vitesse. Il faudra maintenir des rencontres régulières en 2020 pour conserver cet élan.		

1.3.2 Sur le territoire de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais

Votée le 6 février 2014, la loi Labbé vise à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national. Le texte prévoit :

- la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017,
- L'interdiction de la commercialisation et de la détention de produits phytosanitaires à usage non professionnel, qui concernent tout particulièrement les jardiniers amateurs à partir du 1er janvier 2019.

La CCPF a la maîtrise d'ouvrage sur son territoire de l'action « atteindre le 0 phyto dans l'entretien des espaces publics. Pour se faire, en 2019, comme en 2018, a informé les communes sur les différents dispositifs financiers existants ainsi que sur les formations organisées par le Conseil Régional de Bretagne.

De plus, une information a été faite sur le lancement du dispositif d'aides de matériels de désherbage 2019 proposé en mars 2019.

1.4/ Perspectives 2020

1.4.1 Sur le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération

Pour 2020, il est proposé de ne plus travailler sur la sensibilisation du grand public puisque la réglementation interdit l'utilisation des pesticides aux particuliers.

L'accent sera donc mis sur les services communaux en charge de la gestion des espaces publics. L'objectif sera de tendre vers le « zéro phyto », notamment en axant le programme sur l'entretien des terrains de sport et des cimetières. 3 communes se rapprochent de cet objectif : Trégunc, St Yvi et Névez. L'accent sera mis sur ces 3 communes pour présenter leur candidature en janvier 2021.

1.5/ Bilan financier

La dépense totale s'élève à 3 494.42 €, soit 39 % du budget prévisionnel – répartie comme suit :

- CCA : 2 179 € soit 76 % du budget prévisionnel
- CCPF : 1315.42 € soit 22 % du budget prévisionnel

2. Bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Aucune action n'est mise en œuvre sur les bassins versants Aven – Belon – Merrien. En effet, les deux tiers des communes de Quimperlé Communauté n'utilisent plus d'herbicides en voirie. Seules quelques-unes disposent d'un plan de désherbage communal. Les élus n'ont pas souhaité signer la charte régionale d'entretien des espaces communaux qui impose la réalisation du plan de désherbage, dont l'intérêt est faible dans ce cas.

IX – MOYENS MOBILISES

1. Equipe d'animation

L'équipe est composée de **10 ETP** (environ) répartis comme suit :

- CCA : 4.72 ETP
- Quimperlé Communauté : 3.65 ETP
- CCPF : 1.56 ETP

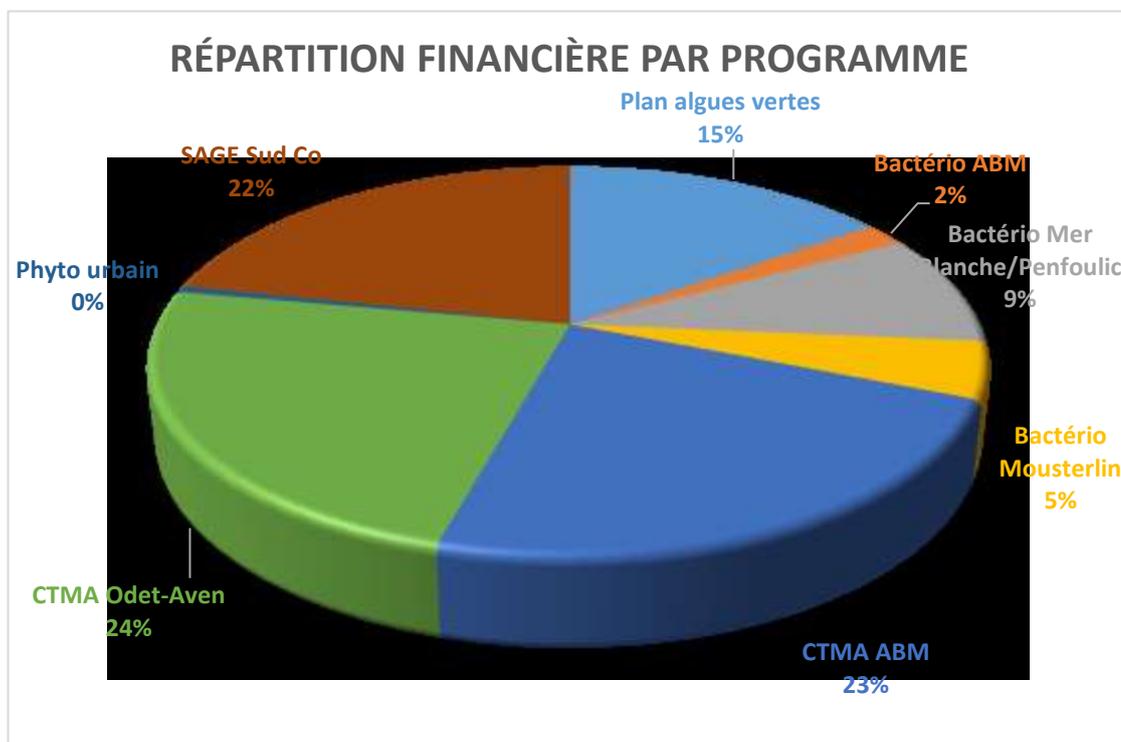
2. Bilan financier

Pour 2018, le budget prévisionnel consacré aux opérations « bassins versant » sous maîtrise d'ouvrage des communautés de communes était estimé à **937 290 € TTC**. Les dépenses réalisées ont été de **612 336 € TTC** soit un **taux de réalisation de 65%**, avec un financement réparti comme suit :

- Porteur de projet : **289 225 € TTC** ⇒ **47%**
- AELB : **173 860 € TTC** ⇒ **30%**
- Conseil Régional : **62 828 € TTC** ⇒ **10%**
- Conseil Départemental 29 : **83 085 € TTC** ⇒ **13 %**

► Le plan de financement détaillé est joint en Annexe 18.

Les dépenses se sont réparties de la manière suivante :



Compte tenu de la clé de répartition des dépenses définie dans la convention de partenariat entre les trois communautés de communes, la participation financière (une fois l'ensemble des subventions et participations déduites) pour chacune d'entre elle est la suivante :

- **CCPF : 79 534.97 € TTC**
- **CCA : 105 630.51 € TTC**
- **QC : 104 059.95 € TTC**

ANNEXES

Annexe 1 – Réunions de CLE (compte rendu et supports de réunions)

Annexe 2 - Feuille de route du SAGE Sud Cornouaille & courrier à l'AELB

Annexe 3 – Avis de la CLE

Annexe 4 – Rapport d'analyse des levés topo-bathymétriques réalisés sur l'Aven et le Belon

Annexe 5 – Contrat de progrès algues vertes de la Baie de la Forêt

Annexe 6 – 2^{ème} lettre agricole de la Baie de la Forêt

Annexe 7 – Bilan de la qualité des eaux 2019 de la Baie de la Forêt

Annexe 8 – Bilan de la qualité des eaux 2019

Annexe 9– Plaquette d'informations sur l'accompagnement individuel

Annexe 10– Plaquette d'informations sur les MAEC

Annexe 11– Bilan de la CRAB sur le volet foncier

Annexe 12 – Conventions de mise en réserve foncière sur la Baie de la Forêt

Annexe 13– Courrier à l'attention de Daucy

Annexe 14– Profil de vulnérabilité conchylicole sur le littoral Fouesnantais

Annexe 15– Bilan des actions sur les bassins versants de l'Aven Belon Merrien

Annexe 16– Etude de la continuité écologique sur le Quinquis

Annexe 17– Bilan des suivis des indicateurs dans les zones humides

Annexe 18 – Bilan financier 2019
